



18 SEPTEMBRE 2007

Les productions des « clubs risques »

LES ACTES

18 SEPTEMBRE 2007

Séminaire de valorisation
des productions
des « clubs risques »

Les actes

Présentation

Cet ouvrage a été réalisé à l'initiative de la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR), sous-direction de la prévention des risques majeurs (SDPRM), bureau de la cartographie des risques et de l'aménagement (CARIAM).

Il a été élaboré et rédigé à la demande et sous le pilotage de Magali PINON-LECONTE (chef du bureau CARIAM).

Il présente les travaux restitués lors d'un séminaire qui s'est tenu le 18 septembre 2007 à Paris, à l'Union Internationale des Chemins de Fer, et organisé par Magali PINON-LECONTE et François BELBEZET.

Il complète un ouvrage de présentation des productions des clubs risques élaboré et rédigé à la demande et sous le pilotage de Magali PINON-LECONTE, par un comité animé par François BELBEZET et constitué de Françoise GAUQUELIN (CERTU), Frédéric GRESSELIN (DIREN Basse-Normandie), Guy DESIRE (CETE de l'ouest).

Les auteurs remercient les services déconcentrés de l'État qui par leur contribution à la collecte des productions et leur restitution en séminaire ont fortement contribué à ce guide.

Les intervenants lors du séminaire du 18 septembre 2007 sont particulièrement remerciés.

Préface

Créé en 2001 par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), le « réseau risques » contribue à la mise œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels majeurs en favorisant les échanges de pratiques et les débats techniques entre les différents acteurs locaux en charge de cette politique.

Dans ce cadre et sur l'ensemble des régions françaises, les directions régionales de l'environnement (DIREN) et les directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) animent des réunions d'échanges, régionales ou interrégionales, avec l'appui des centres d'études techniques de l'équipement (Cete). Les agents des services déconcentrés de l'État en charge de la prévention des risques s'y réunissent en présence d'un représentant du ministère du développement durable (MEEDDAT). Tous les champs de la prévention des risques y sont abordés à savoir : la connaissance du risque, le suivi et la surveillance des aléas, l'information préventive, la prise en compte du risque dans l'aménagement, la réduction de la vulnérabilité, la préparation à la gestion de crise et le retour d'expérience.

Contribuant à l'harmonisation et la professionnalisation des pratiques, ces réunions peuvent ainsi être des lieux de « productions » en particulier de doctrines régionales, de diffusion de méthodes, de valorisation d'actions intéressantes et de réflexion pour l'amélioration des politiques publiques.

Le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) assure en outre auprès du MEEDDAT un appui à

l'animation de ce réseau au niveau national. Plusieurs diagnostics menés sur le réseau ont confirmé que ces réunions correspondent à une attente des acteurs de la prévention des risques majeurs, notamment pour l'accompagnement des nouveaux arrivants dans ce domaine. Il convient cependant d'améliorer la diffusion de l'information, en particulier entre les régions, de poursuivre la professionnalisation des services, notamment en fonction des orientations gouvernementales ou sur des thématiques stratégiques et émergentes et par conséquent de renforcer l'animation du réseau tant au niveau régional qu'au niveau national.

Dans ce cadre, le ministère a souhaité organiser à Paris une manifestation de deux journées, les 18 et 19 septembre 2007, pour réunir les services déconcentrés, la première consacrée à la valorisation des productions du « réseau risques », la seconde à un sujet stratégique : le changement climatique et la prévention des risques naturels sur le littoral.

La première journée, organisée par la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) et des représentants des services concernés, a été l'occasion pour les services déconcentrés de valoriser les productions les plus intéressantes et d'échanger sur leurs pratiques. Un ouvrage, diffusé à l'occasion du séminaire, présente le premier recensement des productions réalisées et une sélection de celles qui pouvaient être valorisées au niveau national.

Ce second ouvrage présente les travaux restitués lors du séminaire et les échanges qui ont eu lieu à cette occasion entre les services et avec les directions d'administrations centrales.

Sommaire

Introduction de la journée	9
---	---

Les productions nationales et chantiers en cours	15
---	----

➔ I. Introduction	18
➔ II. Présentation des actions de la Sous-Direction de la prévention des risques majeurs	19
➔ III. Présentation des actions du Bureau des risques naturels	19
➔ IV. Présentation des actions du Bureau de l'information et de la coordination interministérielle	20
➔ V. Présentation des actions du Bureau de la cartographie des risques et de l'aménagement	21
➔ VI. Présentation des actions du Service de l'environnement industriel	22

La production locale comme appui méthodologique aux services	25
---	----

➔ I. Pour améliorer la connaissance	30
1. Basse-Normandie : Plan marnières	30
2. PACA : Note d'accompagnement de l'atlas des zones inondables à l'usage des services techniques de l'État et des collectivités territoriales	33
➔ II. Pour la mise en œuvre des PPR	37
1. Île-de-France : Règlement type régional sur le retrait-gonflement des sols argileux	37
2. Lorraine : PPRI et ICPE	41
3. Échanges avec les participants	43
➔ III. Pour la prise en compte du risque en dehors des PPR	44
1. Aquitaine : Document d'aide aux services de l'État de la région Aquitaine pour l'évaluation du risque inondation et sa prise en compte dans l'aménagement	44
2. Basse-Normandie : Prise en compte de l'aléa remontée de nappe dans les documents d'urbanisme/la doctrine par bassins versants	47
3. PACA : Étude du bassin de risques de l'Huveaune	51
➔ IV. Pour la réduction de la vulnérabilité	60
➔ V. Pour la communication et la valorisation de l'action des services	66

La production comme appui à la définition des stratégies régionales	69
➔ I. Pour définir des doctrines régionales	73
1. Midi-Pyrénées : Document de référence des services de l'État en région Midi-Pyrénées pour l'évaluation du risque inondation et l'élaboration des PPRI, document de référence pour la prise en compte du risque mouvement de terrain dans l'aménagement	73
2. Rhône-Alpes : Doctrine commune pour l'élaboration des PPRI du fleuve Rhône et de ses affluents à crue lente	78
➔ II. Pour la programmation des actions	85
1. Alsace : Stratégie de lutte contre les coulées d'eau boueuse en Alsace	85
2. Basse-Normandie : Bilan des actions 1995-2006, programmation des priorités et des actions au niveau régional	89
 Débat/table ronde/échanges avec les participants sur le réseau risques	 95
 Allocution de clôture	 109
 Liste des participants au colloque	 113

Introduction de la journée

Introduction de la journée

Laurent MICHEL

Directeur de la prévention des pollutions et des risques (DPPR), Délégué aux risques majeurs

Laurent ROY

Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIREN)
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Laurent MICHEL

Je suis particulièrement heureux, avec Laurent Roy, Directeur régional de l'environnement et Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'inaugurer ces deux jours de réunion du réseau risques.

Tant dans mes fonctions actuelles à la DPPR que dans mes précédentes sur le terrain, j'ai considéré – par l'expérience, plus que par la théorie – qu'il était fondamental que l'État développe une vraie valeur ajoutée autour de réseaux techniques, que le réseau technique n'était pas un vain mot, mais bien la constitution de notre force.

Nous sommes réunis aujourd'hui, mais le sujet commence à être bien ancré dans notre histoire, puisque c'est en 2001 que le ministère chargé de l'environnement – qui devait être le MAT à l'époque, l'appellation est déjà ancienne – a créé ce réseau risques pour contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels majeurs, en favorisant les échanges de pratiques et les débats techniques entre les différents acteurs locaux en charge de cette politique. Depuis quelques années, sur l'ensemble des régions et parfois au niveau interrégional, les DIREN, qui ont été rejointes par les DRIRE, animent des clubs risques. Ceux-ci ont d'abord été centrés sur les risques naturels et comprennent aujourd'hui également les risques technologiques, pratiquement dans toutes les régions. Ces clubs risques sont régionaux ou interrégionaux. Dans chaque club, les CETE apportent leur appui. Tous, vous y échangez, vous vous y réunissez, en présence également de représentants du ministère – en particulier de la Direction de la prévention des pollutions et des risques. Cette présence nous permet non seulement de vous apporter quelques explications sur nos instructions, qui sont parfois complexes – je pense en particulier au fonds Barnier que nous essayons d'éclairer –, mais elle nous permet également de voir ce qui se fait, en

entendant vos questions, vos interrogations, vos propositions.

Nous y abordons tous les champs de la prévention des risques, à savoir la connaissance du risque, le suivi et la surveillance des aléas, l'information préventive, la prise en compte du risque dans l'aménagement – dont les plans de prévention des risques, bien sûr –, la réduction de la vulnérabilité – sujet difficile, parfois un peu occulté, mais sur lequel nous progressons –, la préparation de la gestion de crise et le retour d'expérience. Bien entendu, nous abordons tous ces sujets selon des modes variables : certaines régions, en fonction d'éléments qui leur sont propres, développent des modes de fonctionnement complémentaires – j'en ai connu où l'on parlait même des BOP et du pilotage des objectifs – ; il n'y a rien d'obligatoire, ni rien d'interdit, bien sûr.

Ces clubs sont importants parce qu'ils contribuent à l'harmonisation, à la professionnalisation des pratiques. Ce ne sont pas uniquement des lieux d'échanges ; ce sont des lieux de production par des groupes de travail : vous y produisez des doctrines régionales, vous y diffusez des méthodes ; ces clubs permettent également de valoriser les actions intéressantes et ils nous permettent à tous de réfléchir à l'amélioration des politiques publiques. Ces productions régionales sont – j'en suis fortement convaincu – sources d'enrichissement pour tout le réseau. Même si, en particulier en matière de risques naturels, les situations géographiques influent sur les politiques, il y a des bonnes idées partout. Ces clubs sont également un éclairage important pour l'administration centrale, dans le rôle d'appui aux services qu'elle doit avoir.

J'ajouterai que, pour renforcer la cohérence, le Centre d'études sur les réseaux et les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) assure auprès de notre Direction un appui à l'animation de ce réseau au niveau national. C'est

■ Introduction de la journée

important ; je veux l'en remercier tout particulièrement. Lorsque l'on regarde les services qui apportent un appui au sein de ces clubs – les DRIRE, les DIREN, les DDE, ainsi que, dans certaines régions, les DDAF ou l'ONF, mais aussi les préfectures [inaudible fichier 1 – 0:03:58], nous constatons que nous étions déjà dans une configuration qui permettait d'instaurer une collaboration intense au sein de ce qui est devenu aujourd'hui le MEDAD.

Le bilan est, je crois, largement positif. Plusieurs diagnostics menés dans le réseau ont confirmé que les clubs correspondaient à une attente des acteurs régionaux et nationaux, notamment pour l'accompagnement des nouveaux arrivants dans ce domaine. Bien entendu, rien n'est parfait ; il convient de progresser encore, par exemple en améliorant la diffusion de l'information, en particulier entre les clubs, en poursuivant la professionnalisation de toute notre action, de tous les services, et bien entendu en s'adaptant et en prenant en compte les orientations gouvernementales et/ou les stratégies thématiques nouvelles qui sont lancées. Tout cela doit nous permettre de renforcer l'animation du réseau aux niveaux national et régional.

C'est donc dans ce cadre que nous avons souhaité organiser ces deux journées – aujourd'hui et demain – pour réunir les services déconcentrés. La première – celle d'aujourd'hui – est consacrée à la valorisation des productions des clubs risques et la seconde, à un sujet stratégique : le changement climatique et la prévention des risques naturels sur le littoral, dans le but de mieux appréhender cette problématique et de voir ce qui a commencé à être fait et ce qui pourra et devra être fait.

Cette première journée, que la DPPR a organisée avec des représentants des services concernés – qui seront d'ailleurs nombreux à intervenir –, est l'occasion, pour les services déconcentrés, l'administration centrale et leurs appuis, de valoriser les productions les plus intéressantes et d'échanger sur toutes nos pratiques. J'espère que cela offrira aussi à l'administration centrale la possibilité de répondre à certaines de vos interrogations – que ce soit par rapport aux sujets de l'ordre du jour ou dans les couloirs.

Cette journée a fait l'objet d'une préparation importante : les animateurs des clubs ont recensé, avec la SDPRM, l'ensemble des productions réa-

lisées dans leur région ; nous les avons compilées au niveau national et une sélection a été faite pour être valorisée et présentée aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que les productions non-sélectionnées ne sont pas tout aussi intéressantes – il fallait bien faire un choix.

Un ouvrage vous a été remis à l'entrée. C'est un ouvrage – d'autres l'ont précédé et j'espère que d'autres suivront – qui présente cette première sélection ; il vient ainsi compléter une première palette d'outils existants déjà au sein du réseau, que ce soit le site Intranet, des bulletins ou des messages électroniques diffusés régulièrement aux membres du réseau.

Il s'agit donc d'une journée qui, je l'espère, sera très positive, très fructueuse. Comme très souvent malheureusement dans ces colloques, je ne peux rester qu'un quart d'heure après mon introduction, donc je ne pourrai pas assister à vos échanges, mais je suis persuadé qu'ils seront très fructueux. Je remercie par avance tous ceux qui ont et vont contribuer au déroulement de la journée. Je passe la parole à Laurent Roy.

Laurent ROY

Merci. Je suis également très heureux d'être là aujourd'hui pour ouvrir cette journée, à un double titre : d'une part, je suis le correspondant risques du collège des DIREN – pour ceux qui ne sont pas tout à fait familiers avec le fonctionnement des DIREN, nous sommes organisés de manière collégiale et c'est moi qui ai la responsabilité du pilotage du thème « risques » –, et en tant que nouvellement arrivé comme DRIRE et DIREN PACA. Force m'est d'ailleurs de constater que les risques nous concernent beaucoup, qu'ils soient naturels ou sous toutes leurs autres formes, notamment technologiques. Il s'agit ainsi d'une thématique tout à fait prioritaire pour notre action.

Nous, services techniques de l'État, avons à faire face à une demande sans cesse croissante de la part de nos concitoyens en termes de sécurité – non sans ambiguïté, mais une demande qui s'oriente vers l'État. Dans ce contexte, notre responsabilité est de permettre aux autorités publiques – que nous ne sommes pas directement, puisque nous ne sommes pas préfet – de prendre des décisions aussi rationnelles que possible sur des risques acceptés – plutôt que de risques « acceptables », je parle de risques « acceptés »,

c'est-à-dire d'un croisement entre l'aléa et la vulnérabilité –, de prendre des décisions qui relèvent fondamentalement de la politique publique : il s'agit de dire « ce niveau de risque, je l'accepte », « ce niveau de risque, je ne l'accepte pas » en fonction des différents enjeux. Pour pouvoir arriver à ce type de décision publique éclairée, la concertation est évidemment indispensable, mais cette concertation ne peut pas se résumer à une sorte de « marchandage » local. Elle doit donc reposer sur une base technique, sur des compétences scientifiques et techniques aussi solides que possible et aussi étayées et démontrables que possible.

C'est là que ce réseau des clubs risques qu'évoquait Laurent Michel, a tout son rôle à jouer. Il nous permet tous, collectivement, de pouvoir fonder cette compétence technique et de pouvoir aider à la prise de décisions publiques éclairées, ainsi qu'à la concertation sur la base d'éléments solides. De ce point de vue, les clubs risques ont déjà fait la démonstration de leur utilité et de leur efficacité. Le séminaire d'aujourd'hui, en illustrant l'intensité de leurs productions, vient le montrer. J'insisterai sur deux points, sur lesquels ces clubs risques peuvent encore renforcer leur rôle. Tout d'abord, tout ce qui relève de la collaboration interrégions concerne le réseau. Le réseau sert à mettre en commun des expériences, des bonnes pratiques qui sont mises en œuvre dans les différentes régions – ce qui peut aussi se pratiquer entre régions limitrophes, puisque certains clubs risques peuvent fonctionner sur une base interrégionale. Ce dispositif est extrêmement fécond pour permettre de bénéficier des bonnes pratiques de chacun.

Il y a ensuite ce qui relève de la production de doctrines partagées : des productions de ce genre seront mises en exergue cet après-midi. C'est fondamental : les clubs risques ne peuvent pas rester uniquement un lieu d'échanges où l'on discute. C'est déjà bien ; lorsque l'on met en commun et que l'on discute, c'est déjà bien, mais ce n'est pas suffisant. Il est fondamental de pouvoir construire une doctrine pour pouvoir la faire valider – y compris la faire valider en CAR, si nécessaire –, la faire valider par les préfets, pour pouvoir capitaliser ensemble et être mieux armés pour conduire les procédures que nous avons à conduire.

Dans ces conditions, grâce à cette pratique d'échanges, cette production dense, ce fonctionnement en réseau, cette capitalisation progressive sous forme de doctrine partagée, grâce à ce rôle d'interface, qu'évoquait Laurent Michel, entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée – l'un des intérêts de ce réseau étant évidemment de pouvoir échanger sur les difficultés que l'on peut rencontrer dans les régions et dans les départements avec la centrale, afin de pouvoir trouver des solutions intelligentes pour les résoudre –, les clubs risques sont déjà un acquis significatif du fonctionnement en Pôle régional environnement et développement durable.

Comme le soulignait Laurent Michel, la création du MEDAD (le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables) permet encore de consolider ce type de fonctionnement puisque, au sein du MEDAD, avec les DRIRE, les DIREN, les DRE et les DDE, nous maîtrisons une bonne partie de la chaîne de production en matière de risques. Il ne s'agit pas de prétendre à un monopole – le service des préfetures ou les DDAF sur certains sujets, ou encore l'ONF-RTM, ont leur rôle à jouer –, mais de constater que ces services constituent une composante extrêmement solide en matière de risques.

Je ne doute pas qu'en réalité, avec ce fonctionnement en clubs risques et en réseau, nous avons anticipé et nous avons démontré notre capacité à bien fonctionner ensemble sur une thématique aussi importante, qui correspond à une demande forte de nos concitoyens. Le sens de l'histoire est celui-là.

Je vous souhaite un bon travail. J'assisterai moi-même aux travaux de la matinée. Je vous quitterai vers midi ou midi trente, mais je ne doute pas que ces travaux continueront à être féconds tout au long de la journée pour répondre à l'ensemble des aspirations et de la demande publique en matière de risques.

Merci.

Les productions nationales
et chantiers en cours

Les productions nationales et chantiers en cours

Ont participé à la table ronde :

Michel SEGARD, Sous-Directeur à la prévention des risques majeurs (SDPRM),
Délégué adjoint aux risques majeurs

Murièle MILLOT, Chef du Bureau des risques naturels, Sous-Direction à la prévention
des risques majeurs SDPRM

Christelle GRATTON, Bureau de l'information et de la coordination interministérielle, SDPRM

Cédric BOURILLET, Chef du Bureau des risques technologiques et des industries chimiques
et pétrolières, Service de l'environnement industriel

La table ronde était animée par **Magali PINON-LECONTE**, Chef du Bureau de la cartographie
des risques et de l'aménagement, SDPRM.

Cette première séquence est l'occasion pour la sous-direction de la prévention des risques majeurs de la direction de la prévention des pollutions et des risques de présenter à l'ensemble des services ses travaux en cours en matière de prévention des risques majeurs.

Elle a pour objectif de rappeler le cadre dans lequel ou à partir duquel les productions des services sont menées, pour pouvoir amorcer le débat sur l'interface et l'itération entre la conduite et l'élaboration des politiques publiques au niveau central et les pratiques locales des services.

Michel SEGARD, sous-directeur à la prévention des risques majeurs, présente les priorités stratégiques retenues par la sous direction pour conduire cette politique : changement climatique, réduction de la vulnérabilité, éducation et information, concertation, la protection et sa prise en compte

dans les politiques de prévention, l'action sur les séismes.

Les chefs de bureau de la sous-direction présentent ensuite leurs actions en cours en termes de connaissance des risques (Murièle MILLOT, chef du bureau des risques naturels), d'éducation et d'information préventive (Christelle GRATTON, adjointe au chef du bureau de l'information et de la coordination interministérielle), de prise en compte des risques dans l'aménagement et de territorialisation des politiques (Magali PINON-LECONTE, chef du bureau de la cartographie des risques et de l'aménagement).

Cédric BOURILLET, chef du bureau des risques technologiques et des industries chimiques et pétrolières au sein du Service de l'environnement industriel (SEI), présente ensuite les actualités sur le thème des risques technologiques.

I. Introduction

Magali PINON-LECONTE

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Magali Pinon-Leconte, Responsable du Bureau de la cartographie des risques et de l'aménagement à la SDPRM de la DPPR – je ne précise pas les sigles, je pense que vous connaissez les institutions.

Je vais m'occuper du fil rouge de la journée. Il y a beaucoup d'interventions, ce qui prouve la richesse du sujet et de vos attentes.

Je vais faire une brève intervention sur la journée. À cette occasion – Laurent Michel et Laurent Roy l'ont dit –, je souhaite remercier l'ensemble du réseau risques, et notamment les animateurs qui ont participé à l'organisation de cette journée, ainsi que le CERTU et les CETE, enfin l'ensemble du réseau, au-delà des animateurs du réseau risques, qui a contribué à l'organisation de cette journée. Le contenu de la journée repose vraiment sur vos productions, sur ce que vous faites localement, productions sans lesquelles cette journée n'aurait pas pu avoir lieu.

J'en profite également pour remercier très chaleureusement mon collaborateur François Belbezet qui a fait un travail absolument remarquable tout au long de cet été pour l'organisation de ces deux journées, aujourd'hui, comme demain.

Ce matin, vos présentations porteront sur la production locale en tant qu'appui méthodologique aux services, avec différents volets, qui concerneront la connaissance, la mise en œuvre des PPR, la prise en compte des risques en dehors des PPR, la réduction de la vulnérabilité et tout ce qui concerne la communication et la valorisation des travaux, notamment par le CERTU – lequel, comme Laurent Michel vous l'a indiqué, intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur l'animation du réseau au niveau national.

Cet après-midi sera consacré à la production locale en tant qu'appui à la définition de stratégies régionales – il s'agit peut-être d'ailleurs d'un sens un peu nouveau qui est donné aux clubs risques par rapport à leur précédente mission. Nous concluons cette journée de travail par un débat entre des représentants du réseau risques. Nous avons choisi des représentants un peu diversifiés qui viendront à la tribune. Il y aura, enfin, des échanges avec la salle à la fin de la journée.

Je vais maintenant appeler la Sous-Direction de la Prévention des Risques Majeurs (SDPRM), avec mon Sous-Directeur, Michel Ségard, et les deux autres Bureaux qui constituent la Sous-Direction, pour parler de cette interface, dont a parlé Laurent Roy, entre l'administration centrale et les services déconcentrés : ils effectueront un bref propos liminaire sur les productions nationales pilotées par la DPPR, à la fois par la SDPRM, puis ensuite par le Service de l'Environnement Industriel (SEI), afin de vous présenter un premier cadre dans lequel ou à partir duquel vos productions sont menées. Il nous a semblé nécessaire, de façon succincte et rapide, de vous dresser ce panorama pour que nous puissions amorcer le débat sur cette interface et l'itération entre la conduite et l'élaboration des politiques publiques en central et vos pratiques.

J'appelle donc Michel Ségard, Muriel Millot et Christelle Gratton.

Michel SEGARD

Je vous ferai un point sur ce que nous faisons à la Sous-Direction – nous vous devons un retour d'information. Mais avant toute chose, je demanderai aux personnes autour de la table de se présenter, parce qu'il y a des petits nouveaux ou des petites nouvelles...

Murièle MILLOT

Je suis la nouvelle Responsable du Bureau des risques naturels. Je remplace Patrick Simon – pour tous ceux qui l'ont connu.

Christelle GRATTON

Je suis un peu moins nouvelle. Je suis l'Adjointe au Bureau de l'information et de la coordination interministérielle.

Michel SEGARD

Je voudrais également vous présenter Thierry Hubert – s'il veut bien se lever – qui nous a rejoints en ce début septembre et qui prend les fonctions d'Adjoint à la Sous-Direction. Vous avez donc un nouvel interlocuteur – que vous connaissez pour une bonne part puisqu'il était chez nous il y a encore finalement peu de temps.

II. Présentation des actions de la Sous-Direction de la prévention des risques majeurs

Michel SEGARD

Pour introduire nos travaux, nous souhaitons rappeler six priorités – qui ne sont pas forcément des priorités de l'activité quotidienne, mais que nous devons tous avoir en tête pour conduire cette politique.

La première est plutôt un exercice de veille pour l'instant. Il n'y a pas d'actions concrètes. Nous verrons demain qu'il y a beaucoup de choses à faire, voire d'autres choses qui se font. C'est la thématique du changement climatique. Celle-ci est déjà bien abordée par les scientifiques, mais il s'agit de traiter les événements extrêmes, l'impact sur les risques qui, lui, est encore totalement embryonnaire.

Ensuite, vous trouvez les notions de mitigation, de réduction de la vulnérabilité, de résilience, c'est-à-dire notre aptitude à faire face aux risques. Ces attitudes ne sont pas nouvelles, mais elles constituent peut-être un changement de braquet des politiques publiques. On va faire appel au citoyen en tant qu'acteur de sa propre prévention, de sa propre sécurité – tant nous savons que l'aménagement administré, s'il est nécessaire, trouve rapidement ses limites.

Le troisième point concerne l'éducation et l'information. C'est un sujet ancien. Nous devons rester extraordinairement présents dans ces deux domaines. Ce sont des domaines fondateurs pour toute politique de prévention.

Le quatrième élément, qui est tout à fait lié aux deux précédents, est la concertation, l'association, le débat public. Nous avons, avec un groupe de travail, produit une circulaire. Cette circulaire, nous le savons, vous questionne, vous dérange parfois : nous sommes là pour en débattre. C'est le début d'un processus, mais il nous paraît néanmoins extrêmement important que le travail, aussi bien sur les PPR, que sur l'information et les politiques de réduction de la vulnérabilité, se fasse en association étroite avec, non seulement les collectivités locales et les élus, mais aussi la population.

Cinquième point, cinquième priorité : que faisons-nous des protections, des préventions, c'est-à-dire des digues, pour parler clairement. Le rôle des ouvrages de protection, qui a peut-être été un peu mis de côté pendant une période, se rappelle à nous : il nous appartient de concevoir une politique prenant en compte les ouvrages.

Enfin, dernière priorité – mais qui n'est pas la moins importante : l'action sur les séismes. Il s'agit d'une action sur le très long terme – qui ne concerne heureusement pas tout le monde. Nous avons énormément de choses à rattraper. Nous sommes plus proches des pays en voie de développement que des pays comme les États-Unis ou le Japon, qui ont vraiment pris le problème à bras-le-corps. Sur ce dossier, nous devons rester particulièrement opiniâtres.

III. Présentation des actions du Bureau des risques naturels (BRN)

Murièle MILLOT

Comme il a été dit précédemment, je suis nouvelle à ce poste, mais pour répondre à toutes vos questions, l'équipe de BRN est dans la salle.

Les objectifs du Bureau sont d'améliorer la connaissance des risques sur tout le territoire français (métropole et Outre-mer) et mettre en place les moyens de suivi.

Je ne détaillerai pas l'action 2006-2007 puisque nous avons mis à votre disposition un quatre pages qui récapitule les productions récentes pilotées par le Bureau. Par contre, je peux vous dire sommairement les priorités pour 2008 :

- bien sûr, la connaissance sur l'ensemble des aléas, mais plus particulièrement, pour reprendre ce qu'à dit Michel, le plan séisme, piloté par le Bureau ;
- la cartographie de l'aléa sécheresse géotechnique – nous voudrions quand même bien arriver au bout de cette cartographie ;
- la poursuite, et peut-être le renouveau, du programme avalanches.

Je vais maintenant vous expliquer comment nous voyons la complémentarité entre le niveau national et le niveau local. Au niveau national, évidem-

■ Les productions nationales et chantiers en cours

ment, il y a les systèmes nationaux de connaissance des risques – ils offrent forcément une vision globale des phénomènes et permettent surtout une diffusion et une mise à disposition des connaissances. Au niveau local, évidemment, l'analyse des aléas dans le contexte local est plus fine ; ce niveau permet aussi le recensement, le maintien en mémoire et la cartographie des phénomènes et des événements que nous ne pouvons pas appréhender au niveau national, ainsi que la surveillance, la cartographie des aléas, une appréciation plus précise des enjeux à partir de méthodes, le suivi de l'évolution dans le temps et, surtout, le retour d'expérience.

Les deux niveaux ont des missions différentes, mais ne travaillent pas séparément : il existe énormément de flux entre ces deux niveaux. Si, dans certains domaines, le plan national donne le cadre d'action – je reprends l'exemple du plan séisme, avec une déclinaison au niveau local –, s'il permet, de par son rôle, une diffusion des données que nous avons pu recueillir par différents vecteurs – notamment par Cartorisques, des publications et le soutien méthodologique de nos chargés de mission aléas –, nous avons également besoin de l'expérience du niveau local. Celui-ci est en effet nécessaire pour mettre en pratique les méthodes que nous essayons de développer au niveau national et pour bénéficier d'un retour d'expérience sur ces méthodes, sur leur application, de remontées d'informations – comme nous l'avons vu, certaines informations de niveau local ne sont pas connues au niveau national –, ainsi que de méthodes qui pourraient émerger du niveau local. Il existe ainsi une articulation, une complémentarité et des transferts d'informations, de méthodes et de données.

IV. Présentation des actions du Bureau de l'information et de la coordination interministérielle

Christelle GRATTON

Après l'acquisition des connaissances, il faut les transmettre : c'est la mission du Bureau de l'information et de la coordination interministérielle.

Je vous prie tout d'abord d'excuser Jacques Faye, le Chef de Bureau, qui ne peut pas être présent aujourd'hui.

Notre objectif d'ensemble est de développer une culture du risque. Cela passe, comme Michel Ségard l'a un peu évoqué tout à l'heure, par :

- l'éducation – des enfants ou des adultes ;
- l'information – que ce soit sur les outils réglementaires ou les autres actions de sensibilisation ;
- la formation ;
- le travail de mémoire – ce qui est important pour ne pas partir de zéro, pour donner un cadre à nos messages, pour pragmatiser un peu le débat ;
- et le dernier point – qui est un peu le but de tous les autres – concerne la responsabilisation du citoyen, afin que celui-ci participe lui-même à sa préparation, donc à la prévention – l'objectif étant de favoriser sa prise de conscience pour qu'il devienne acteur de sa propre mise en sûreté et, notamment, de la réduction de sa vulnérabilité.

Puisque l'on parle de réseaux, ce qui est particulièrement déterminant dans nos champs – d'autant que ce sont des sujets un peu sociologiques, psychologiques –, c'est d'avoir un discours à l'unisson pour que celui-ci soit le plus clair possible, le plus lisible possible. Nous avons identifié quatre besoins.

Le premier consiste à renforcer la coordination entre les services de l'État. Les missions d'information sont en effet particulièrement dispatchées entre les différents ministères – ce devrait être plus simple aujourd'hui au sein du MEDAD, mais on a aussi le ministère de l'Intérieur, celui de l'Éducation nationale, etc. Nous devons donc essayer d'associer au maximum tous ces acteurs aux réseaux risques, aux clubs risques. L'un des exemples de chantier actuel qui va mobiliser beaucoup d'acteurs consiste en l'organisation de la journée internationale de prévention des catastrophes – « ISRD », en anglais – le 10 octobre.

Le deuxième objectif est de renforcer le lien entre le réseau de l'État et les élus locaux. Cela passe par le rappel de la réglementation, jusqu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en passant par le conseil méthodologique. Un autre exemple de chantier, qui est d'actualité, est l'organisation d'actions dans le cadre des vingt ans de l'information préventive, auxquelles vous serez asso-

ciés. Sous trois semaines, les DIREN recevront et diffuseront des plaquettes aux élus, qui pourront être des supports pour vous permettre de vous rapprocher d'eux, de les sensibiliser.

Le troisième objectif est d'améliorer le service aux citoyens, et donc, de renforcer le lien avec le citoyen. Plusieurs chantiers sont cités à l'écran. Concernant notamment l'information acquéreur (IAL) locataire, nous travaillons actuellement, avec un certain nombre d'entre vous, pour rendre celle-ci plus accessible et plus lisible pour le citoyen. C'est un exemple de chantier actuel.

Le quatrième objectif vise à renforcer le lien du réseau avec les professionnels. C'est important pour faire passer toutes nos thématiques. Pour illustrer ce point l'un des chantiers actuels concerne, par exemple, la formation initiale et continue des acteurs du BTP en ce qui concerne le risque sismique. Nous formons actuellement des professionnels en génie civil sur le risque sismique, lesquels deviendront eux-mêmes formateurs de l'ensemble des autres professeurs du domaine. Ensuite, au niveau local, vous pourrez prendre le relais pour suivre la manière dont cela se passe et cela se répercute sur votre territoire. Vous pouvez aussi prendre l'initiative pour créer, sur la base de ces modèles, des formations locales plus adaptées.

Ma collègue a déjà un peu parlé de l'apport de l'échelon national. Nous pouvons notamment servir à faire connaître les expériences et les démarches locales. Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter tous les exemples dont vous disposez, que vous en soyez ou non à l'origine – cela peut être une bonne pratique d'un élu. Par exemple, en ce moment, nous effectuons un retour d'expérience des opérations qui sont en train d'être montées et qui allient amélioration de l'habitat et réduction de la vulnérabilité. Ce travail est fait en collaboration avec l'établissement public Loire et bénéficie de l'appui du CERTU, du CETE de Méditerranée et du CETE de l'Ouest.

Enfin, dernier point : notre rôle est également d'établir et d'ajuster le cadre national d'action en cas de besoin. Par exemple, nous travaillons actuellement sur les repères de crues afin d'essayer de vous aider à ajuster un peu le tir – parce que ce sujet est en train de se mettre en place et nous constatons qu'il peut vous manquer quelques conseils méthodologiques.

V. Présentation des actions du Bureau de la cartographie des risques et de l'aménagement

Magali PINON-LECONTE

Le Bureau de la cartographie des risques et de l'aménagement, dont je suis responsable, travaille sur plusieurs grands chantiers, qui concernent, évidemment, les deux autres Bureaux, comme le plan séisme et la prise en compte du risque dans l'aménagement et la réduction de la vulnérabilité – ce dernier sujet concerne l'ensemble de la Sous-Direction. Plus spécifiquement, voici ce qui concerne mon Bureau :

- le corpus technique des plans de prévention des risques ;

la concertation dans le cadre des plans de prévention des risques – ce qui est un grand chantier d'avenir, avec comme le disait Michel Ségard, la problématique de l'accompagnement de ce chantier, notamment de la circulaire ;

- tout ce qui concerne la programmation budgétaire – il s'agit d'un grand chantier qui nous occupe beaucoup, notamment la gestion et le suivi du fonds Barnier ;

- et puis un nouveau sujet – qui ne l'est pas tout à fait pour vous –, qui est d'actualité et dont la Sous-Direction s'occupera aussi à l'avenir : la prise en compte des ouvrages de protection dans la politique de prévention.

CARIAM intervient dans deux grands domaines : d'une part, de façon classique et historique, le suivi de la politique de mise en œuvre des plans de prévention des risques et, d'autre part, plus largement, la prise en compte des risques dans l'aménagement. Pour planter le décor et cadrer un peu les débats qui suivront au cours de cette journée, je vais essayer de vous présenter les interfaces entre la centrale et les services. Elles sont nombreuses. Dans ces deux domaines, nous fonctionnons de façon itérative et interactive entre la centrale et les services.

Concernant la politique de mise en œuvre des plans de prévention des risques, l'administration centrale pilote, coordonne, suit l'élaboration et la rédaction des guides et des circulaires. Elle assure aussi la coordination des formations.

■ Les productions nationales et chantiers en cours

Elle assure la programmation budgétaire dont j'ai déjà parlé.

Elle assure aussi, plus généralement, l'appui à la mise en œuvre des plans de prévention des risques – par exemple, la rédaction de cahiers de recommandations à la suite d'une évaluation de PPR qui avait été rédigée auparavant.

Au regard de cette animation par le niveau central, les acteurs du réseau risques peuvent identifier de nouveaux besoins et apporter leur expertise. Très souvent, c'est à partir des pratiques et des besoins des services que nous décidons de lancer l'élaboration et la rédaction de guides, par exemple sur des aléas qui n'ont pas déjà été traités. Nous verrons tout à l'heure, lors des présentations, que certains aléas n'ont pas fait l'objet, à ce jour, de publications formelles.

L'interface concerne également toute la question de la territorialisation de la doctrine nationale de mise en œuvre des plans de prévention des risques au travers des doctrines régionales – nous en parlerons aussi cet après-midi.

Nous coordonnons par ailleurs l'intervention des acteurs du réseau risques au sein des formations.

Nous vous demandons en outre, dans le cadre des programmations budgétaires, de rédiger des notes stratégiques et des programmes d'action.

L'interface concerne également les retours d'expérience et l'évaluation des politiques qui sont, comme je le disais en introduction, élaborés au niveau central – il s'agit donc de l'évaluation effectuée par les services.

De la même manière, pour la prise en compte des risques dans l'aménagement, il y a de la part des acteurs du réseau risques cet aspect de retour d'expérience et d'évaluation des politiques. Comme le disaient Laurent Roy et Michel Ségard, vous êtes notre interface avec les élus. Très souvent, nous avons également au niveau central, par votre intermédiaire, un retour de l'acceptation de nos politiques par les élus et les collectivités – ou la remontée de difficultés rencontrées au niveau local.

Notre interface vise aussi l'expertise et la transmission des données. J'insiste sur cette transmission des données, dans la mesure où la DPPR – la SDPRM et CARIAM plus spécifiquement, mais aussi les autres Bureaux – intervient en tant que centre de ressources. Je vous rappelle que nous sommes en train de mettre au point des monographies ;

un premier album a déjà été distribué l'année dernière. Il s'agit aussi de l'organisation de séminaires comme celui-ci, qui repose sur votre production et sur lequel la SDPRM intervient en tant que centre de ressources.

Enfin, la SDPRM intervient comme pilote de groupes de travail nationaux, comme sur la concertation, qui fait aussi appel à votre expertise, à vos pratiques et à vos retours d'expérience, ou comme pilote d'un futur groupe de travail qui va se mettre en place sur la prise en compte des ouvrages de protection. Il y a enfin toute la question de l'acceptabilité du risque, comme en a parlé tout à l'heure Laurent Roy.

VI. Présentation des actions du Service de l'environnement industriel

Cédric BOURILLET

Je travaille au Service de l'environnement industriel (SEI) et je suis en charge du Bureau qui s'occupe des risques technologiques.

Je parlerai de trois sujets sur le thème des risques technologiques – sujets très propres aux clubs risques, de manière générale –, et ensuite je vous proposerai deux zooms sur la maîtrise de l'urbanisation et sur les plans de prévention des risques technologiques, qui sont l'actualité majeure dans ce domaine.

Tout d'abord, le sujet des risques technologiques en clubs risques. Pour mémoire, il fait l'objet d'échanges entre les services. Nous avons insisté beaucoup tout à l'heure sur l'échange entre le niveau national et le niveau local. Vous savez sûrement qu'au niveau du Service de l'environnement industriel, nous rencontrons les DRIRE environ une journée par mois – que ce soit au niveau des Chefs de Division ou des Chefs de Cellule et de Pôle risques. Il en résulte beaucoup de retours pour nous, mais c'est aussi beaucoup de retours pour eux, qu'il convient ensuite de partager avec vous, dans le cadre des clubs risques. En général, il y a beaucoup de matière à chaque fois. Il y a beaucoup de discussions à avoir dans les clubs risques, entre les risques naturels et les risques technologiques – cette problématique que l'on appelle NATEC au niveau international –, aussi bien sur le

plan méthodologique – notamment le retour d'expérience des PPRM : je pense par exemple à tout ce qui est concertation et expertise dans ce domaine, les DRIRE ont encore à beaucoup capitaliser sur vos connaissances – mais aussi sur des sujets plus techniques : je renvoie à l'exemple qui sera donné tout à l'heure par le club risques de Rennes, que je ne détaille pas à ce stade.

Beaucoup de DRIRE, de DDE sont éminemment concernées par la maîtrise de l'urbanisation et les risques technologiques. Je reviendrai dans un instant sur les plans de prévention des risques technologiques. Sachez que la montée en puissance est prévue dès 2008 pour ce qui concerne la coordination entre services. Pour ce qui est des travaux préliminaires entre acteurs industriels et État, c'est déjà en cours depuis 2007.

Dernière chose concernant la participation du Service de l'environnement industriel aux clubs risques ; nous nous efforçons de répondre à toutes les invitations que vous nous formulez. Au premier semestre, nous nous sommes rendus déjà dans cinq ou six régions, dont celles qui sont citées à l'écran – cela fait à peu près un quart. Je ne vous dis pas que nous les ferons toutes en deux ans, mais sachez que cela fait partie de nos souhaits que de pouvoir vous rencontrer aussi souvent que possible.

Voici maintenant, comme promis, les deux zooms. Le premier est sur la maîtrise de l'urbanisation. Le 4 mai 2007, alors que les deux ministères n'étaient pas encore un seul et même organisme, une circulaire a été publiée, sur le portail « connaissance des risques technologiques », qui prévoyait des mesures transitoires pour les établissements à plus haut potentiel de danger et les établissements classés SEVESO « haut », en attendant un PPRT et des règles devant préciser comment, à partir d'une étude danger, l'inspection des installations classées pourrait rédiger le document d'information sur les risques industriels (DIRI) qui aurait ensuite vocation à être utilisé comme Porté à Connaissance (PAC) par les services de la DDE, sous l'autorité du Préfet. Il s'agit d'un premier gros travail. Et le deuxième concerne les règles d'instruction des demandes d'urbanisme qui seront appliquées par les Directions départementales de l'équipement, une fois que cette démarche DIRI/PAC aura été menée à bien. Il reste aux clubs risques à mettre en œuvre – ou à adapter en

tout cas – l'organisation pratique dans les régions, en fonction de ces instructions nationales.

Le deuxième zoom porte sur les PPRT et, tout d'abord, sur la partie financement, qui faisait l'objet de nombreuses questions qui sont remontées des clubs risques. La veille de la circulaire précédente, c'est-à-dire le 3 mai, une circulaire a été publiée, qui prévoit une part de financement de l'État de 25 à 40 %, avec un plafond fixé à 67 % pour les mesures supplémentaires (il s'agit des investissements réalisés par les industriels qui permettent de réduire significativement le risque et d'éviter de nombreuses expropriations et de nombreux délaissements). Il ne faut pas voir dans cette règle de 67 % de la « radinerie » au niveau national ; elle résulte du régime d'aides d'État au niveau européen et des règles de la concurrence. Cette règle ne s'applique pas aux risques naturels, mais seulement aux risques technologiques : il faut être vigilant, c'est pourquoi je voulais attirer votre attention sur ce point. Je voulais aussi vous dire qu'à l'automne, sortiront trois guides compléments techniques, qui sont des boîtes à outils pour la rédaction des PPRT et des règlements, et pour avoir des mesures réglementaires à appliquer sur l'existant, pour faire face aussi bien à l'aléa toxique qu'à l'aléa de surpression ou à l'aléa thermique.

Concernant la partie suivi des PPRT, nous avons finalement choisi, pour de nombreuses raisons, bonnes et mauvaises, de ne plus faire le suivi sur GASPARG, mais directement dans GIDIC, qui est la base de données à disposition des DRIRE, qui permettra d'avoir plus d'informations et plus vite. Je rappelle aussi que pour le pilotage du PPRT d'un point de vue strictement calendaire, et non pas méthodologique, normalement il existe normalement déjà des groupes de travail régionaux, en dehors des clubs risques régionaux, où collaborent DRIRE et DEE et qui permettent de se mettre d'accord sur ces procédures. Pour ce qui est du logiciel de cartographie SIGALEA, qui est beaucoup utilisé par les services dans le cadre des échanges un peu formalisés entre niveau local et niveau national, il existe maintenant un club des utilisateurs – il s'est réuni l'été dernier. Une version 3 du logiciel est prévue, ainsi qu'un guide d'utilisation du logiciel. Il existe de nombreuses formations. Néanmoins, nous nous sommes dit qu'en cas de changements de poste ou de changements de personnes dans l'organisation, le fait

■ Les productions nationales et chantiers en cours

d'avoir un guide écrit permettait de faire perdurer la connaissance.

L'avant-dernier transparent porte sur l'avancement des PPRT. Au niveau national, les choses ont avancé depuis le moment où le transparent a été fait : 16 PPRT ont aujourd'hui été prescrits ; nous en attendons 75 pour la fin de l'année. Je vous disais que la montée en puissance était plutôt programmée pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Pour mémoire, il faut en faire 420. Deux ont été approuvés : l'un dans le Pas-de-Calais, à Mazingarbe, l'autre en Loire-Atlantique à Rillayer – n'hésitez pas à prendre contact avec les services là-bas, ils sont à votre disposition. Je rappelle aussi que, sur un plan méthodologique, les formations PPRT sont toujours possibles au CIFP. Sachez qu'il y a aussi quatre ou cinq autres CIFP qui vous accueillent et pas seulement celui d'Aix-en-Provence. Au total, 400 agents ont été formés sur l'année 2006-2007 pour pouvoir diffuser au maximum les méthodologies.

Le 18 décembre prochain, nous organisons une grande réunion. Ce ne sera pas au ministère, mais dans une grande salle puisque nous attendons près de 1 500 personnes sur le PPRT ; y seront invitées toutes les communes concernées, tous les exploitants et toutes les administrations. Vous êtes

évidemment, vous aussi, cordialement invités.

Dernière chose, concernant vos correspondants nationaux, le comité de pilotage qui a existé jusqu'à cet été est maintenant clos et nous créons un comité de suivi en deux étapes : tout d'abord, un comité restreint qui comprend DPPR, DGUHC, CETE de Rouen – qui correspond au pôle d'expertise risques côté « feu » Équipement, l'INERIS, et les services déconcentrés – *a priori*, trois de la DE et trois DRIRE, qui ne sont pas encore désignés ; ensuite, un groupe plus large, qui se réunira semestriellement avec les dix DRIRE Chefs de Pôle et les 18 DDE qui ont le plus de PPRT à réaliser – normalement, les invitations vous sont parvenues. Il s'agit, là aussi, de bénéficier d'une remontée d'informations la plus efficace possible.

Michel SEGARD

C'est un paysage un peu impressionniste que nous avons brossé. Nous avons essayé de faire en sorte que vous puissiez savoir à qui vous vous adressez en fonction des difficultés que vous rencontrez ou des questions que vous vous posez. Maintenant, le reste de la journée est à vous, aux productions locales.

La production locale
comme appui méthodologique
aux services

La production locale comme appui méthodologique aux services

Ont participé à la table ronde :

Frédéric GRESSELIN, DIREN Basse-Normandie

Michel BACOU, DIREN PACA

Nathalie BERTHIER, DIREN Île-de-France

Hervé RICHARD, DIREN Lorraine

Serge SOUMASTRE, DIREN Aquitaine

Maurice COURT, DIREN PACA

Ghislaine VERRHIEST, DIREN Languedoc-Roussillon

Charlotte PARENT, DIREN Languedoc-Roussillon

La table ronde était animée par **Magali PINON-LECONTE**, SDPRM.

Cette séquence est l'occasion de présenter des productions régionales élaborées pour venir en appui aux services, dans leurs pratiques quotidiennes, grâce à la mise à disposition d'informations, d'outils ou de cadres méthodologiques.

Ces outils sont déclinés selon les grands leviers d'action de la prévention des risques majeurs sur leurs territoires, et portent ainsi notamment sur la connaissance des risques, la mise en œuvre des PPR, la mise en œuvre du risque hors PPR, la réduction de la vulnérabilité, la communication et la valorisation de l'action des services.

10h30 à 11h00 : Pour améliorer la connaissance.

La DPPR pilote des actions nationales sur la connaissance des risques, au travers par exemple de campagnes de cartographie sur un aléa ou d'appui méthodologique sur des aléas spécifiques.

Néanmoins, des actions spécifiques doivent être menées au plan local, et deux exemples viennent l'illustrer.

En Basse-Normandie, les risques liés à la présence de cavités souterraines et de marnières sont particulièrement sensibles, compte tenu de la spécificité locale des plateaux crayeux de cette région. On estime à 35 000 le nombre de marnières dans

la région, présentant un risque humain et économique fort. Dès lors, le travail confié au plan national par la DPPR au BRGM doit être approfondi.

Frédéric Gresselin, chargé de mission risques à la DIREN Basse-Normandie, présente la mise en œuvre d'un « plan marnières » lancé sur la période 2007-2013, qui a pour objectif à terme d'améliorer la connaissance du risque et plus largement d'impulser une politique de prévention ambitieuse. Ce travail inter-régional a été mené à partir des travaux de la Haute-Normandie. Il a notamment permis d'estimer le taux de connaissance de l'aléa et le coût d'un programme global de prévention, et de créer sur le sujet une synergie entre l'État et les collectivités. Les modalités de financement restent néanmoins à valider.

En Provence-Alpes-Côtes d'Azur, la connaissance de l'aléa inondation existe, au travers des atlas des zones inondables (AZI). L'enjeu est donc de diffuser cette connaissance d'une manière large et homogène au niveau régional pour qu'elle soit appropriée, partagée par tous les acteurs, et utilisée notamment pour la prise en compte des risques dans l'aménagement.

Michel Bacou, chargé de mission information des risques à la DIREN PACA, présente la note d'accompagnement de l'atlas des zones inondables. Il s'agit d'un travail méthodologique, pédagogique et de communication à l'usage des services

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

techniques de l'État et des collectivités territoriales. Il permet de préciser la méthode d'élaboration des AZI, les conditions de diffusion des atlas, l'utilisation qui peut en être faite au travers notamment des documents d'urbanisme et des documents d'information préventive (DICRIM). Les critiques ont permis d'enrichir ce travail qui reçoit un bon accueil au niveau régional.

11h00 à 11h30 : Pour la mise en œuvre des PPRN.

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) constituent un outil majeur pour la réduction de la vulnérabilité et la prise en compte des risques dans l'aménagement. La DPPR définit des grands principes nationaux et édite des guides méthodologiques. Dans le respect du cadre juridique général, il convient ensuite d'adapter le PPRN au contexte local.

Les deux présentations illustrent des réflexions menées pour adapter le cadre méthodologique national au contexte local ou pour venir en appui aux services sur une question non traitée en tant que telle au niveau national.

En Île-de-France, le risque de retrait-gonflement des sols argileux est fort. Le règlement type national sur le retrait-gonflement des sols argileux s'est révélé mal adapté compte tenu notamment du milieu urbain dense.

Nathalie Berthier, chargée de mission risques naturels à la DIREN Île-de-France, présente le projet de règlement type régional sur le retrait-gonflement des sols argileux. Les travaux du groupe de travail régional ont ainsi alimenté les réflexions au niveau national. Le travail au niveau régional se fixe comme objectif de mieux prendre en compte le contexte local, de préciser le coût de certaines mesures, d'améliorer la cohérence avec les politiques d'aménagement locales. Il n'est pas encore validé, et l'attente des collectivités est forte notamment pour l'évaluation de la pertinence des mesures.

En Lorraine, les risques industriels sont très présents et de nombreuses installations classées se retrouvent dans les périmètres des PPRN. À l'occasion de l'arrivée de la DRIRE au sein du « réseau risques », il est apparu nécessaire d'harmoniser les pratiques et de clarifier l'articulation entre les deux réglementations.

Hervé Richard, Adjoint au chef du SEMA à la DIREN Lorraine, présente la démarche engagée qui a débouché notamment sur des modèles de rédaction et des prescriptions types. L'intérêt pédagogique sur l'articulation entre politiques sectorielles est à souligner.

11h30 à 12h15 : Pour la prise en compte du risque en dehors des PPRN.

La prise en compte des risques dans l'aménagement se fait notamment, sous la responsabilité des collectivités territoriales, au travers des documents d'urbanisme et de l'application du droit des sols (ADS). L'État intervient au titre de ses diverses obligations juridiques (porter-à-connaissance, contrôle de légalité, élaboration des PPRN en cas d'insuffisante prise en compte du risque dans l'aménagement ou de risque majeur) mais également en conseil auprès des collectivités territoriales. Il est important de favoriser la prise en compte du risque dans l'aménagement et, par exemple au stade de l'ADS, d'harmoniser les pratiques des services.

Serge Soumastre, chargé de mission risques et impact hors infrastructures à la DIREN Aquitaine, présente le document d'aide aux services de l'État de la région Aquitaine pour l'évaluation du risque inondation et sa prise en compte dans l'aménagement. Ce document a pour objectif d'harmoniser et de clarifier les pratiques en matière d'application du droit des sols au niveau régional. Il pose la question du partage des rôles entre l'État et les collectivités territoriales, et évoque un certain nombre de difficultés d'application liées au statut du document et au besoin de formation nécessaire.

Sur un aléa peu traité au niveau national mais sensible au niveau régional, le « réseau risques » permet de faire émerger des doctrines sur sa prise en compte dans l'aménagement.

Frédéric Gresselin, chargé de mission risques à la DIREN Basse-Normandie, présente la démarche engagée pour la prise en compte dans l'urbanisme de l'aléa lié aux remontées de nappe. La démarche repose sur les travaux engagés par une DDE pilote. Elaborée au sein du « réseau risques » normand et validée avec les collectivités, elle permet une appropriation du risque au niveau régional et une application simple pour les instructeurs.

Le niveau régional peut également être le bon niveau pour promouvoir des approches multirisques, sur des territoires complexes, en concertation avec les collectivités. La question des liens entre les pôles régionaux « écologie et développement durable », le « réseau risques » et les autres instances d'échanges se pose alors.

Maurice Court, chef du département risques, eau et construction au CETE Méditerranée, présente l'approche « multirisques » menée sur le bassin de l'Huveaune, qui doit notamment déboucher sur le recensement et la valorisation des outils et actions existants pour la prise en compte des risques sur un territoire où il y avait peu de PPRN malgré une forte exposition à de nombreux aléas, sur l'établissement d'un diagnostic du territoire à la fois sur les aspects risques, sur les aspects d'urbanisme et sur des aspects plus sociologiques de perception des risques et sur le développement d'une stratégie de prévention débattue avec les collectivités. Cette approche singulière et innovante est très aboutie. Elle s'inscrit en cohérence avec les travaux qui ont été lancés au niveau national sur la concertation avec l'ensemble des acteurs et la co-élaboration de documents. Si la connaissance accumulée est désormais très importante, il s'agit désormais d'aboutir à une vraie stratégie de prévention sur le bassin de risque.

12h15 à 12h40 : Pour la réduction de la vulnérabilité.

La réduction de la vulnérabilité est l'objectif des politiques de prévention. Sur le plan technique, les guides diffusés par la DPPR proposent une méthodologie et des types de mesures pouvant être mises en œuvre. Mais les mesures, pour être efficaces, doivent tenir compte de l'exposition locale au risque et des techniques constructives régionales.

Ghislaine VERRHIEST, adjointe au chef de service vulnérabilité, gestion de crise et SIG et est responsable du Pôle prévention des risques et vulnérabilité au CETE Méditerranée, et Charlotte PARENT, chargée de mission risques à la DIREN Languedoc-Roussillon présentent le groupe de travail sur la réduction de vulnérabilité créé au niveau régional à la demande du « réseau risques ».

L'objectif de ce groupe de travail est d'adapter au territoire du Languedoc-Roussillon les doctrines et directives nationales qui ont pu être élaborées ou qui sont en cours d'élaboration sur ce thème. Des documents méthodologiques ont été produits, tels qu'une synthèse bibliographique, un guide régional, un diaporama. L'objectif final de la démarche est d'arriver à une stratégie partagée, en affichant les coûts des mesures, une efficacité des mesures, des responsabilités et des porteurs pour chaque action.

12h40 à 13h00 et 14h00 à 14h30: Pour la communication et la valorisation de l'action des services.

Les échanges au sein du réseau et à l'extérieur du réseau sont essentiels, notamment pour diffuser et partager des pratiques efficaces et réussies et pour favoriser les échanges entre acteurs de la prévention.

Magali PINON-LECONTE

Dans le thème « la production locale comme appui méthodologique aux services », nous allons commencer avec la séquence « amélioration de la connaissance » avec Frédéric Gresselin et Michel Bacou.

I. Pour améliorer la connaissance

→ 1. Basse-Normandie : Plan marnières

Magali PINON-LECONTE

Frédéric Gresselin, qui est Chargé de mission risques à la DIREN Basse-Normandie, va nous présenter la mise en œuvre d'un plan marnières, qui est lancé sur la période 2007-2013. Celui-ci a été rendu nécessaire, à la fois par la spécificité locale des plateaux crayeux de cette région, mais également pour venir compléter et préciser le travail confié par la DPPR au BRGM. Ce plan coïncide par ailleurs avec la future sortie du guide marnières. Frédéric Gresselin va nous expliquer également comment ce travail interclubs a été mené à partir des travaux de la Haute-Normandie ; il nous dressera le contexte de cette production.

Frédéric GRESSELIN

Le plan marnières a été lancé cette année au sein du club risques. Nous avons voulu améliorer la connaissance qui est assez faible sur ce sujet et mieux gérer le risque au sein de petites collectivités, qui sont agricoles en général.

Le contexte : nous estimons à environ 35 000 le nombre de marnières en Basse-Normandie – il y en a plus de 100 000 en Haute-Normandie. Ces marnières ont été creusées, au cours des siècles passés, par les agriculteurs pour pouvoir amener leurs champs à partir de substrats calcaires puisés dans la craie. Les marnières vieillissent, elles s'effondrent, les plafonds bougent, et donc, les cloches de fontis ont tendance à remonter. Progressivement, des affaissements se produisent en surface, lesquels peuvent être préjudiciables sur un plan économique, mais peuvent aussi, de temps à autre, lorsque les hivers sont pluvieux, causer des effondrements catastrophiques, avec un risque humain que nous ne pouvons écarter.

Malgré les efforts soutenus par le MEDAD et le BRGM, les connaissances sont actuellement très insuffisantes puisque l'on estime à environ 6 % le taux de connaissance.

Les responsabilités sont méconnues. Les élus sont responsables de la cartographie, or ils connaissent mal ces responsabilités, c'est pourquoi le risque est souvent sous-estimé au sein des PLU. Il existe ainsi des tensions importantes entre l'État et les collectivités puisque nous bloquons, de temps à autre, des plans locaux d'urbanisme du fait que le risque n'y est pas pris en considération. Finalement, dans la mesure où nous avons l'opportunité de bénéficier d'un financement du FEDER sur l'horizon 2007-2013, nous avons décidé de lancer ce vaste programme, en sollicitant un financement à hauteur de 50 % de l'ensemble de l'enveloppe.

L'objectif premier est bien sûr d'améliorer l'information préventive des populations – celles-ci étant souvent peu au courant du danger – et de prendre en compte ce risque dans toutes les politiques d'aménagement et, plus particulièrement, dans les procédures d'urbanisme.

Il s'agit également de protéger au maximum les nappes, puisque les marnières sont souvent utilisées comme dépotoirs par les agriculteurs pour jeter des animaux morts ou des produits phytosanitaires.

Le travail correspond donc à une politique assez ambitieuse qui sera strictement menée et animée par le club risques. Le pilotage se fera par la DIREN, l'animation locale par des DDE, éventuellement par nous également, avec probablement aussi une intervention assez forte du CETE.

Concernant la clé de financement, 50 % de l'enveloppe est financée par le FEDER. Nous sommes actuellement à la recherche d'autres financements. Nous escomptons un financement de 20 % du Conseil général et de 10 % du Conseil régional ; les collectivités, qui sont en charge des inventaires, auront donc à leur charge, nous l'espérons, une vingtaine de pour cent. Ce sont en général des petites collectivités, qui ont donc des budgets très faibles.

Au niveau du club risques, nous allons animer, suivre, encadrer les collectivités et dynamiser le plan. Bien évidemment, cela ne peut pas fonctionner sans un investissement fort des collectivi-

tés : ce sont elles qui seront en charge de la réalisation des inventaires. Les Sous-Préfets seront également fortement impliqués dans le programme : nous allons très rapidement mettre en œuvre des réunions en Sous-Préfecture afin de permettre une bonne concertation avec les communautés de communes – c'est surtout à cet échelon que nous souhaitons intervenir. Le CETE dispose en outre d'énormément de connaissances sur la question en Normandie : il sera donc l'un de nos partenaires clés dans l'organisation et la réalisation du plan.

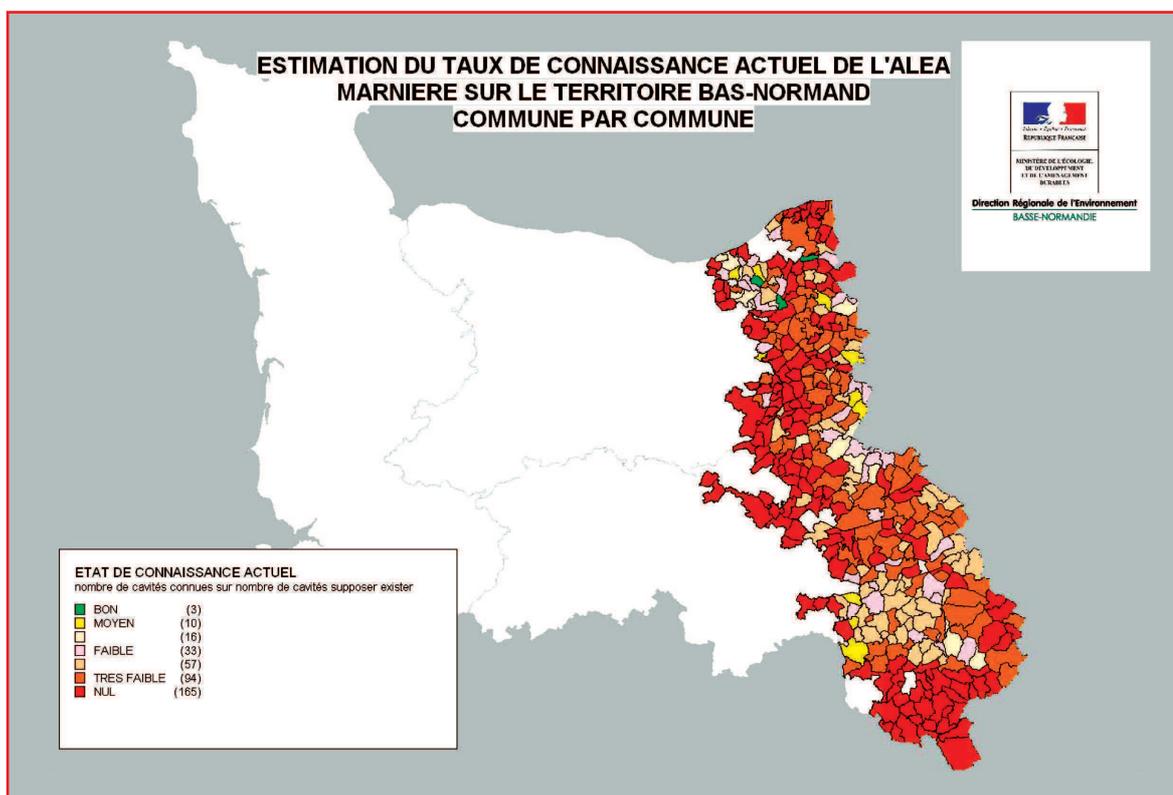
Voici un résumé rapide de l'état d'avancement du plan marnières, qui vient de débuter : il repose sur une importante collaboration entre les deux clubs risques de Haute et de Basse-Normandie, ainsi que sur une collaboration entre DDE et DIREN, à travers le club des DDE. Nous nous réunissons de temps à autre sur ce sujet, entre les DDE de Seine-Maritime, de l'Eure et les DDE de Basse-Normandie.

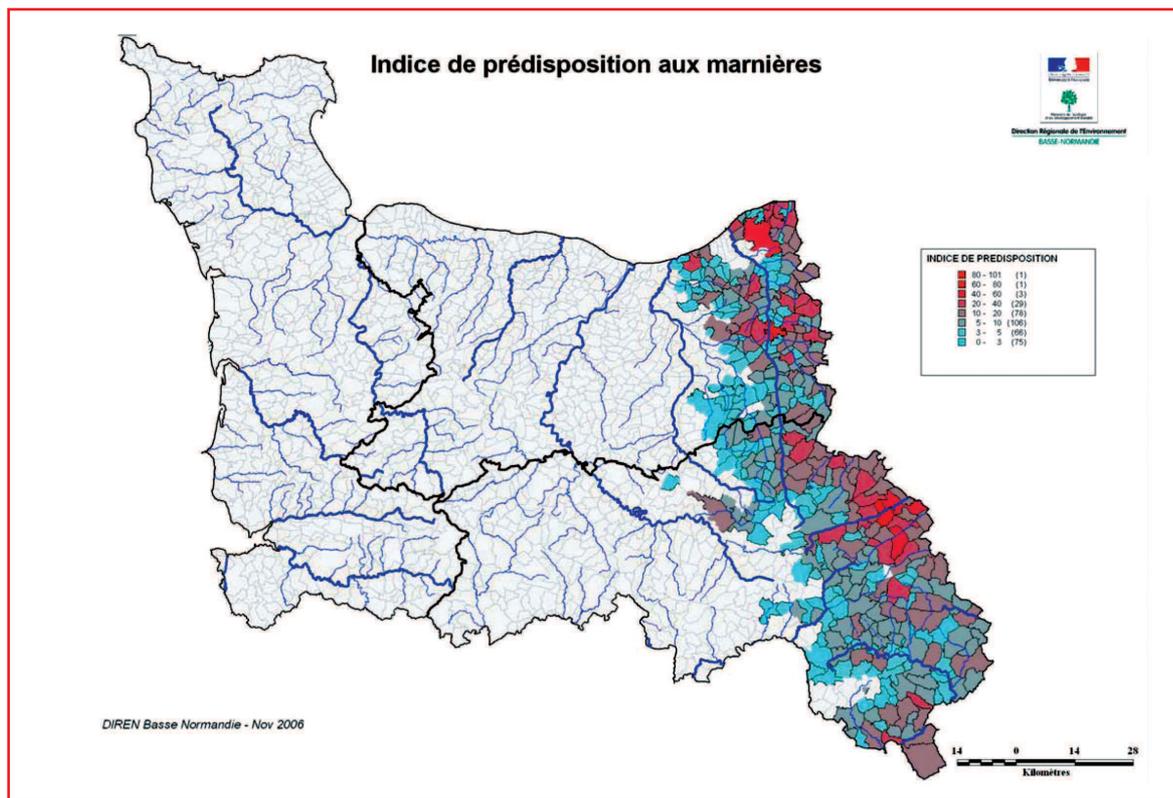
Nous avons bénéficié d'une grande expérience grâce à tout ce qui a été produit en Haute-Normandie. Nous avons exploité ces informations pour élaborer des ébauches de doctrine, pour voir comment retranscrire l'aléa dans les procé-

dures d'urbanisme, pour essayer de progresser en matière de connaissance, budgéter le plan, ainsi que pour évaluer les lacunes de connaissance, déterminer où agir et quelles collectivités étaient les plus menacées.

Nous avons bien sûr bénéficié de l'ensemble des informations produites par le BRGM pour le compte du MEDAD. Plusieurs milliers de cavités souterraines sont déjà cartographiées. Nous nous apercevons cependant que les lacunes de connaissance sont encore très nombreuses. La probabilité de marnières est de l'ordre de 13 par kilomètre carré : à partir de ce chiffre, nous pouvons sans difficulté établir quelles sont les lacunes de connaissance, collectivité par collectivité (Fig. ci-dessous). En bleu, vous avez les collectivités pour lesquelles la connaissance est bonne et en rouge, celles pour lesquelles la connaissance est nulle (entre 0 et 5 %).

À partir de cette connaissance de probabilité de marnières, nous avons également évalué les enjeux par collectivité. Il s'est agi de calculer quelles étaient les zones urbaines qui étaient concernées par le risque marnière et quelle était la probabilité de trouver des marnières dans les zones urbaines et les zones périurbaines – ces dernières étant considérées comme la bande de circonfé-





rence de 200 mètres autour des zones urbaines actuelles. Nous nous sommes intéressés à des zones urbaines de très petite taille : nous sommes descendus jusqu'à 1 hectare. Les informations sont concaténées à l'échelle de la commune (Fig. ci-dessus) En rouge apparaissent les communes pour lesquelles les prédispositions en zones urbaines sont très importantes ; plus nous allons vers le bleu, plus les prédispositions sont faibles. Nous avons attribué un indice 100 à la commune pour laquelle la probabilité de présence de marnières en zone urbaine était la plus forte et l'indice 0 à toutes les communes qui n'étaient pas concernées par le risque – toutes celles qui sont en gris.

À partir du retour d'expérience de Haute-Normandie, nous avons également chiffré le coût du programme cartographique, sur la base du coût moyen d'un inventaire en Haute-Normandie pour une commune de taille moyenne. Nous avons ainsi établi approximativement un budget d'1 million d'euros pour l'ensemble de l'inventaire (soit environ 400 communes) : en rouge, vous voyez les communes dont le coût d'inventaire se situe entre 9 000 et 12 000 euros et en vert, les communes pour lesquelles il se situe entre 4 000 et 5 000 euros. Avec des traitements SIG et très peu d'informations,

nous arrivons finalement à établir une stratégie assez pointue, dès le début du démarrage du programme. Actuellement, nous en sommes à la recherche des cofinancements et à étudier la manière dont les Conseils généraux vont pouvoir répondre à notre demande.

Au regard de la politique de prévention, l'essentiel est évidemment l'acquisition de la connaissance : il s'agit de développer la connaissance pour pouvoir l'intégrer dans les procédures d'urbanisme. C'est l'objectif initial. Une fois que ce travail sera fait, nous serons dans l'obligation de réviser les DDRM et de refaire un « porté à connaissance ». Nous avons l'obligation d'inscrire toutes les communes qui disposent de cavités souterraines dans les DDRM (dossiers départementaux des risques majeurs). Une fois que ce travail sera fait, que le « porté à connaissance » qui en découle sera réalisé, nous travaillerons en collaboration avec les collectivités pour les aider à réaliser leurs DICRIM. Bien sûr, toute l'information sera mise à disposition sur Internet.

L'intérêt de ce type de plan est d'asseoir une importante synergie entre l'État et les collectivités. Nous avons besoin de cela pour disposer de la connaissance locale, mais aussi pour aider les

collectivités à assumer leurs responsabilités. Il s'agit du meilleur outil pour progresser dans la politique de prévention.

Voici les suites à donner. Tout d'abord, la clé de financement n'est pas définie. Nous souhaitons que le CETE nous élabore un cahier des charges très précis. Nous disposons d'un budget important – 1 million d'euros – et les études sont assez longues – elles durent parfois plusieurs semaines, voire plusieurs mois : il est donc probable que des bureaux d'études opportunistes se créent à cette occasion. Nous souhaitons ainsi que le cahier des charges soit très strict afin que les collectivités ne soient pas abusées par des bureaux d'études qui utiliseraient des crédits publics pour réaliser finalement un inventaire de seconde catégorie.

La « bancarisation » des données posera par ailleurs problème en ce sens que la base de données actuelle du MEDAD ne dispose pas d'un grand nombre d'informations qui soient utiles aux services instructeurs des procédures ADS. Il est donc nécessaire de réfléchir de nouveau à la structure de cette base de données, afin que celle-ci puisse intégrer l'ensemble des informations dont nous avons besoin localement. L'alternative serait de trouver une structure de base de données qui soit adaptée et permette l'injection de données directement dans la banque nationale.

Les autres suites à donner sont :

- l'animation du plan – ce qui sera un travail énorme avec la réalisation des inventaires par les collectivités ;
- une fois que cet inventaire sera fait, l'alimentation de la base de données ;
- l'information préventive ;
- puis, l'intégration dans les politiques d'urbanisme.

Nous en sommes donc au tout début.

Magali PINON-LECONTE

Nous allons prendre quelques questions techniques concernant l'intervention de Frédéric Gresselin.

David LOMBARD, DIREN Alsace

Une petite question de détail : à quoi correspond la base de données nationale ?

Frédéric GRESSELIN

Il s'agit d'une banque de données qui a été établie par le BRGM. Elle est localisée sur le site bdcavités.net et recense l'ensemble des cavités qui sont issues de l'exploitation des archives, d'inventaires départementaux et de toutes les données qui étaient stockées dans les administrations.

François AMIOT, MEDAD/DGUHC

Est-ce qu'il est imaginé de créer un syndicat avec 400 communes – ce qui serait relativement énorme – ou agirez-vous commune par commune ?

Prévoyez-vous un suivi technique de ces cavités souterraines, en fonction de leur évolution au fur et à mesure du temps ?

Frédéric GRESSELIN

Nous allons essayer de travailler à l'échelle des communautés de communes pour éviter de perdre trop de temps.

Par ailleurs, une fois que l'inventaire sera fait, je pense qu'il conviendra de travailler pour voir la position des marnières et s'assurer qu'il n'y a pas trop de cavités situées en territoire sensible. Ensuite, il faudra investiguer pour savoir s'il y a réellement problème d'affaissement ; il faudra mettre en place un contrôle.

➔ 2. PACA : Note d'accompagnement de l'atlas des zones inondables à l'usage des services techniques de l'État et des collectivités territoriales

Magali PINON-LECONTE

Je passe maintenant la parole à Michel Bacou, Chargé de mission information des risques à la DIREN PACA, qui va nous parler de la note d'accompagnement de l'atlas des zones inondables. Cette note a été réalisée pour aider les services, harmoniser les pratiques de l'État, notamment en matière de Portés à Connaissance. D'après ce que j'ai compris, cela va plus loin que le « porté à connaissance » de l'État ; il s'agit également de tout un travail méthodologique, pédagogique et de communication.

Michel BACOU

Le sujet est tout à fait celui-ci : un atlas des zones inondables a été publié – et continue à l'être,

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

puisqu'il se réalise par phases successives. Le but est de l'accompagner et de donner des clés méthodologiques, notamment aux services de l'État et notamment dans le cadre des Portés à Connaissance.

L'origine de la démarche est la circulaire de 2003 qui initie les atlas des zones inondables. Elle part aussi d'un constat que nous avons fait sur l'ensemble de la région, avec l'aide d'une stagiaire, sur les Portés à Connaissance. Le premier résultat du constat est que les Portés à Connaissance correspondent à des pratiques très hétérogènes ; ils recouvrent en outre des acceptations assez différentes des atlas dans ces Portés à Connaissance ; enfin, ces atlas concernent 80 % des communes, c'est-à-dire 80 % des documents d'urbanisme – 15 % des communes disposant par ailleurs d'un PPRI : il s'agit donc de décider ce que nous faisons ensuite.

Nous souhaitons harmoniser les Portés à Connaissance des AZI (atlas des zones inondables) et travailler sur l'apport de cette connaissance aux décisions d'urbanisme. Il est bien évident que l'ensemble des 80 % des communes de la région ne seront pas couvertes, à terme, par un plan de prévention des risques d'inondation.

Ensuite se pose la question de ce que nous allons faire de l'ensemble de ces informations. Nous avons un document dans lequel nous avons un cours d'eau, dont nous définissons le lit mineur, le lit moyen et le lit majeur – l'approche des atlas correspondant à la méthode hydrogéomorphologique. Qu'en faisons-nous : un PPR ? Si un PPR existe déjà et qu'il est calé sur la crue centennale, que faisons-nous de cette information complémentaire ? Lorsque nous avons un PLU, comment intégrons-nous cette connaissance dans le PLU – ou plutôt comment demandons-nous qu'elle soit intégrée ? Que faire lorsque nous avons un schéma de cohérence territoriale et d'autres éléments de type police de l'eau ou autre ?

Pour répondre, il s'agit de procéder selon plusieurs approches. La première consiste à avoir un cadre régional de l'accompagnement de ces atlas, notamment, comme je le disais, au travers des Portés à Connaissance. Une fois que nous portons ces atlas à la connaissance des élus, il faut savoir ensuite ce que nous en faisons, physiquement, sur le terrain. Il existe globalement – je caricature un peu – trois unités hydrogéomorphologiques (lit

mineur, lit moyen, lit majeur). Dans le lit mineur, voire dans le lit moyen, nous savons à peu près quoi faire – justement, nous ne faisons pas grand-chose en termes d'urbanisme. Par contre, dans le lit majeur, il faut savoir ce que l'on fait. En préalable à tout cela, il s'agit de diffuser cette connaissance hydrogéomorphologique, et donc, de partager cette méthode.

Cette démarche est d'abord destinée aux services de l'État, qui ont en charge le Porté à Connaissance pour ce qui est des documents d'urbanisme, mais aussi des documents d'information que sont notamment les DICRIM ; ensuite, aux services techniques des collectivités locales, qui ont à travailler de manière un peu plus précise sur le thème de l'inondation ; et éventuellement, à d'autres « clients » qui peuvent être, notamment, les bureaux d'études, lesquels travaillent souvent pour les collectivités locales et ne maîtrisent pas réellement la méthode hydrogéomorphologique.

Nous avons d'abord travaillé sur les éléments dont nous disposons, c'est-à-dire les anciens atlas, ainsi que sur la production de connaissances complémentaires. Nous avons intégré, notamment dans le cadre des clubs risques, chaque département dans une démarche de présentation et de validation. Ensuite, nous avons présenté les premiers résultats dans cette phase de validation au sein des clubs risques et nous avons recueilli les questions qui se posaient. Je dois dire qu'au début, nous avons eu un certain nombre de critiques et de questions, notamment suivant une logique d'opposition entre plaine et montagne – puisque notre région part de la Camargue pour monter vers les Alpes. Nous avons eu un certain nombre de questions que nous avons collectées dans un certain nombre de groupes : qu'est-ce qu'un atlas des zones inondables ? qu'est-ce qu'il dit ? qu'est-ce qu'il ne dit pas ? quels sont ses atouts ? quelles sont les différences par rapport aux anciens atlas ? comment allons-nous les intégrer ? quelle est la cohérence avec les logiques Rhône et Durance ? etc.

Cette note d'accompagnement que nous avons produite dans un premier temps, présente un certain nombre de choses : d'abord la démarche d'élaboration de la méthode, les apports et les limites (ce qu'elle dit et ne dit pas) et quelques recommandations générales, notamment ce que

l'on fait lorsque l'on n'a que l'atlas des zones inondables ou lorsqu'on a un atlas qui vient se superposer avec une étude existante – que ce soit un document réglementaire, un PPR ou une étude d'aléa.

Quel est le positionnement de l'atlas et, surtout, de cette note d'accompagnement ? Il correspond d'abord à une priorité de l'État : la publication de la connaissance du risque. L'atlas est un document de référence, mais n'a pas de valeur réglementaire, c'est pourquoi les services qui travaillent notamment sur l'ADS sont un peu gênés par cette connaissance. Pour ce qui est des documents d'urbanisme, nous avons aussi quelques difficultés à l'intégrer, c'est-à-dire à savoir quelles contraintes nous devons imposer derrière – a fortiori, lorsque l'on travaille directement sur l'ADS. En PACA, le but de cette note est d'abord d'expliquer que la méthode hydrogéomorphologique est relativement bien adaptée au contexte méditerranéen et alpin. Il s'agit de préciser le dire de l'État dans l'ensemble des Portés à Connaissance qui traitent d'inondation – qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'information sur les risques – et, bien évidemment, de donner des recommandations qui soient adaptées au contexte de la région.

Nous avons mis en place cet accompagnement dans le cadre des clubs risques. Cette note est passée par onze versions successives – lesquelles sont passées de 5 à 48 pages. Elle a été validée l'été dernier et diffusée aux services de l'État – lesquels nous ont adressé un assez bon retour. Enfin, elle a été publiée sur le site Internet de la DIREN, en introduction des atlas des zones inondables.

Tous les Portés à Connaissance relatifs à ces atlas n'ont pas été réalisés, pour diverses raisons ; notamment, parce que nous avons ressenti un frein lorsque nous venions juxtaposer ces atlas à des études qui avaient déjà été réalisées, validées ou, surtout, étaient en cours de réalisation. En revanche, les Portés à Connaissance qui ont été réalisés se sont fortement appuyés sur cette note. Bien entendu, nous envisageons de faire un retour d'expérience lorsque nous disposerons d'un nombre de Portés à Connaissance un peu plus important qu'aujourd'hui.

Lorsque nous avons fait cette note, nous nous sommes dit qu'il faudrait peut-être aller un peu plus loin dans la démarche et communiquer un peu

plus, notamment sur la méthode. Pour cela, nous avons mis en œuvre trois actions : tout d'abord, et nous nous sommes fait aider par un bureau de communication pour cela, nous avons élaboré un diaporama qui a été fourni aux services de l'État pour leur permettre, lorsqu'ils vont « porter la bonne parole » auprès des collectivités locales, d'avoir un discours qui soit à peu près cohérent sur l'ensemble de la région. Ensuite, nous avons décidé de publier un document sur la méthode hydrogéomorphologique. C'est un document réellement pédagogique sur la méthode hydrogéomorphologique, sur ce qu'elle dit, ce qu'elle ne dit pas, ce qu'il est possible d'en tirer et sur la cartographie. Enfin, nous avons recueilli un certain nombre de critiques et de questions que nous avons regroupées en huit grandes questions et nous avons édité une plaquette de six pages qui y répond.

Voilà ce que nous avons fait en PACA. Nous avons eu un bon retour sur ce travail.

Magali PINON-LECONTE

Je pense qu'il va y avoir des questions sur ces aspects...

Michel SEGARD

Dans vos exposés, on sent qu'il y a des contacts avec les collectivités locales et avec les autres acteurs. Comment cela se passe-t-il ? Comment organisez-vous le dialogue avec les partenaires de l'État ?

Frédéric GRESSELIN

Nous travaillons avec l'Union amicale des maires, directement. Après quelques échecs, nous essayons de les associer le plus tôt possible dans la démarche de concertation. Une fois que nous avons travaillé en collaboration avec eux, nous touchons les maires, directement s'il le faut, au niveau de l'assemblée départementale. Nous avons énormément de contacts avec les élus puisque, lorsque nous faisons des Portés à Connaissance, nous sommes à leur disposition pour leur expliquer toutes les informations dont ils ont besoin. Nous avons peut-être quatre ou cinq contacts par jour avec des élus. Nous nous déplaçons rarement : ce sont eux qui viennent souvent, pour voir comment nous travaillons et se faire expli-

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

quer nos méthodologies ; ensuite, le cas échéant, nous allons sur le terrain.

Michel BACOU

En PACA, les grandes collectivités locales, les Conseils généraux et le Conseil régional font partie du club risques : donc là, nous avons des échanges assez importants. Lorsque nous invitons ponctuellement certaines collectivités, de type Syndicat de rivière ou des collectivités locales, à travailler sur un thème dans le cadre des clubs risques, nous avons là aussi un certain retour. Par contre, elles sont plus généralement, en deuxième rideau, au contact direct avec les services départementaux. C'est plus par les services départementaux que nous avons ce retour. Ce qui ne nous empêche pas d'avoir des échanges directs, notamment sur les atlas dès qu'ils ont été publiés sur le site Internet – là, nous essayons de faire œuvre de pédagogie.

Laurent ROY

Pour préciser le mode d'association des collectivités locales en PACA, celui-ci a une organisation un peu originale, puisqu'il y a, d'une part, une thématique risque au sein de l'action du Pôle régional environnement et développement durables qui, elle, est interne au pôle (services de l'État, Établissement public, etc.), ce qui permet de définir un certain nombre d'éléments de doctrine, et il y a un club risques qui a une démarche élargie, qui associe les grandes collectivités, et éventuellement les plus petites quand il y a une démarche expérimentale. Cela permet ainsi de travailler en deux temps : sur la doctrine en interne et sur un partenariat plus large en club.

Frédéric GRESSELIN

Nous enquêtons beaucoup auprès des élus – au moins deux ou trois fois au cours des dix dernières années – pour bénéficier de l'information dont ils disposent ; ensuite, nous exploitons ces informations, par exemple pour les inondations, en mesurant les variations qui existent entre la cartographie réalisée par l'approche hydrogéomorphologique – puisque nous utilisons aussi cette méthode-là en Basse-Normandie – et la cartographie produite par les maires. Ensuite nous sommes en mesure de savoir quel est leur taux de

connaissance réel et quelle est notre capacité à utiliser les données qu'ils nous produisent. Or nous nous apercevons que, dans l'ensemble, ce ne sont pas des cartographes et que nous pouvons faiblement exploiter leurs données. Sur la dernière enquête que nous avons produite, nous avons analysé environ 200 communes et 15 % des documents étaient exploitables dans le Calvados et seulement une dizaine de pour cent dans l'Orne.

Gaël GAUDOUEN, SIDPC de Moselle-Lorraine

Je voulais savoir quelle est l'implication des Sous-Préfectures dans votre démarche de concertation et d'explication auprès des élus. Est-ce que vous participez ou est-ce que vous proposez des réunions de présentation aux assemblées locales d'élus – que le Sous-Préfet ferait traditionnellement une fois par mois, par exemple ?

Frédéric GRESSELIN

Dans le département du Calvados, nous avons préparé le terrain avec les Sous-Préfets dans le cadre du PASED (plan d'action stratégique de l'État), en réunissant l'ensemble des communautés de communes, pour leur demander de prendre compétence dans le domaine des risques, afin de faciliter notre travail, en ayant moins d'interlocuteurs. Ensuite, *via* les Sous-Préfets, nous avons également un certain nombre d'actions de communication dans le cadre des SCOT : nous intervenons en Sous-Préfecture avec les principaux élus des SCOT ou les services d'environnement ou des risques des grosses collectivités, pour leur présenter nos connaissances et ce que nous attendons d'eux. Les Sous-Préfets, concernant les marnières, sont très demandeurs finalement car il y a beaucoup de tension au niveau des collectivités actuellement, notamment dans le cadre de l'élaboration des PLU, donc, le cas échéant, nous avons des réunions internes avec les collectivités et les Sous-Préfets.

Michel BACOU

Je complète un peu sur les atlas. Dans ce cas-là, il y a une validation administrative, si je peux dire, de chaque Préfet de département, et donc, il ne s'agit plus de concertation, mais de travail en commun avec les services préfectoraux.

Magali PINON-LECONTE

Avant de passer à la séquence suivante, je voulais attirer l'attention sur deux questions qui ont été soulevées à l'occasion de ces deux présentations, qui concernent, d'une part, pour la présentation de Frédéric Gresselin, la légitimité d'études nationales sur des aléas très spécifiques, comme les marnières qui sont très localisées – est-ce plutôt à l'administration centrale de piloter ce genre d'étude ou est-ce plutôt aux services locaux de s'en saisir. Il y a cette question – nous n'en avons pas parlé, mais nous pourrions en reparler au cours de la journée, par rapport au rôle de l'administration centrale et des services déconcentrés.

Et puis, ce que je trouve intéressant dans la présentation de Michel Bacou, c'est ce déplacement du rôle de l'État en amont des PPR, qui est très favorable à la concertation et qui, comme le disait Laurent Roy tout à l'heure, légitime le rôle de l'État par l'apport de connaissances que permet ce genre de production.

II. Pour la mise en œuvre des PPR

Magali PINON-LECONTE

Nathalie Berthier et Hervé Richard vont nous parler de la production locale en appui méthodologique dans la mise en œuvre des plans de prévention des risques.

→ 1. Île-de-France : Règlement type régional sur le retrait-gonflement des sols argileux

Magali PINON-LECONTE

Nathalie Berthier, qui est Chargé de mission risques naturels à la DIREN Île-de-France, va nous présenter le projet de règlement type régional sur le retrait-gonflement des sols argileux. C'est un règlement qui a été rendu nécessaire, d'une part, par des événements locaux, des épisodes de sécheresse qui ont provoqué de nombreux désordres en Île-de-France et, d'autre part, par des difficultés à appliquer un règlement type national, notamment dans le milieu urbain dense qu'est l'Île-de-France. C'est aussi une intervention intéressante car elle va nous expliquer comment les travaux de ce groupe de travail régio-

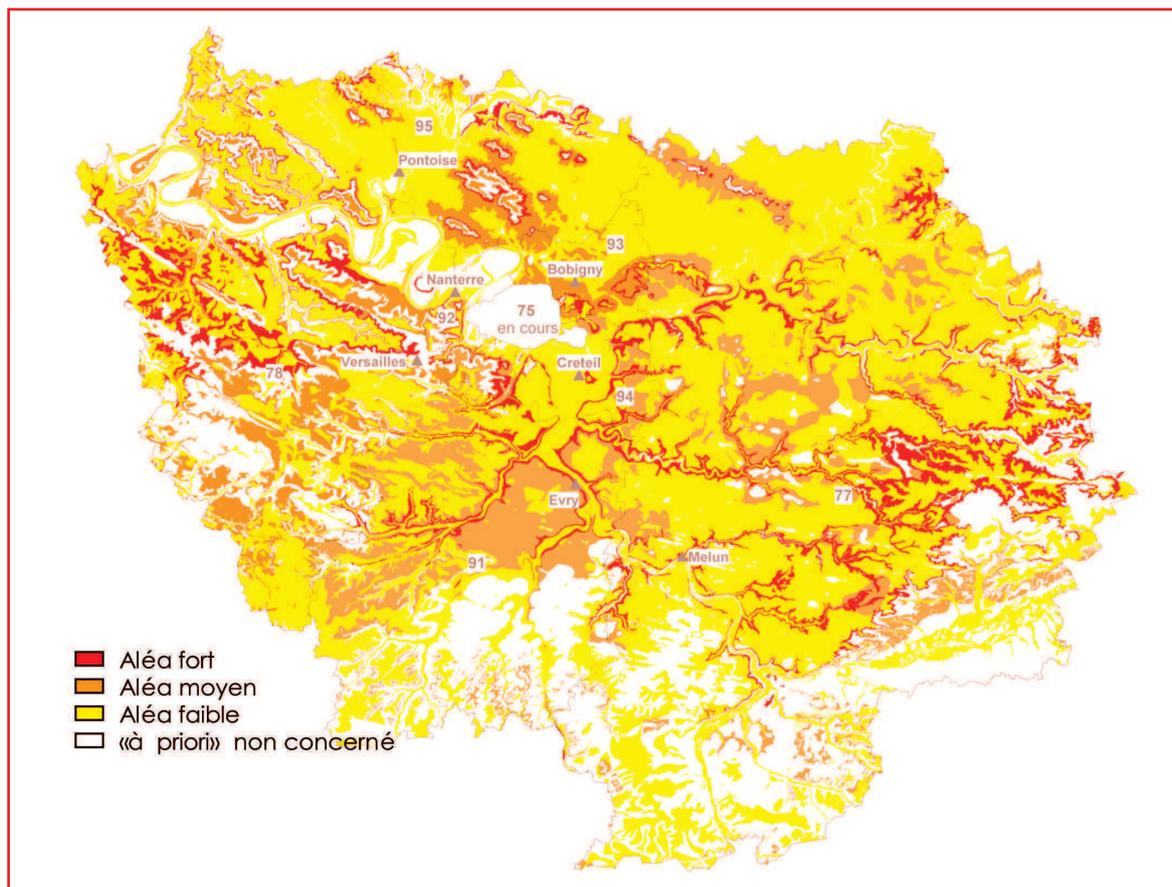
nal nourrissent également les réflexions au niveau national. C'est bien cette itération qui est parfaitement illustrée.

Nathalie BERTHIER

C'est effectivement l'origine de cette démarche qui a été réalisée en Île-de-France : suite aux épisodes de sécheresse en 1989-1990 et 1996-1997 et de la canicule de 2003, nous avons observé sur le bâti une multiplication des désordres. Plus de 500 communes de la région ont fait l'objet au moins une fois d'un arrêté catastrophe naturelle entre 1998 et 2002, ce qui a coûté 1 million d'euros sur cette même période et ce qui représente 35 % du coût national. C'est aussi la deuxième cause d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles, derrière les inondations. Le contexte est donc fort.

Le deuxième point, c'est une difficulté de mise en œuvre en milieu urbain dense – caractéristique de l'Île-de-France – des dispositions du règlement type national, notamment en Seine-Saint-Denis, où un PRR avait été prescrit sur l'ensemble du département et où la commission d'enquête a rendu un avis défavorable à l'unanimité. Les principaux arguments étaient la difficulté technique de mise en œuvre des mesures sur des parcelles de petite taille, l'absence d'éléments permettant de chiffrer le coût des prescriptions et des incohérences avec les politiques d'aménagement et d'urbanisme locales.

Nous avons donc regardé d'un peu plus près l'aléa. La mission qui avait été confiée au BRGM par le ministère de l'Environnement consistait à faire la cartographie des cartes d'aléas départementales. Sur la région Île-de-France, ça a commencé en 2000 et ça se termine maintenant (hors Paris), au rythme d'une carte sortie à peu près tous les ans. Nous nous sommes aperçus l'année dernière que, quand on mettait toutes ces cartes les unes à côté des autres, il y avait des incohérences notables aux frontières, incohérences qui étaient dues à une amélioration de la méthodologie de cartographie entre 2000 et aujourd'hui. Nous avons donc demandé au BRGM de réactualiser les trois premières cartes : l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Nous avons aujourd'hui une carte qui est en cours de validation.



J'imagine que vous connaissez les cartes : (Fig. ci-dessus) en rouge, aléa fort, probabilité de survenance d'un sinistre et intensité des phénomènes les plus prépondérants, faible survenance de sinistres possible en cas de sécheresse importante ; en orange, aléa moyen, c'est un intermédiaire entre les deux ; les zones blanches sont *a priori* non concernées, mais il peut y avoir des lentilles d'argile, donc on n'est pas à l'abri. Sur le territoire de la région Île-de-France, nous voyons que quasiment toutes les communes sont concernées. Les trois-quarts du territoire sont en zone d'aléa faible à fort : 8 % en aléa fort, 16 % en aléa moyen et 51 % en aléa faible. Nous nous apercevons que les territoires de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne sont en aléa faible à fort et que toutes les communes sont concernées ; il n'y en a pas *a priori* de non concernées.

Nous avons donc décidé, au sein du club, d'élaborer un règlement type régional pour ces PPR retrait-gonflement des sols argileux, en adoptant des règles de construction et d'aménagement simples et efficaces – l'idée étant de permettre aux services instructeurs de porter une politique

cohérente au sein de la région, donc de prendre en compte les spécificités liées à l'environnement urbain dense, de rechercher une cohérence avec les politiques locales de gestion des eaux pluviales, mais aussi d'assainissement, de la politique de l'arbre dans la ville, etc. – il n'y a pas que l'eau pluviale. Là, ce sont justement des mesures relatives à la gestion de la végétation. Ce document type régional pourra être adaptable encore à l'échelle départementale.

Voici comment nous nous sommes organisés : un groupe s'est monté en parallèle du club risques – il s'agit d'un sous-groupe issu du club risques. La coordination a été faite par la DIREN Île-de-France, qui a rassemblé l'ensemble des DDE de la région, la DPPR, le laboratoire de l'Est parisien – qui contribue fortement aux réflexions – et le BRGM. Ce groupe a été monté en octobre 2006 et s'est réuni pour la première fois en décembre 2006. Il est à noter que, parallèlement, un groupe s'est mis en place à l'échelon national pour réfléchir à l'adaptation du règlement type national qui existait jusqu'à maintenant, avec pour objectif de fournir un guide complet, comprenant un règle-

ment, mais aussi des documents techniques d'appui à la mise en œuvre. Nous avons vraiment travaillé en échanges directs : des choses ont été prises du règlement régional pour être mises dans le national, et inversement. Nous essayons d'avoir un document régional qui soit cohérent avec l'échelon national. C'est un travail qui est en cours, qui n'est donc ni finalisé, ni validé aujourd'hui. J'espère que d'ici à la fin de l'année, il aura abouti.

Comme il n'est ni finalisé, ni avalisé, je vais avoir du mal à vous dire exactement le contenu qu'il va avoir à la fin, mais nous savons que, quelle que soit la zone où l'on se trouve, il n'y a pas d'interdiction de construire et qu'il y a des règles de construction ou d'aménagement qui sont à adapter en fonction de la nature du sol rencontré – il s'agit donc d'essayer d'avoir des mesures graduées et de pousser les gens qui vont faire des aménagements à faire des études géotechniques en amont des projets pour confirmer la présence d'argile, puis adapter la structure du bâtiment en fonction du sol rencontré.

Concernant les questions de la végétation, la piste qui, je pense, prend la meilleure voie consisterait, plutôt que de demander un abattage systématique des arbres, ce qui n'est pas très cohérent avec la politique de la ville et la place de l'arbre dans la ville, à avoir plutôt recours à un élagage régulier, qui permettrait de diminuer les besoins en eau de l'arbre. Autre piste : nous réfléchissons à la mise en place, en milieu urbain dense, de mesures constructives plus lourdes pour s'affranchir de ces mesures sur l'environnement.

Sur la question de la gestion des eaux pluviales, des eaux usées, de l'assainissement, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait qu'au niveau local, il y ait une vraie concertation avec les gestionnaires de réseau pour trouver des solutions techniques cohérentes avec les différentes politiques – sinon, nous n'y arrivons pas. Il y a vraiment un travail à faire, ici, avec les gestionnaires de réseau.

Les suites à donner sont la finalisation du règlement type – toujours en lien avec l'échelon national –, la validation de ce règlement aux niveaux régional et départemental et sa mise en œuvre par les services instructeurs. En parallèle, avec les DDE et le laboratoire, nous avons réalisé une plaquette, qui sera remise aux demandeurs de permis de construire.

Les pistes d'évolution et les souhaits exprimés renvoient à la nécessité d'apporter un appui en termes d'éléments techniques et économiques sur l'efficacité des mesures que nous mettons en œuvre : il s'agit vraiment d'une demande des collectivités qui ne sont pas convaincues ou qui sont difficiles à convaincre de la pertinence de ces mesures – le problème venant surtout pour elle de la végétation et du milieu environnement.

Magali PINON-LECONTE

Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ?

Simon LERY, DIREN Pays de la Loire

C'est quoi exactement un « règlement type » et à quel titre ce règlement est-il pris ?

Nathalie BERTHIER

C'est un document type interne aux services de l'État. Nous voulons que ce soit vraiment un document de travail sur lequel les services vont pouvoir s'appuyer. Nous nous sommes demandés à un moment si les collectivités en auraient connaissance et la réponse est non. Il y a encore des champs permettant d'ajouter de petits commentaires. Nous laisserons des marges ouvertes à certaines mesures. Ce n'est pas votre question ?

Simon LERY

Non. On parle de « règlement » : ça doit donc avoir une portée dans les PLU. Est-ce qu'il y a des PPR départementaux derrière ?

Nathalie BERTHIER

En fait, c'est le règlement type des PPR retrait-gonflement des argiles.

Magali PINON-LECONTE

Nathalie Berthier spécifiait le fait que c'était un règlement « type », mais c'est un cadre et il y aura des marges laissées pour l'application au niveau des départements.

Françoise ROSE, DDE Gironde

Cette intervention me donne à penser que l'on est reparti vers l'élaboration de PPR retrait-gon-

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

fiement des argiles au niveau national. J'avais cru comprendre que l'on faisait une pause. Ce type de PPR m'interpelle dans la mesure où les cartes sont nationales. Nous avons peu de marges de manœuvre sur les règlements dans la mesure où, à part la végétation, le reste, ce sont des mesures constructives simples. N'y a-t-il pas pour la DPPR une autre manière de traiter ce risque que par des PPR ? Quand nous allons voir les communes pour le risque inondation, puis pour le risque glissement de terrain, puis pour le risque feu de forêt, et que nous arrivons ensuite avec les argiles... ce n'est pas vraiment de l'aménagement, ce sont des dispositions constructives. Ce n'était qu'une remarque.

Nathalie BERTHIER

Les cartes sont départementales. Je ne vais pas répondre pour la DDP, mais...

Marie-Luce BOUSSETON, DDE Gironde

Je vais reformuler la question de ma collaboratrice, car nous nous sommes posé la même : sur ce type de risque, j'ai du mal à imaginer quelles sont les ouvertures spécifiques, les ouvertures qui seraient différentes et justifieraient de travailler sur un règlement, qu'il soit régional ou départemental, par rapport à une règle nationale. Le milieu urbain dense, nous le connaissons tous, partout – effectivement pas à une échelle de densité de millions d'habitants, mais à une autre échelle, telle que celle de l'agglomération, nous pouvons aussi l'avoir. Est-ce que cela veut dire que vous allez nous retourner l'expérience de l'Île-de-France pour nous redonner les mêmes ouvertures ? Je ne vois pas sur quoi s'appuie cette spécificité.

Magali PINON-LECONTE

Il n'y a pas vraiment de spécificité, sauf qu'il y a eu un début de contentieux en Île-de-France qui n'existe pas ailleurs. On peut dire que la spécificité, elle est là. Le niveau régional intervient plus comme expérimentateur de politiques ou de doctrines qui ont été élaborées au niveau central. On voit bien qu'il y a des choses qui ont été pensées au niveau central qui ne sont pas tenables localement. La région d'Île-de-France a servi un peu de laboratoire d'expérimentation du règlement type national qui avait été donné à une époque.

C'est vrai que nous sommes un peu mal à l'aise avec le retrait-gonflement des argiles parce que nous voyons bien qu'il n'y a pas le problème de la sécurité des personnes, alors que, dans les autres aléas, il existe. C'est effectivement un aléa qui est très spécifique et avec lequel nous sommes assez mal à l'aise, puisque nous savons bien qu'avec des mesures de construction adaptées, nous arrivons à avoir des dommages moindres. Nous voyons donc bien que le PPR n'est pas le meilleur outil, mais aujourd'hui, nous n'avons que celui-là. Il permet en plus de financer des études complémentaires. Il y a tout un outillage qui est permis par le PPR, dont il faut profiter.

Est-ce que j'ai répondu à la question ? Il n'y a pas vraiment de spécificité à la région Île-de-France sauf que c'est une région très construite et qu'il y a la place de l'arbre, etc., donc c'est plus compliqué. Il y a des petites parcelles ; il y a cette spécificité-là, mais on pourrait effectivement la retrouver à Toulouse, par exemple.

Nathalie BERTHIER

Ca, ce sont des règles de construction – nous les connaissons. Après, il faut qu'elles soient appliquées. Le problème c'est qu'elles ne sont pas obligatoirement bien appliquées. Après, les marges de manœuvre, ça va être sur des distances de rejet par rapport aux constructions, etc. C'est vrai qu'elles ne sont pas énormes non plus.

Christophe DIMITROV, Conseil général des Ponts et Chaussées

Je crois que la réponse à ma question a été donnée, mais je souhaiterais avoir confirmation : en amont du règlement, je me demandais s'il y avait une doctrine régionale en matière de prescription du PPR. J'ai cru comprendre qu'il avait été décidé qu'il y aurait un PPR départemental sur tout le département concerné. Est-ce bien cela ? Et accessoirement, est-ce que la doctrine nationale est précise maintenant ou est-ce qu'il y a encore des hésitations – j'ai compris que c'était le cas ?

Magali PINON-LECONTE

Ca renvoie à ce que je viens dire : comme le PPR n'est pas le meilleur outil, nous avons essayé de ménager la chèvre et le chou en disant que l'on

ferait des PPR départementaux, pour faire des économies de moyens, d'énergie et de ressources sur cette question. Après, nous affinons la connaissance en fonction des besoins. Je ne veux pas préjuger des travaux qui sont menés dans le groupe de travail, lesquels ne sont pas encore complètement stabilisés et validés. Thierry, tu veux peut-être dire quelque chose à ce sujet ?

Thierry HUBERT

[Le début de l'intervention est effectué hors micro et est donc inaudible] proposition : Pour témoigner sur ce sujet-là, je précise que j'ai travaillé dans le Val d'Oise, un département d'Île-de-France qui a été très touché par la sécheresse, notamment la sécheresse de 2003 qui a coûté énormément en Île-de-France. Ce qui est intéressant là, c'est le fait qu'il y avait des difficultés dans chacun des départements à trouver la solution au nécessaire rappel de la réglementation, des règles de l'art, à chaque commune qui était touchée par la question de la sécheresse et qui ne traitait que la crise et l'indemnisation des sinistrés. La DIREN a rassemblé les préoccupations de l'ensemble des DDE en termes de méthodologie, pour savoir si nous allions faire des PPR et, si nous les faisons, quel règlement nous pouvions adopter.

Après, se pose bien sûr la question suivante : faut-il faire des PPR ? La question a fait l'objet d'une réflexion. Je vous donne le point de vue d'un département, où j'ai travaillé : si nous faisons un PPR départemental, nous créons des obligations dans tout le département au titre des PPR – sachant qu'il en résulte des obligations d'informations sur toutes les communes. C'est un peu risqué de prendre cette position.

La position que l'on a prise consiste à dire que, d'abord, il faut faire de l'information dans ce domaine : nous avons eu deux séances dans le Val d'Oise à l'attention des élus et des professionnels. Puis nous avons lancé un débat avec la Préfecture et les collectivités, que nous voudrions compléter dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de prévention des risques naturels. Nous ferions des PPR uniquement sur les communes très sinistrées, et non sur toutes les communes concernées par la cartographie du BRGM. Comme il y a encore beaucoup de sinistres dans le département (ça pourrait concer-

ner environ 50 communes), nous avons décidé que nous ne travaillerions que par commune et qu'au fur et à mesure, nous traiterions les risques mouvement de terrain. C'est-à-dire que nous nous situons dans une pratique où, au fur et à mesure que nous élaborons les PPR mouvement de terrain, nous y ajoutons les règles sécheresse.

Je ne sais pas si cela peut faire une doctrine nationale, mais c'est une pratique que nous avons mise en place. Je crois qu'elle a été relayée par une réflexion au niveau régional, qui pourrait remonter au niveau national.

De la salle

Par rapport aux mesures constructives, comment est prise en compte la variabilité possible des techniques de construction, que l'on construise en béton, en pierre, en brique ou en bois ? J'imagine que cela doit être difficile dans un règlement de donner une règle alors que les techniques de construction sont complètement différentes.

Nathalie BERTHIER

J'espère que je ne vais pas dire de bêtise, mais nous ne rentrons pas dans ce niveau de détail : ce sont plus des profondeurs de fondation, des structures murales solides, etc.

Magali PINON-LECONTE

Cette question concerne les DTU et les règles d'art. Elle est de la responsabilité du maître d'œuvre. Nous ne rentrons effectivement pas dans ce niveau de détail.

Je sais que la sécheresse vous préoccupe – comme nous d'ailleurs. Je vois que ce souci est partagé – ce qui est bien déjà, car c'est une bonne chose que nous partagions les mêmes soucis.

➔ 2. Lorraine : PPRI et ICPE

Magali PINON-LECONTE

Hervé Richard, qui est Adjoint au Chef du CEMA DIREN Lorraine, va nous parler d'un travail également intéressant, qui a été engagé à l'occasion de l'arrivée de la DRIRE au sein du club risques Lorraine. Ce travail doit clarifier l'articulation entre les deux réglementations PPRI et ICPE. Tout comme pour le PPR sécheresse, on voit bien là qu'il y a un

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

besoin de clarifier les articulations, à la fois entre les politiques sectorielles et entre différentes réglementations – en l'occurrence, le PPR. Tout à l'heure, Nathalie Berthier parlait de paysages ou d'aménagements urbains, et donc de la confrontation du PPR sécheresse avec des politiques qui sont parfois contradictoires et de l'arbitrage entre différentes politiques. Là, c'est à l'occasion de l'ouverture du club risques aux risques technologiques que se sont posées des questions d'articulation entre des politiques sectorielles.

Hervé RICHARD

Effectivement, à l'occasion du club risques de mars 2005, il est apparu nécessaire d'harmoniser et de clarifier l'articulation entre les deux réglementations que sont celles des ICPE et des PPRI. L'objet de la démarche, à l'issue de cette réunion, a été d'essayer de définir des modèles de rédaction clairs au niveau des PPRI sur les thèmes en rapport avec les domaines de compétence de la DRIRE et de déterminer de façon conjointe les prescriptions ICPE apparaissant dans les arrêtés d'autorisation individuels liés au risque inondation et les prescriptions apparaissant dans les PPRI.

L'objet également de cette démarche était de convenir de prescriptions types, notamment pour les carrières de granulats, pour le stockage des matières dangereuses, et de définir également une procédure au niveau de l'élaboration des PPRI et de l'instruction des dossiers ICPE.

Une première réunion a eu lieu, à l'issue de ce club risques, entre la DIREN et la DRIRE pour définir un cadre et l'architecture d'un premier document, lequel a ensuite été de nouveau soumis, en novembre 2005, au club risques. Le constat, lors de l'élaboration de ce premier document, a été que les ICPE soumises à autorisation étaient régies par des prescriptions types. Dans les arrêtés individuels, nous avons déjà un certain nombre de choses : il ne fallait donc pas être redondant en les remettant dans les PPRI – au risque d'induire de la confusion dans l'esprit des gens ou des exploitations. Il fallait donc faire la part des choses entre ce que nous voulions voir apparaître dans les autorisations individuelles et dans les règlements PPRI.

Un deuxième constat a été que la DRIRE disposait d'informations importantes en termes de

connaissance des nouveaux projets et de l'extension d'installations existantes et qu'il était bon d'avoir ces éléments lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PPRI, afin d'éviter d'avoir à mettre en œuvre, après, des procédures de modification. L'information permettait donc de réorienter certains projets par rapport à leur implantation.

La prépondérance des enjeux inondation en région Lorraine et leur spécificité ont aussi fait que la mise en place de cette doctrine s'avérait prioritaire par rapport au thème risque de la région. Et puis une évidence : c'était un souhait à la fois des services instructeurs de la DDE et des services de la DRIRE d'avoir une clarification la plus rapide et la plus nette possible des prescriptions et des rôles de chacun.

En fin de compte, à l'issue de cette réunion, le projet de doctrine a été présenté en club risques, en novembre, puis différents échanges ont eu lieu entre les membres du club risques ; enfin, la doctrine a été validée par l'ensemble des services en juin 2006.

Pour la doctrine, il a fallu définir une procédure d'instruction et des éléments rédactionnels concernant certains points, notamment l'extension d'installations existantes – en zone rouge notamment – et la rédaction de prescriptions sur le stockage des produits dangereux - une rédaction plus précise faisant référence à un étiquetage selon les familles. Étaient autorisées toutes les installations liées à des activités portuaires, les PPRI ; au niveau des installations classées, dans les arrêtés individuels, un certain nombre de choses étaient déjà précisées, notamment au niveau des carrières, pour l'exploitation des granulats.

Une fois que cette doctrine a été validée par l'ensemble des services et le club risques, elle a été envoyée aux Préfets des quatre départements lorrains et aux Directeurs départementaux de l'équipement, par un courrier signé de la DRIRE et de la DIREN en juillet 2006. Cette doctrine a également été envoyée au Service de la navigation de la DDA, au CETE et au Centre de formation, pour information.

Aujourd'hui, *a priori*, cette doctrine satisfait tout le monde. Nous n'avons pas de remontées particulières concernant la mise en œuvre de ce travail.

Magali PINON-LECONTE

Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ? Laurent Roy a peut-être quelque chose à dire sur cette confrontation entre risques technologiques et risques naturels ?

→ **3. Échanges avec les participants**

Laurent ROY

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que c'est intéressant de voir qu'il s'agit d'un type de production concrète sur laquelle peut déboucher la collaboration renforcée entre DRIRE et DIREN. Ces démarches, intellectuellement, se ressemblent – puisque la démarche PPRT et la démarche PPR risque naturel sont intellectuellement construites pareil –, mais, souvent, concrètement, elles s'ignorent très largement – le PPRT étant construit autour d'un site industriel et le PPR risque naturel étant construit autour d'un aléa, d'un cours d'eau, etc. Souvent, les croisements sont assez rares, donc là, il est particulièrement intéressant que vous ayez pu aller jusqu'à la production de doctrines croisées. Quand je disais tout à l'heure que le travail des clubs risques anticipait le MEDAD et le rapprochement nécessaire entre services autour d'une thématique risque – laquelle est, au fond, très structurante pour le MEDAD –, nous en voyons ici une illustration concrète.

Patrick MORANDEAU, DRE Poitou-Charentes

Je voudrais revenir sur ces principes de doctrine et sur certaines questions que l'on se pose, concernant, d'une part, la réalisation des PPRT et, d'autre part, à travers celle-ci, les difficultés en matière de programmation par rapport à la fourniture des études de danger. Les délais sont pour le moins on ne peut plus discutables, puisque les études de danger, par rapport à une programmation donnée, ne sont pas réalisées dans les temps. C'est une première question.

La deuxième question concerne le rôle des DDE par rapport aux DRIRE, concernant la mise en œuvre des PPRT. Je pense que nous y reviendrons, puisque cela manque nettement de lisibilité. Les élus s'interrogent d'ailleurs à ce sujet.

Je crois que nous devons aussi nous poser des questions sur les effectifs disponibles en DDE par rapport à la réalisation des plans de prévention des risques au sens large, car, lorsque l'on sait qu'il

faut plusieurs années pour réaliser un PPR, il y a des choix à faire, compte tenu de la diminution des effectifs. Ces choix empêchent d'avoir un catalogue de PPRT indéfini ; il y a des facteurs limitants – sur lesquels je reviendrai.

Magali PINON-LECONTE

Je ne répondrai pas à la place du SEI, qui est parti, et de Laurent Michel, qui n'est pas là.

Laurent ROY

Je veux bien répondre, au moins partiellement. Premièrement, les études de danger prennent du temps, oui, c'est vrai. Cela dit, le débat doit avoir lieu avec les industriels ; c'est la source même du PPRT. Si l'on ne travaille pas de manière approfondie sur la réduction de l'aléa industriel, nous ne sommes pas dans une démarche de PPRT. C'est d'ailleurs probablement l'une des différences philosophiques de fond entre les démarches prévention des risques technologiques et celles des risques naturels, que d'avoir un travail approfondi sur l'aléa – nous ne sommes pas dans une logique de crue centennale simulée, mais dans une logique visant à savoir comment réduire l'aléa. Donc, cette démarche de navettes pour réaliser l'étude de danger est importante ; il n'est pas illogique qu'elle prenne du temps.

Ceci dit, il est vrai aussi qu'il faut savoir en sortir et qu'il y a un moment où il faut savoir dire – c'est le rôle des services d'inspection DRIRE – que l'information est désormais suffisante et qu'il s'agit maintenant d'avancer. Il n'est pas anormal que cela prenne du temps, car c'est compliqué et c'est fondamental pour la phase de maîtrise de l'aléa, mais il faut aussi savoir en sortir et passer à la suite.

Concernant la répartition des rôles entre DRIRE et DDE, je n'ai pas l'impression qu'elle soit si compliquée que cela. J'ai l'impression qu'elle est assez lisible, pour peu que l'on se donne la peine de la définir localement. C'est ce qui était évoqué précédemment lors de l'intervention du SEI. Elle repose sur une animation par les DRIRE des DDE, avec des réunions régulières pour faire le point sur l'état d'avancement des différents documents, le calendrier de travail, les priorités, etc. C'est une nécessité. Ensuite, nous entrons dans le domaine de la coproduction, avec un travail sur l'aléa et sur les

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

relations avec les industriels, sur les études de danger, sur tout ce qui concerne la démarche de maîtrise des risques – qui est fondamentalement le travail de la DRIRE –, et puis le travail sur la réglementation de l'urbanisme – qui est fondamentalement le travail de la DDE. Les deux se croisent bien, dès lors que l'on a pris la peine d'organiser leur collaboration avant.

Sur la question des effectifs qui auraient du mal à suivre, c'est un constat que nous faisons aussi et que nous déplorons. Si le discours consiste à dire qu'il est nécessaire de mettre en place les moyens suffisants dans les différents services concernés, en particulier dans les DDE, pour faire face aux priorités majeures en matière de risque, j'y adhère. Sachant qu'en matière de PPRT, le programme n'est pas indéfini, au contraire, il est très défini : il existe une liste très précise de PPRT à faire, qui correspond aux sites SEVESO. Des priorités ont été définies – celles-ci peuvent être rediscutées, d'ailleurs, mais il y a une liste de priorités avec un programme. Pour le coup, en matière de PPRT, nous avons un programme d'actions. Nous savons ce que nous sommes censés faire. Ce n'est pas mystérieux.

Patrick MORANDEAU, DRE Poitou-Charentes

Il est nécessaire de définir des priorités au niveau régional en matière d'enjeux.

Magali PINON-LECONTE

Nous y reviendrons cet après-midi, puisqu'il sera question de stratégie régionale.

Gaël GAUDOUEN, SIDPC de Moselle-Lorraine

C'est juste une observation, mais quand je vois le titre « mise en œuvre des PPR », je m'interroge sur le vide quasi abyssal qui caractérise la maîtrise de l'urbanisme autour des sites nucléaires et pour lesquels les services de l'État – au moins dans le département de la Moselle – sont confrontés à de grandes difficultés : nous n'avons aucun appui sur le plan juridique et réglementaire en la matière. Je souhaiterais qu'il y ait, à un moment ou un autre – je ne sais pas si c'est au titre du club risques régional ou dans d'autres structures plus nationales – au moins une ébauche de doctrine et des premiers éléments argumentaires à donner aux services de l'État et aux Préfets en la matière. Tout

revient vers les SIDPC ou vers un PEPI qui n'a pas, à ma connaissance, vocation à répondre à ce genre de question en termes de maîtrise de l'urbanisme.

Magali PINON-LECONTE

Moi non plus, je n'ai pas vocation à parler de la maîtrise de l'urbanisme autour des centrales nucléaires : je ne vous répondrai donc pas. Il s'avère que les choses sont organisées comme cela au sein de l'État : il y a les risques technologiques, les risques naturels, les risques sanitaires, les risques nucléaires et d'autres encore. Je suis désolée, mais cela dépasse largement mes compétences. J'espère pour vous qu'il existe d'autres instances où vous pourrez en parler.

III. Pour la prise en compte du risque en dehors des PPR

➔ 1. Aquitaine : Document d'aide aux services de l'État de la région Aquitaine pour l'évaluation du risque inondation et sa prise en compte dans l'aménagement

Magali PINON-LECONTE

Serge Soumastre, qui est Chargé de mission risques et impact hors infrastructures à la DIREN Aquitaine, va nous parler d'un document d'aide aux services de l'État de la région Aquitaine pour l'évaluation du risque inondation et sa prise en compte dans l'aménagement.

Il s'agit à nouveau d'un besoin d'homogénéisation et d'harmonisation des pratiques et de clarification en matière d'application du droit des sols, avec cette difficulté de partage des rôles entre ce qui relève de l'État et des collectivités territoriales en la matière.

Serge SOUMASTRE

Je vais vous présenter peut-être plus le contenu de ce document que les difficultés et le retour d'expérience qui le caractérisent.

Ce document a été réalisé au sein du club risques, selon ce que je pourrais appeler une démarche précautionneuse, dans la mesure où c'était effectivement le premier document du club ris-

ques et que nous touchions à un domaine délicat, sensible, voire à un domaine réservé aux Directions départementales de l'équipement : le risque naturel dans l'ADS. Nous avons, de ce fait, multiplié les précautions oratoires, en mettant bien en avant le côté « boîte à outils » de ce document. Il ne s'agissait évidemment pas d'un document qui pouvait être prescriptif, donc nous avons bien posé les précautions dans la lettre écrite par le Préfet de région pour notifier ce document aux Préfets de département.

Ce document était double : il comprenait une partie concernant le rappel des règles, avec tout le corpus de doctrine concernant l'élaboration et la révision des PPRI, et une partie concernant la prise en compte des risques naturels dans l'ADS.

L'un des éléments qui a favorisé l'émergence et la réalisation de ce travail a été l'initiative prise par la DDE de Dordogne : celle-ci avait en effet engagé de manière parallèle, avait même anticipé avec elle, la réalisation d'un document départemental, lequel s'est avéré être en complète cohérence avec le document régional. Ce travail de cohérence a été établi au sein du club risques.

Les échanges au sein du club ont mis en évidence le besoin d'appliquer l'ADS selon des règles claires, homogènes, avec un maximum de sécurité juridique – tout en sachant que nous nous contentions de créer une boîte à outils pour les instructeurs de l'ADS.

Après des discussions, il a été décidé de rédiger un document strictement interne à l'État et, de ce fait, celui-ci n'a pas été diffusé aux collectivités territoriales. C'est un choix qui a été fait – ce qui n'a d'ailleurs pas empêché, dans certains cas, des Préfets ou des Sous-Préfets de le communiquer à des collectivités territoriales.

Concernant les principes de l'ADS en zone inondable, la problématique se pose de la manière suivante : comment appliquer l'ADS selon des règles claires, homogènes et sûres du point de vue juridique, à défaut de PPRI et même d'atlas de zones inondables – dans la mesure où la région Aquitaine connaît un certain retard dans la réalisation des atlas de zones inondables – et d'études hydrauliques. Les enjeux sont importants. Pouvoir disposer de règles simples et pratiques répond à des enjeux juridiques importants : d'une

part, il y a la préoccupation d'assurer l'égalité des citoyens dans l'application de l'ADS, de contribuer à une meilleure sécurité juridique des autorisations de construire, de contribuer à prévenir le contentieux et puis, – un élément qui a été largement surdéterminé dans les débats au sein du club risques et qui imprègne les préoccupations de la DDE – limiter les risques de responsabilité des instructeurs ADS (le risque de responsabilité pénale est notamment largement surdéterminé par rapport à la réalité, mais il constitue, sur le terrain, une préoccupation importante).

Ce document a fait l'objet d'interprétations parfois divergentes, à la fois des DDE et surtout des Préfets – nous y reviendrons au moment du retour d'expérience. Certains Préfets ont fait valoir le fait que ce document s'appuie sur des critères et des éléments qui sont dépourvus d'effet juridique et d'opposabilité aux tiers (des circulaires ministérielles qui sont des actes internes à l'administration, les atlas de zones inondables, etc.). A *contrario*, nous avons vu émerger la peur de voir la responsabilité des instructeurs engagée sur la base de ce document. Cela permet de rendre compte d'une certaine réticence à se référer à ce document dans certains départements.

Je passerai plus rapidement sur les éléments de méthodologie pour l'évaluation de l'aléa. Dans le cadre de la caractérisation de l'aléa, nous avons retenu deux critères :

- la hauteur d'eau : par exception à la règle nationale, en fonction de certaines spécificités, ont été assimilées en aléa fort des zones dont la hauteur d'eau est inférieure à un mètre ; dans le cas des départements des Pyrénées-Atlantiques, sont définies des zones d'aléa très fort qui renvoient à des phénomènes de crues torrentielles et de transport de solides [inaudible – fichier 9 - 0:01:34] ;
- la vitesse d'écoulement – je passe rapidement.

Par contre, je précise que la vitesse d'inondation et la durée d'inondation n'ont pas été retenues, alors qu'il s'agit de paramètres importants dans les départements du Lot-et-Garonne.

Concernant la caractérisation de l'aléa, le choix de la crue de référence et les définitions sont des choses classiques, qui n'ont rien d'original. Dans le cadre de la caractérisation de l'aléa, nous avons mis en exergue un principe – qui doit peut-être subir des infléchissements, après ce que j'ai

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

entendu ce matin : le fait que les digues, même sécurisées, sont d'abord destinées à la protection de l'existant et ne doivent pas donner lieu à une augmentation des enjeux qu'elles protègent. Il est bien évident qu'à l'épreuve du terrain, ce principe est confronté à de fortes difficultés d'acceptabilité sociopolitiques et économiques.

Les principes de l'ADS en zone inondable sont différents selon les types de zone (aléa fort, aléa moyen, aléa faible), en distinguant entre les constructions existantes, les constructions neuves, les PLU et les zones hors PLU. Dans la zone d'aléa considéré comme fort, le principe général est l'inconstructibilité ; des dérogations sont possibles dans de strictes limites. Pour les constructions et installations existantes, sont autorisés le confortement, l'entretien et les extensions mesurées des constructions à usage d'habitation, agricole et d'activité. Vous voyez que les seuils qui ont été retenus peuvent amener à discussion : de fait, le seuil de 50 m² pour les usages agricoles a été discuté et remis en question par certains départements, notamment par le département du Lot-et-Garonne. L'extension limitée des terrains de camping est également autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'augmentation de la capacité d'accueil et qu'il y ait une réduction de la vulnérabilité en cas de transfert. Concernant la réhabilitation et l'entretien des bâtiments publics, l'extension de la capacité doit, en tout état de cause, revêtir un caractère exceptionnel. Nous avons décidé d'exclure l'extension pour les équipements sensibles, au titre de la circulaire du 30 avril 2002. La modernisation et l'extension des aires de jeu et de sport sont également sous conditions.

Est interdit tout changement de destination des constructions. C'est un peu excessif, mais, du point de vue juridique, le décret du 5 janvier 2007 a apporté une certaine clarification sur la notion de changement de destination, laquelle, je le rappelle, n'était pas définie de manière précise auparavant par le code de l'urbanisme. Sont également interdits les aires d'accueil des gens du voyage et les constructions et installations nouvelles, quelle qu'en soit la destination, à l'exception d'équipements strictement limités à des activités nautiques ou de baignade [inaudible – fichier 9 - 0:04:41].

Dans les zones d'aléa moyen et faible, pour les installations existantes, sont autorisés les exten-

sions, les changements de destination et les réalisations de bâtiments annexes, sous réserve de réduction de la vulnérabilité. Est interdite l'extension de la capacité de certaines catégories d'établissement recevant du public.

Dans les zones d'aléa moyen et faible, pour les constructions nouvelles en dehors des PLU de la commune, le principe est d'interdire toute nouvelle construction ; à l'intérieur du PLU de la commune, il a été admis que les constructions pouvaient être acceptées, à condition que la cote du plancher habitable soit au moins égale à celle de la crue historique et sous réserve que la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain soit inférieure à 1 mètre. Il est préconisé que l'autorisation soit refusée, *a priori*, en cas de crue historique, sauf si un relevé topographique effectué par un géomètre agréé montre que les conditions ci-dessus exposées sont remplies. Ce relevé doit notamment porter mention de la cote TN au niveau de l'emprise du bâtiment et de la cote de crue historique au droit du projet.

Concernant le retour d'expérience, les difficultés d'application tiennent à la méfiance et à la suspicion exprimées par certains Préfets à l'égard de ce type de document, ce qui a motivé dans certains cas sa non-transmission aux services des départements. Il est apparu que, même validé par le Préfet de région, ce type de document devait obligatoirement être passé en CAR. Dans certains départements, l'appropriation de ce document est satisfaisante ; elle est moins évidente dans d'autres. Il faudra à l'avenir, très certainement, si nous poursuivons dans cette voie, à l'occasion de la réactualisation de ce document, accompagner ce dernier par des formations délivrées aux instructeurs de l'ADS.

Des besoins ont été exprimés concernant la réalisation d'un document similaire pour le risque incendie de forêt. Un travail est en cours, dont le chef de projet est la DDE des Landes.

Magali PINON-LECONTE

Je passe la parole à Frédéric Gresselin sur un aléa qui, à l'inverse, a fait l'objet de peu de formalisation au niveau national et qui concerne les débordements des eaux souterraines, et donc, la prise en compte de cet aléa dans l'urbanisme. Et puis j'aimerais que François Millot intervienne,

après la présentation de Frédéric, sur cette question de prise en compte du risque en dehors des PPR, avec, me semble-t-il, un vrai problème sur le rôle et la responsabilité de chacun en la matière – puisque l'urbanisme est largement décentralisé, depuis très longtemps.

→ **2. Basse-Normandie : Prise en compte de l'aléa remontée de nappe dans les documents d'urbanisme/la doctrine par bassins versants**

Frédéric GRESSELIN

Je représente ici Mélanie Godefroy de la DDE du Calvados qui a rédigé la note qui est dans votre fascicule.

Il s'agit d'une réflexion que nous avons menée dans le cadre, non pas du club risques, mais d'un club interne DDE-DIREN-DDASS et DDAF, dans le département du Calvados, avec également le SIDPC, sur la prise en compte de l'aléa nappe dans les procédures d'urbanisme.

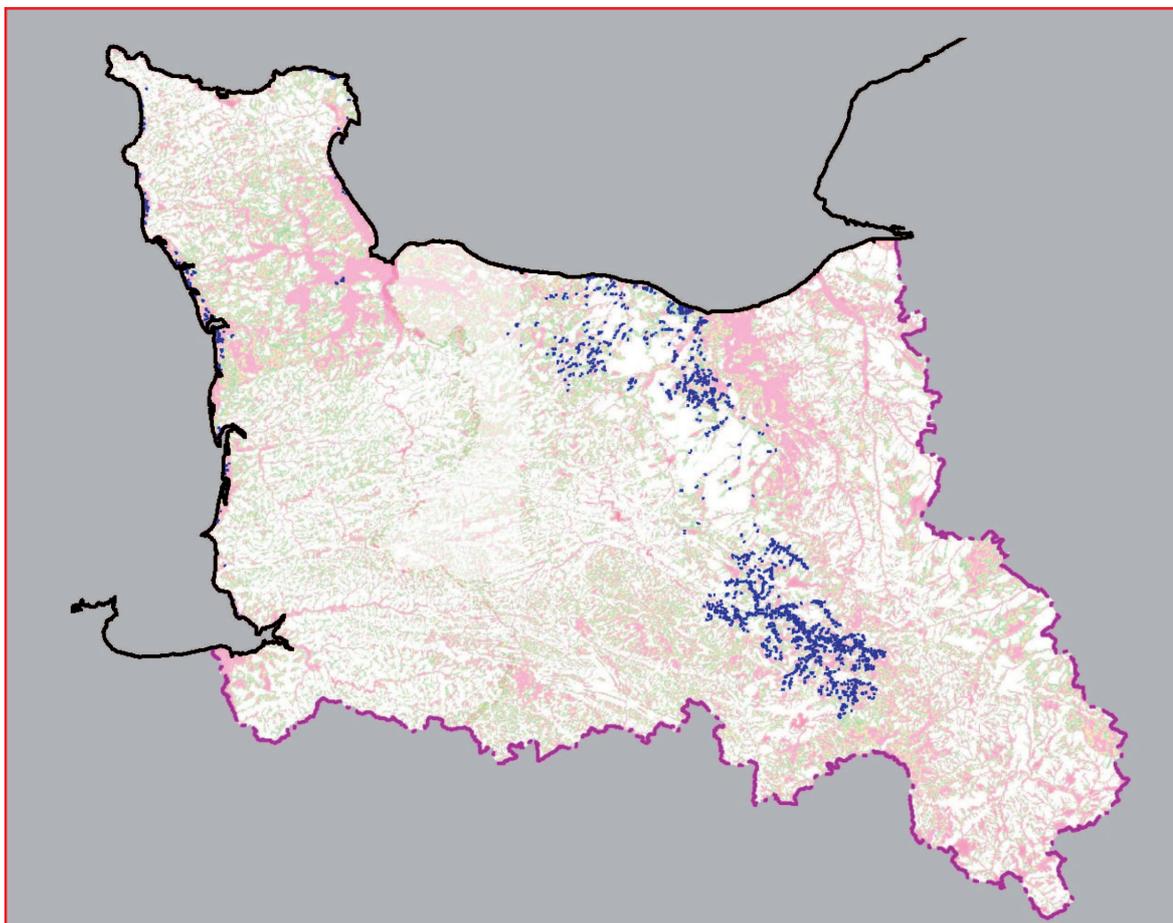
En 2001, à l'image de ce qui s'est produit dans la

Somme, nous avons eu en Basse-Normandie des inondations un peu catastrophiques et de très longue durée, puisque des villages ont parfois été coupés pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le périphérique de Caen, qui avait été récemment ouvert, a été coupé à la circulation pendant deux mois.

Nous avons très rapidement effectué une évaluation économique du risque sur différents types de dommages : les dommages agricoles (des pertes d'exploitation d'environ 40000 euros chez les maraîchers), les dommages aux collectivités et aux particuliers. Nous nous sommes ainsi aperçus que le risque était très important sur un plan économique.

Dans la foulée et au cours de l'événement, nous avons procédé à la cartographie de l'aléa. Voici l'état de nos connaissances (Fig. ci-dessous) :

- En bleu, ce sont les zones de débordement de nappe qui ont été constatées lors de la période de débordement de 2001.



■ La production locale comme appui méthodologique aux services

- En rose, ce sont, par modélisation, les territoires sur lesquels nous avons une prédisposition forte au débordement de nappe.
- En vert, ce sont les territoires sur lesquels la nappe est plus profonde, et donc, où l'on a une prédisposition plus faible, ces territoires impactant surtout les infrastructures les plus profondes, voire les sous-sols.
- En blanc, *a priori*, il n'y a pas de prédisposition.

Nous avons également fait un Porté à Connaissance de cette cartographie sur plus de 600 communes. Nous allons le finir cette année car la cartographie est désormais complète.

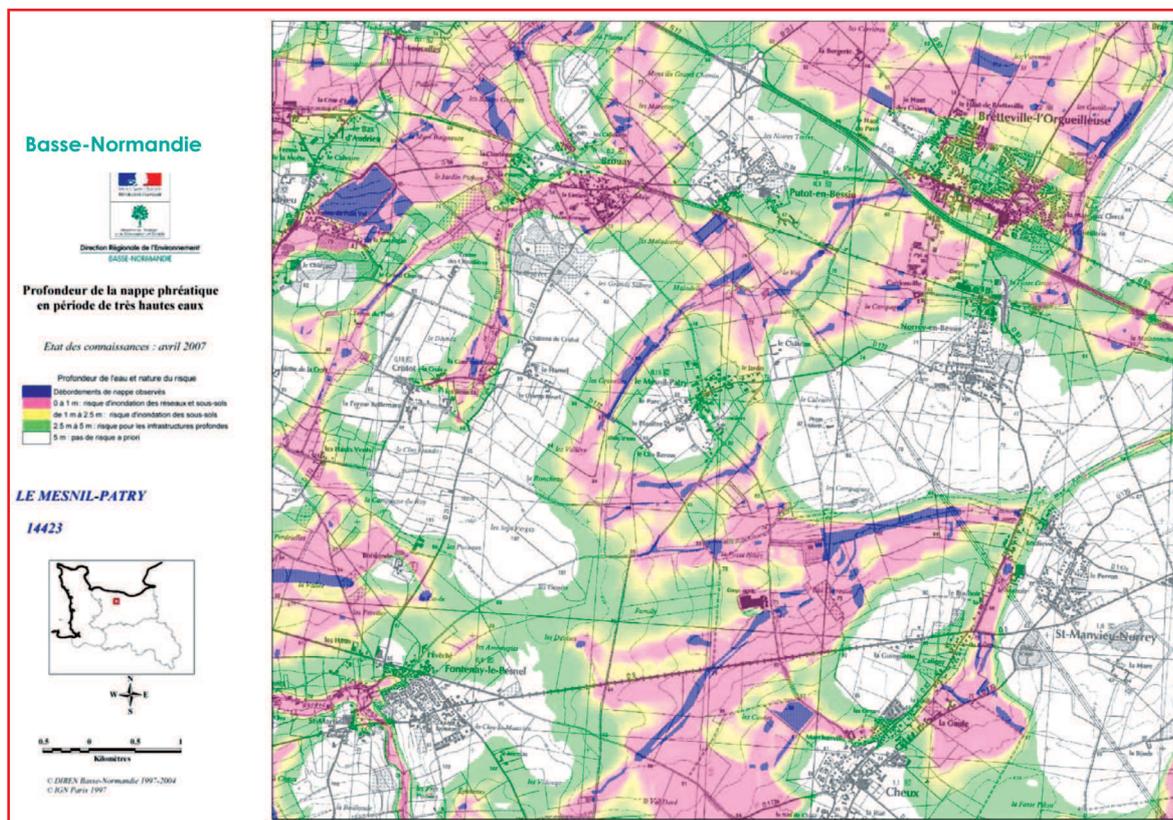
Voici le type de document que nous portons à connaissance, à l'échelle du 25/1 000^e, avec les territoires en bleu, vert ou rose, selon l'importance de l'aléa (Fig. ci-dessous).

Pour retranscrire cet aléa dans les procédures d'urbanisme, nous n'avons quasiment pas de levier d'action, sauf l'article R111.2 du code de l'urbanisme, qui stipule que nous pouvons interdire les sous-sols au titre de l'insécurité ou de la salubrité publique. Il y avait des exemples de jurisprudence qui donnaient raison aux maires qui l'avaient fait. Néanmoins, nous souhaitons réel-

lement qu'une réflexion soit menée : celle-ci a été lancée par la DIREN et la DDE 14 et animée par la DDE 14.

L'objectif a été de prendre en compte ce nouvel aléa dans les procédures d'urbanisme et de préciser, par une grille d'analyse et une doctrine officielles, les interdictions et les prescriptions qu'il y avait lieu de prendre en considération dans les différentes zones d'aléa. Nous avons conçu ce document en services inter-État, avec l'ensemble des partenaires, y compris les protections civiles, la DDASS et la DRIRE – pour des raisons logiques, puisqu'il y avait plusieurs risques à prendre en considération. L'association des collectivités s'est faite un peu tardivement ; elle a été faite par le biais de l'Union amicale des maires et ensuite, avec tous les élus.

Le déroulement se passe de la façon suivante : tout ce qui concerne l'aléa, c'est nous, la DIREN ; il existe une commission risque du Pôle aménagement au sein du Calvados, animée par la DDE ; le club risques échange et s'approprie l'information pour les autres départements ; le Directeur départemental du Calvados a directement validé, pour l'État, la grille et la doctrine ; l'Union amicale des maires l'a approuvée ; ensuite, nous avons



présenté l'ensemble de cette doctrine à l'assemblée annuelle des maires ; nous avons également transmis la doctrine à tous les maires. Après avoir formé les agents ADS, nous avons invité tous les bureaux d'études qui intervenaient en Basse-Normandie dans les procédures d'urbanisme, pour les former.

La clé de l'analyse est simple : c'est ce que nous voulions, afin que les agents ADS puissent directement prendre en considération ce document sans faire trop d'erreurs et sans générer de contentieux. Il y a interdiction de bâtir – sauf exception pour les bâtiments agricoles – dans tout ce qui a été constaté comme débordant au niveau des nappes. Les inondations peuvent être durables – plusieurs mois parfois – et avec des hauteurs d'eau qui peuvent varier de quelques centimètres à de l'ordre d'un mètre, lorsqu'il y a obstacle à écoulement.

Lorsque la zone non saturée est comprise entre 0 et 2,50 mètres, il y a des conditions pour la construction, notamment en ce qui concerne tous les sous-sols que nous essayons d'interdire. En ce qui concerne l'assainissement, nous interrogeons les maires par un courrier type afin qu'ils nous renseignent sur ce qu'ils considèrent comme compatible en termes d'assainissement : s'il existe une possibilité de raccordement collectif ou non et, si l'on va vers un assainissement individuel, est-ce qu'il leur paraît compatible avec le problème de remontée de nappe. Bien évidemment, nous interdisons toute construction qui impliquerait des citernes de produits dangereux ou toxiques enterrées. À chaque niveau de la procédure d'urbanisme, nous informons sur l'existence d'un aléa.

Lorsque la nappe est plus profonde, c'est-à-dire qu'elle est comprise, en situation de très hautes eaux, entre 2,50 et 5 mètres, nous informons lors de la transaction (certificat d'urbanisme, permis de construire) et nous donnons un certain nombre de recommandations.

Pourquoi également informer les particuliers sur cette classe *a priori* hors risque ? Tout simplement parce que le calcul se fait à partir de modèles numériques de terrain et que pour ceux-ci – même si nous avons, dans le Calvados, un modèle en pas de 20 mètres –, l'imprécision est de l'ordre du mètre ; nous conseillons donc à la DDE de pren-

dre une marge de sécurité et d'intégrer cette classe *a priori* hors risque.

Il existe une doctrine strictement comparable, réalisée pour les AZI hors PPR, qui est très proche de celle qui vient de vous être présentée par Serge Soumastre, donc je ne vais pas la développer davantage.

Au niveau du retour d'expérience, c'est réellement très simple pour les services instructeurs : ils ont une grille et ils l'appliquent. Cela génère quelques cas litigieux, que je traite directement : les particuliers ou les élus nous appellent, nous prenons rendez-vous, nous analysons leur cas et, le cas échéant, si nous avons fait une erreur ou une approximation, nous modifions la cartographie. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de contentieux – la DDE souhaiterait en réalité qu'il y en ait pour pouvoir faire jurisprudence.

Le rôle du club risques est simple : nous y débattons. Surtout, actuellement, dans la mesure où nous allons avoir un nouveau Porté à Connaissance qui couvrira intégralement le département de la Manche, nous essayons de rassurer les services de la DDE sur l'applicabilité de la doctrine et le fait que la diffusion d'un aléa qui couvre un très grand territoire ne posera pas de problème *a priori*, dès lors que nous savons communiquer sur le risque et les enjeux.

François AMIOT - DGUHC

J'ai longtemps été en DDE et j'ai toujours rêvé de faire ce que vous avez fait, soit au niveau régional, soit au niveau départemental, et en même temps, je trouve que c'est assez risqué – si je puis me permettre. Notamment sur le premier exposé sur l'Aquitaine, j'ai quelques questions : est-ce que le document tel qu'il existe, a été, sinon validé, en tout cas communiqué à mes collègues de la Sous-Direction droit de l'urbanisme de la DGUHC ?

Ma deuxième question est la suivante : là où l'on n'est pas en PPR, comment arrive-t-on à avoir des données suffisamment précises sur toutes les crues, les niveaux d'eau, etc. ? Je me souviens d'avoir eu beaucoup de difficultés dans le département où j'étais, justement en dehors des PPR. Souvent, les atlas de zones inondables étaient insuffisants.

Ensuite, j'ai l'impression que cette réglementation est presque plus dure – je sais bien qu'elle est essen-

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

tiellement issue des différentes circulaires depuis 1994 – que celle que l'on rencontre dans les PPR. Je ne sais pas si cela « coïncide » ou pas, mais elle me paraît assez difficile à appliquer.

Et puis, un autre point m'a un peu choqué – même beaucoup – par rapport à nos collègues des collectivités territoriales : on parle de concertation en permanence – et je pense à juste titre – or là, alors que près de la moitié des instructeurs ADS sont aujourd'hui dans les communes – même si c'est deux tiers/un tiers en termes d'actes, c'est moitié/moitié en nombre de personnes – le fait de ne pas les intégrer très officiellement dans le circuit me semble presque dangereux ; en tout cas, cela me choque.

Dernier point : je pense, sans l'avoir analysée très profondément, que la réforme de l'ADS qui s'appliquera à partir du 1^{er} octobre 2007, risque de rendre plus difficile l'application de ce genre de sujet, puisque, hors du PPR, nous aurons de plus en plus de difficultés. Ce n'est pas une critique, mais un point que je soumetts à l'attention des uns et des autres. Je pense que nous avons intérêt à travailler sur ce sujet, car nous serons moins bien après le 1^{er} octobre qu'avant pour appliquer le R111.2, etc.

Serge SOUMASTRE

Concernant la réforme de l'ADS, nous sommes conscients du fait que nous risquons de nous retrouver dans des situations beaucoup plus difficiles et délicates que par le passé. Des questions se posent car cela peut même remettre en cause la légitimité d'un pareil document. C'est donc une question que nous nous sommes posée.

Concernant le fait de ne pas associer les collectivités territoriales – je vais manquer à mon obligation de réserve –, il y avait différentes options, mais cela dépassait largement le club. C'est une décision qui a été prise aux niveaux du Préfet et des différentes DDE, avec des positions très contrastées. Le Préfet des Landes a notamment estimé qu'il était complètement absurde de ne pas diffuser ce document aux collectivités territoriales. Je pense que, sur le plan de la diffusion du document et de l'association des collectivités, c'est effectivement une question de bon sens et la logique institutionnelle devrait être amenée à évoluer.

Concernant la précision des données, c'est une question que nous n'avons pas totalement réussi à résoudre puisque les initiatives sont parties de départements où il y avait une carence en termes de données – le département n'était pas même couvert par l'atlas des zones inondables. Nonobstant cela, le parti a été pris – peut-être de manière aventureuse – d'élaborer ce document. Je suis conscient de la remise en question induite par le décret du 5 janvier, de la nécessité d'avoir une attitude beaucoup plus participationniste – il y a une question de bon sens qui sous-tend tout ça.

À la suite de ça – je l'ai souligné –, nous avons décidé de mettre en place un document similaire pour la prise en compte du risque incendie de forêt dans l'ADS. Donc, vous voyez que nous n'avons pas été rebutés par la tâche et que nous nous sommes lancés à nouveau dans une aventure à risque...

Frédéric GRESSELIN

En termes de précision, il est vrai que nous ne savons pas vraiment définir le « plus ou moins 1 mètre ». Néanmoins, pour essayer de résoudre le problème, nous avons arrêté de travailler sur des modèles numériques de terrain qui avaient des pas trop lâches et nous avons, ces deux dernières années, fait faire des modèles numériques de terrain à pas de 20 mètres pour les deux départements dans lesquels il nous manquait ces informations. Nous sommes donc entièrement couverts aujourd'hui et l'imprécision est de l'ordre du mètre.

Nous nous fondons également sur du « plus ou moins 1 mètre » en ce qui concerne la doctrine AZI. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réaction. Nous avons effectué un gros accompagnement technique derrière, pour éviter d'avoir du contentieux. Nous écoutons beaucoup les élus ; nous les recevons énormément pour écouter les erreurs ou les approximations que nous aurions pu faire et nous corrigeons nos AZI le cas échéant. Pour les remontées de nappe, nous avons désormais plus de 5 millions de points de calcul pour faire notre modélisation. Je vous ai montré les territoires qui sont en bleu, qui ont été observés en 2002, mais nous avons aussi exploité l'ensemble des orthophotoplans régionaux pour déterminer

partout, sur des surfaces très petites, parfois jusqu'à 100 m² ou moins, où étaient les zones d'affleurement de nappe lisibles sur les photographies aériennes, à travers la cartographie des zones humides. Nous avons donc un territoire qui est très couvert et une précision qui est assez bonne. Néanmoins, c'est vrai que cela pose problème. C'est pour cela que nous essayons d'être réactifs, de recartographier le cas échéant et d'accompagner les particuliers, de les écouter tout simplement.

Benjamin GREBOT, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Haut-Rhin

Vous disiez qu'il y avait peu d'outils pour s'attacher aux remontées de nappe. Cela étant, il y a des PPR dans lesquels on prend en compte ce type d'aléa. Pouvez-vous détailler cette remarque sur le manque d'outils pour ce type d'aléa ?

Magali PINON-LECONTE

Est-ce qu'il y a des PPR remontée de nappe ?

Benjamin GREBOT

Il y en a dans un contexte un peu particulier de bassin potassique, où il y a en même temps des affaissements miniers. Dans notre département, la DDE met en œuvre un PPR remontée de nappe. Dans les PPR inondation que nous réalisons à la DDAF, nous incluons l'aléa remontée de nappe, non pas par modélisation, mais sur la base des connaissances historiques du comportement de la nappe d'Alsace.

Frédéric GRESSELIN

C'est vrai que vous avez énormément de connaissances en Alsace. Vous avez un réseau piézométrique très dense et vous avez une culture du risque sur ce sujet qui est importante. Ce n'est pas le cas des autres territoires de la France. Néanmoins, on ne peut pas appliquer des PPR partout, sur des territoires qui sont, en général, très agricoles, sur lesquels il y a des impacts économiques qui peuvent être également agricoles, qui touchent parfois des petits hameaux ou des bourgades. Nous avons, par exemple, un bourg de 600 habitants sur lequel il y a plusieurs dizaines de millions de francs de dégâts, avec les réseaux et les voiries à refaire, des bâtiments soulevés, d'au-

tres qui se sont effondrés. On ne peut donc pas déployer ces PPR partout, donc la façon la plus simple d'avancer – étant donné qu'il est hors de question de retenir de l'information que nous avons désormais en notre possession –, c'est d'utiliser des doctrines, en espérant qu'elles tiennent le plus longtemps possible.

→ 3. PACA : Étude du bassin de risques de l'Huveaune

Magali PINON-LECONTE

Je passe la parole à Maurice Court, qui va vous présenter une approche radicalement différente. Il est Chef du Département risques, eau et construction au CETE Méditerranée. Il va nous présenter une approche singulière et qui nous a semblé très innovante, en tout cas aller dans le sens des progrès en cours : d'une part, parce que c'est une approche « multirisques » sur le bassin de l'Huveaune et, d'autre part, parce que ce travail s'inscrit en parfaite harmonie avec les travaux qui ont été lancés au niveau national sur la concertation avec l'ensemble des acteurs et la co-élaboration de documents. Nous sommes donc dans une approche qui est fondamentalement différente de celle qui a été menée en Aquitaine.

Maurice COURT

Je vais effectivement faire le point sur une étude qui a été engagée sous la maîtrise d'ouvrage de la DIREN PACA et qui s'intitule « Réalisation d'une approche multirisques – aide à la décision sur le bassin de risques de l'Huveaune ». Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est le bassin de risques de l'Huveaune, c'est presque la totalité de l'agglomération de Marseille, c'est-à-dire que cela couvre à peu près 1 million d'habitants. C'est une zone où les aléas sont très importants – il y a de l'inondation de toutes sortes, y compris le ruissellement, le sismique, les mouvements de terrain, les retraits-gonflements, les incendies de forêt. C'est également une grosse agglomération industrielle : il y a donc des risques technologiques. Il y a aussi des transports de gaz et autres. Je vous montrerai quelques cartes tout à l'heure pour vous situer un peu les choses.

C'est un territoire assez peu couvert par des PPR pour l'instant. En fin d'année dernière, la DIREN s'est posé la question d'engager une politique de

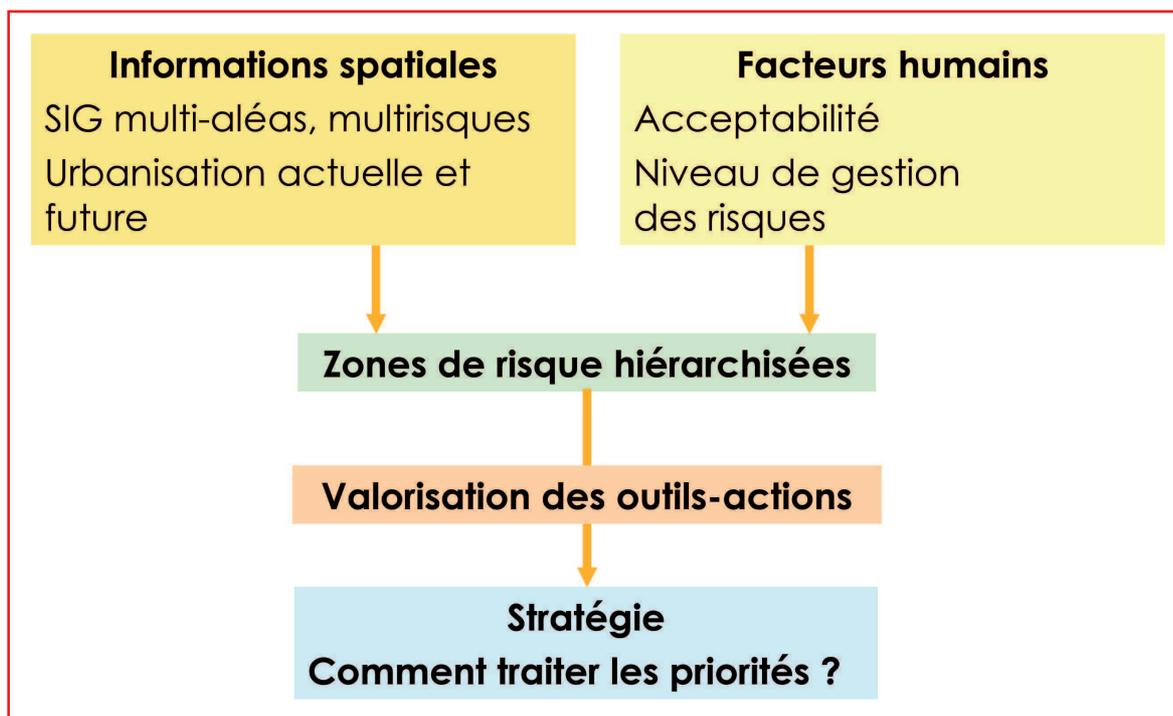
■ La production locale comme appui méthodologique aux services

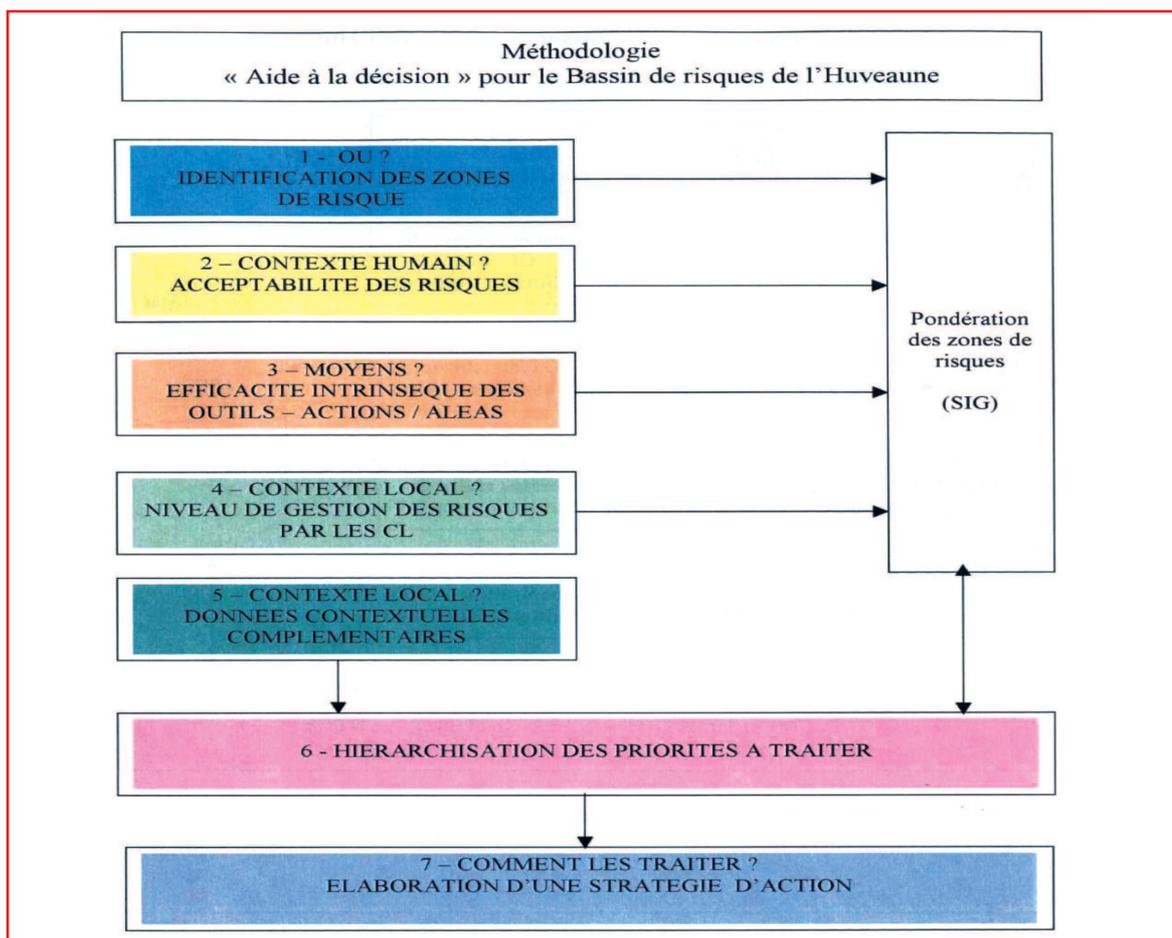
prévention des risques : quelle politique, finalement, engager sur ce territoire, pour qu'elle ait des chances d'aboutir et qu'elle soit élaborée et partagée en concertation avec les acteurs ? Nous avons proposé d'engager un travail à partir d'une approche globale du territoire, basée sur l'approche géosystémique – que certains d'entre vous connaissent vraisemblablement. L'objectif de l'étude était d'avoir une connaissance synthétique du fonctionnement du territoire à partir de la méthode géosystémique. Pour ceux qui ne savent pas, c'est une méthode qui est tirée de la méthode hydrogéomorphologique dont on a parlé tout à l'heure. Elle permet, à partir d'une approche terrain, naturaliste, de repérer des identités sur le territoire – des identités fonctionnelles, géomorphologiques, à partir desquelles, une fois que l'on a repéré des unités cohérentes, on peut apporter toutes les informations que l'on peut en plus dans le cadre d'un SIG sur la population, sur la connaissance des risques, etc. L'objectif est d'arriver à croiser les différentes informations sur le territoire et sur les risques pour identifier les zones où les enjeux sont les plus importants. L'objectif final principal est de prendre en compte au mieux les risques de ces territoires et de développer une stratégie de prévention des risques. La méthodologie que je vais vous exposer se construit

encore ; ce dispositif est encore un peu pilote. Il repose beaucoup sur le croisement de données et sur un travail de concertation.

Concernant les modalités de travail, il y a un comité de pilotage autour des services de l'État, donc du Pôle EDD. C'est le Directeur de la DRIREN PACA qui, régulièrement, au Pôle EDD, a jugé et apprécié l'évolution du travail. Il y a un comité technique entre la DIREN et le CETE, dont le rôle est de développer la méthodologie et de la proposer au comité de pilotage et à un groupe de travail mis en place pour développer cette concertation dont j'ai parlé : il regroupe les services de l'État du Pôle EDD et les collectivités locales – pour l'instant, essentiellement à travers les services techniques – et des associations qui œuvrent sur le territoire dans les domaines du cadre de vie et de l'environnement. Ce groupe de travail est essentiel pour développer la concertation et la stratégie.

Ce schéma présente la méthode (Fig. ci-dessous). Sur le pavé en haut à gauche, il y a les informations spatiales qui sont le résultat de la méthode géosystémique dont je parlais tout à l'heure et l'analyse socioéconomique qui a été faite sur le territoire. Sur le pavé en haut à droite, on voit un travail spécifique qui a été fait sur l'acceptabilité du risque sur le territoire – il a été fait à travers des





enquêtes directes auprès des collègues d'acteurs (collectivités locales, associations et organismes de l'État) pour savoir quelle est la perception qu'ils ont actuellement du risque. Le croisement de tout cela permet de déterminer les zones à risques hiérarchisées. Les autres étapes sont :

- la prise en compte et la valorisation des outils et actions – un certain nombre d'outils sont mis en place par l'État pour réglementer l'usage du sol ;
- l'établissement d'un diagnostic ;
- le développement de la stratégie.

Nous ne sommes pas encore au bout de ce travail. Ici, je vous présente la méthode globale qui devrait permettre de développer cette stratégie.

Voici une autre présentation de la démarche (Fig. ci-dessus) : tout à fait en haut, les quatre premiers pavés à gauche permettent d'alimenter un SIG, qui va être l'outil de partage de l'information entre les différents acteurs ; les pavés du bas concernent le travail de synthèse et de hiérarchisation qui est fait par le groupe de travail dont je parlais tout à

l'heure, avec une prise en compte du contexte local sur les données contextuelles complémentaires, une hiérarchisation des priorités à traiter et ensuite, l'élaboration de la stratégie d'action.

Je reviens très sommairement sur l'enquête d'acceptabilité qui a été faite. Elle a été faite auprès d'une sélection des acteurs du terrain et a eu pour objectif de connaître quelle était leur sensibilité, la perception qu'ils avaient du risque actuellement et quelles sont les actions qu'ils souhaitent entreprendre par rapport à ces perceptions, de façon à orienter les décideurs et, *in fine*, les services de l'État qui auront à mettre en place la politique de prévention. Voici quelques éléments :

- l'acceptabilité sur les risques prioritaires : l'inondation et les feux de forêt sont les aléas les plus connus ; le risque sismique est le moins préoccupant, bien qu'il soit présent sur le territoire ;
- ce qui est mis en avant concernant les critères de décision à prendre pour la suite c'est évidemment les zones à fort enjeu humain, les secteurs

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

où l'on trouve de nombreux aléas, avec des intensités fortes ; les enjeux économiques et environnementaux sont des éléments complémentaires – en règle générale, on considère qu'il faut prendre en compte l'environnement et l'économie, mais les risques doivent pouvoir intégrer ces éléments-là sans dommage particulier.

Je n'entre pas dans le détail, mais les différents acteurs n'ont évidemment pas tout à fait la même perception des risques. Entre l'État, les collectivités et les associations, évidemment, les perceptions sont différentes. Ce travail spécifique a fait l'objet d'un document qui peut éventuellement vous intéresser. Je ne le présente pas ici, mais peut-être qu'avec l'accord de la DIREN, nous pourrions le diffuser. Cela peut être intéressant pour un certain nombre d'entre vous.

Je continue en vous présentant un type d'outil que nous allons mettre en place dans le cadre du groupe de travail – lequel a commencé à travailler mais n'a pas encore réalisé la hiérarchisation des risques. Vous avez ici un tableau (Fig. ci-dessous) qui croise une grande partie des outils que l'on utilise pour la prévention des risques – les PPR, l'urbanisme de risque, les travaux de protection, l'information, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise – et l'ensemble des risques concernés. En fonction des enjeux, de la

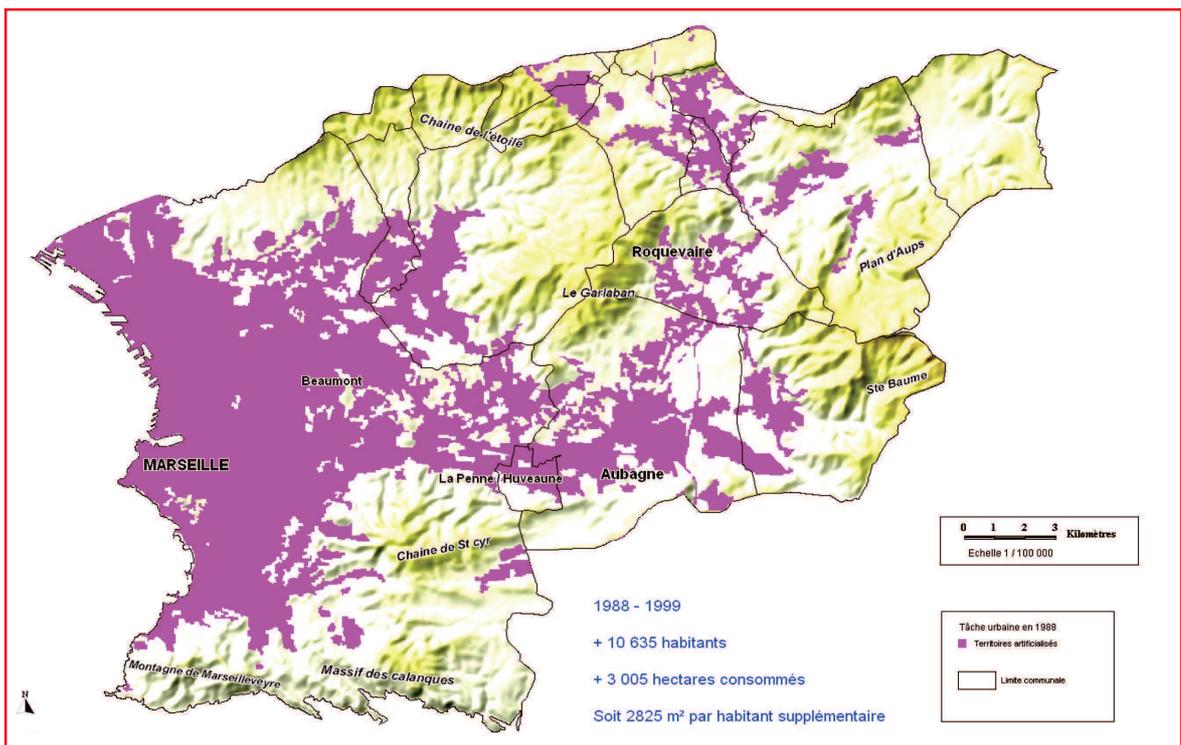
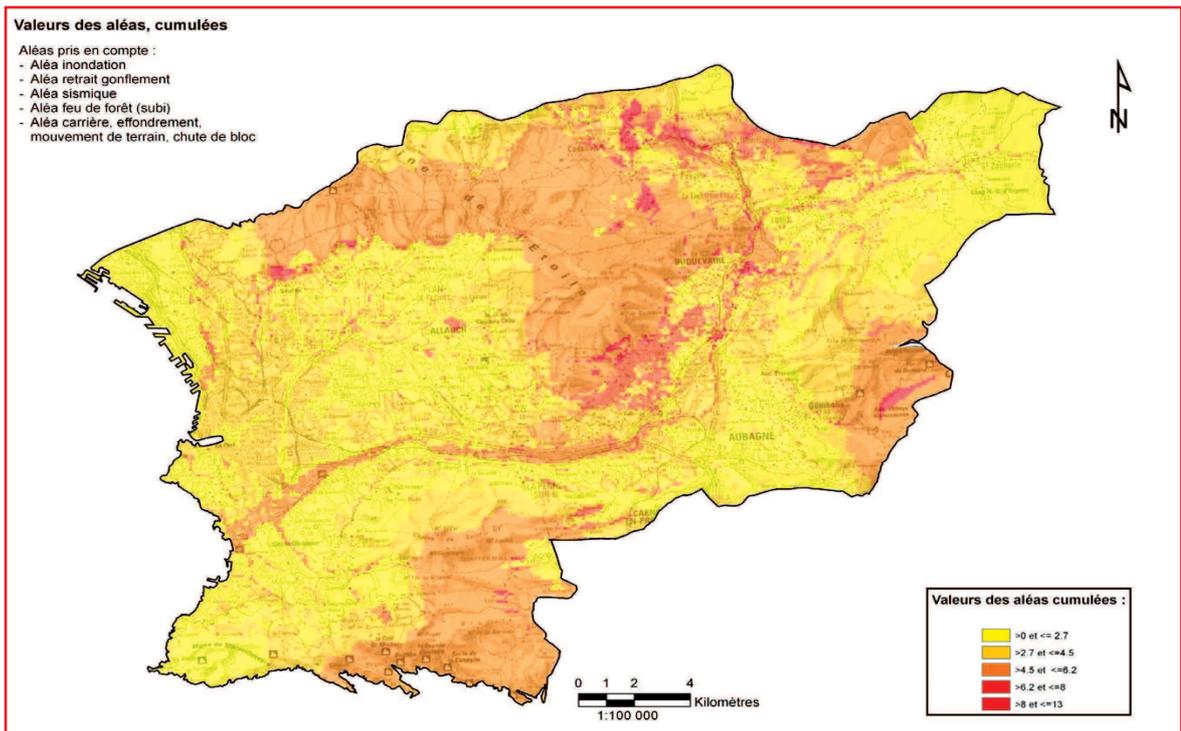
perception des risques dans la population, les outils à mettre en place peuvent être différents. Par exemple, de mémoire, il me semble que le risque technologique est assez peu perçu, mais ce n'est pas pour cela qu'il n'existe pas. Ce type de démarche devrait donc conduire vraisemblablement – lorsque nous aurons conclu – à développer des actions de formation importantes sur certains risques, certains aléas qui sont peut-être moins perçus, de telle sorte que l'on puisse développer, derrière, des politiques de prévention qui soient comprises.

Maintenant je vais vous présenter quelques plans du territoire (Fig. ci-contre) : ici c'est une carte « multi-aléas », qui a été faite sur les aléas naturels – uniquement sur ceux-ci pour le moment ; plus c'est rouge, plus les aléas sont nombreux. Pour votre information, en bas, au milieu, c'est le massif des calanques de Marseille ; au nord, il y a le massif de l'Étoile, à l'est, le massif de la Sainte Baume. Ce sont des territoires vierges. Avec les risques de feu de forêt et de mouvement de terrain, les aléas sont très nombreux, mais il y a peu de population. La population se trouve sur d'autres cartes. L'Huveaune se trouve au milieu de la carte : c'est cette bande brune où l'aléa inondation par débordement est important.

Aléas		Outils Actions		PPR	Aménagement Urbanisme	Travaux de protection	Information préventive	Réduction vulnérabilité	Gestion de crise
Risques naturels	Inondation								
	Séisme								
	Mouvement de terrain								
	Retrait-gonflement								
	Incendie de forêt								
Risques technologiques	Installations fixes								
	Canalisations et TMD								

Qualification par le Groupe de travail : mettre un chiffre, sur une échelle de 0 à 4, indiquant l'efficacité de type d'outil-action, son importance. L'efficacité d'un outil peut changer d'un aléa à un autre.

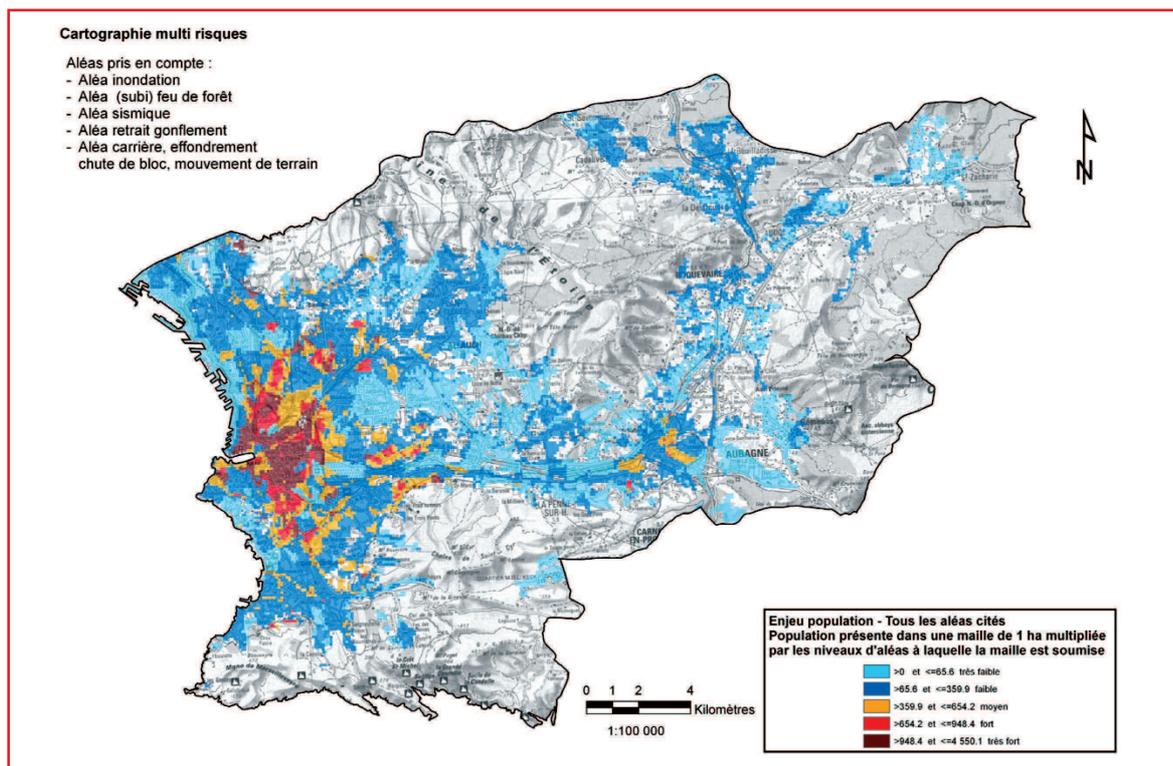
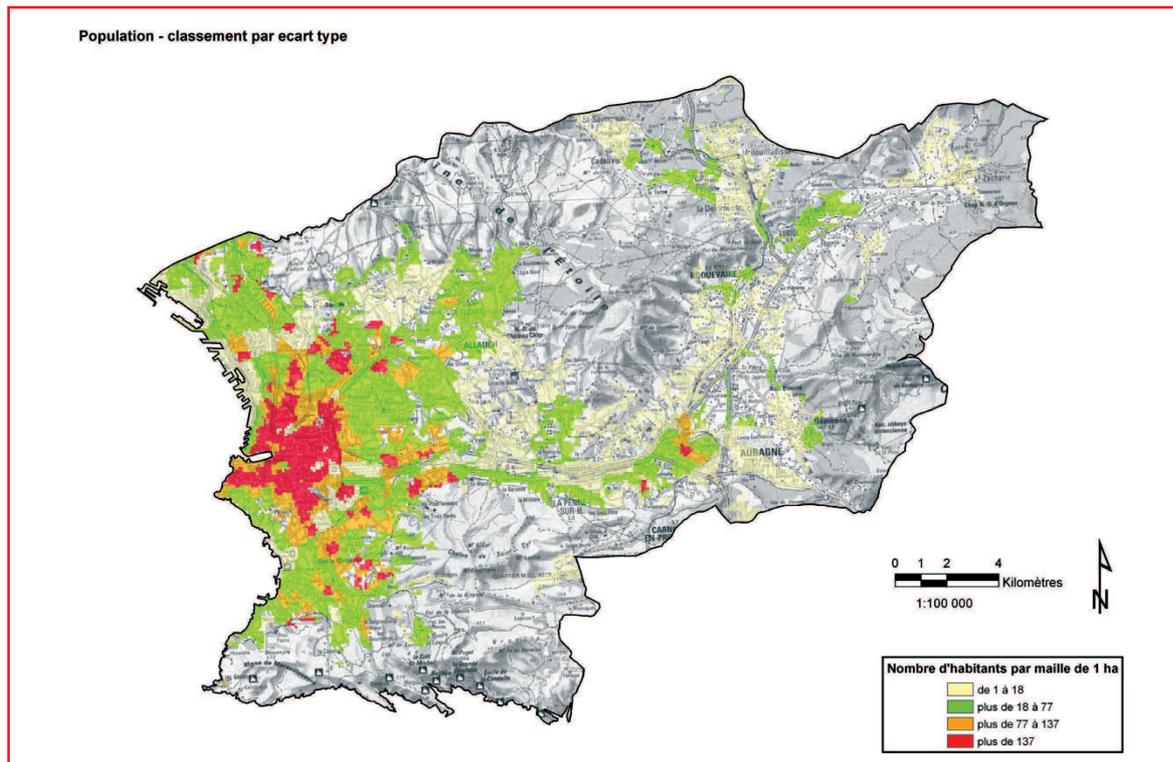
Renseignement par les collectivités : indiquer les actions effectuées ou en cours dans chaque domaine et ses résultats, pour chaque type d'aléa. Ces actions peuvent prendre diverses formes : réalisation de documents, exercices, groupes de travail, assistance technique et financière,....



Ca, c'est la tâche urbaine en 1999 : on retrouve les massifs. Voici ensuite quelques exemples de cartes (Fig. ci-dessus page suivante) sur les densités de population qui ont été établies. Et puis, cette carte qui a été présentée à l'ensemble des acteurs dont je parlais tout à l'heure, et qui est une carte « multirisques », qui croise les enjeux

et les risques, avec des critères pondérés en fonction des différents poids de population (la population compte pour beaucoup) et des différents aléas (selon leur importance). Cela donne une photographie de la zone de l'agglomération de Marseille sur les risques.

■ La production locale comme appui méthodologique aux services



Voilà où nous en sommes actuellement : nous avons réuni une information très importante sur ce territoire, à la fois sur les aspects risques, sur les aspects d'urbanisme et sur des aspects plus sociologiques de perception des risques. Maintenant,

il nous faut poursuivre, en poursuivant cette méthode que j'ai esquissée, dans la perspective d'aboutir à une vraie stratégie de prévention – laquelle sera proposée par le groupe de travail dans les mois qui viennent – et de développer une

démarche de concertation. Actuellement, les travaux ont été présentés aux services techniques des collectivités ; la DIREN envisage de faire une présentation aux élus directement, pour engager cette deuxième phase. L'objectif est aussi, à l'issue de ce travail, de formaliser une méthodologie qui nous permettra de travailler de la même façon sur d'autres territoires.

Magali PINON-LECONTE

Ne soyez pas complexés par rapport à cette démarche qui est très aboutie et qui pourrait venir en appui à l'occasion de l'accompagnement de la circulaire sur la concertation, où il est également question de diagnostic territorial. C'est vrai aussi que les moyens de la région PACA sont importants et que cette région est concernée par beaucoup de risques, ce qui justifie ces moyens. Il ne faut donc pas être complexé par cette approche, qui est très intéressante et très aboutie.

Maurice COURT

Un petit point d'information complémentaire : c'est la DIREN PACA qui a porté ce projet à l'origine. Actuellement, nous sommes en train de le relancer pour aboutir à la deuxième phase. La DDE va également y participer en co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude, puisqu'il y a une partie de prise en compte des risques d'urbanisme qui est très importante sur ce secteur. Ce projet sera donc désormais porté par la DIREN, la DDE et aussi la DRE.

Magali PINON-LECONTE

Avez-vous des questions ?

Pascale ARNOLD, DGMT - MEDAD

Parmi les risques identifiés, je me demande s'il y a une perception des risques littoraux. Je pense aux éboulements de falaise, à l'érosion ou à la submersion marine.

Maurice COURT

Oui, les risques littoraux sont intégrés. D'ailleurs, c'est un gros travail qui est fait pour réunir sur un territoire l'ensemble de la connaissance que nous avons de l'aléa. Effectivement, un travail a été fait sur le risque d'éboulement de falaise – qui

concerne les calanques, lesquelles sont d'ailleurs des endroits dangereux. Il y a d'autres territoires où il y a aussi des mouvements de terrain importants. Ce risque est bien pris en compte.

Gaël GAUDOUEN, SIDPC de Moselle-Lorraine

J'ai une question concernant vos cartes. Comptez-vous prendre en compte l'aspect financier des choses ? Par rapport au tableau où vous pensez croiser le poids des actions suivant différentes thématiques, est-ce que vous prendrez en compte le coût financier de chacune de ces actions ? Je pense en particulier au PPR, en terme d'efficacité par rapport aux actions d'information préventive. Et est-ce que vous prendrez aussi en compte dans votre démarche l'impact financier d'une inondation, en termes d'arrêt catastrophe naturelle, d'indemnisation ?

Maurice COURT

Oui, cela sera intégré. Dans la deuxième partie, l'approche économique viendra compléter l'approche sociologique que nous avons eue dans une première phase. Précisément, comment ? – je ne le sais pas. En termes d'outils, je ne pense pas cependant que nous nous arrêtons à cela. L'important sera de déterminer les outils les plus appropriés : est-ce que l'on fait des PPR multirisques, est-ce que l'on fait des PPR monorisque, est-ce que l'on développe d'autres types d'actions de prévention ? C'est cela qui va peser. L'approche économique du territoire est cependant prise en compte. L'importance des enjeux en termes économiques sera prise en compte – en tout cas, c'est ce que nous souhaitons. Pour l'instant, nous avons recensé toutes les zones d'activité, les zones de développement, etc. Il faudrait que nous arrivions à trouver des critères de pondération pour arriver à faire des choix sur tel ou tel secteur.

Jean-Marc BERNARD – DPPR/MEDAD

J'ai aussi une réflexion liée à ce tableau que vous évoquiez. En termes de multi-aléas ou de multirisques, vous risquez de vous retrouver avec une incompatibilité entre les mesures ou les prescriptions applicables entre deux types d'aléas : de façon basique, la maison sur pilotis en matière d'inondation et le risque sismique sont incompatibles.

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

tibles. Je pense que ce sont aussi des éléments à intégrer dans la réflexion, puisque nous voyons un certain nombre de PPR d'approche multirisques qui achoppent car ils n'arrivent pas à trouver un règlement compatible entre les différents aléas sur une même portion de territoire. Faut-il sommer les aléas, faut-il sommer le risque ? Tout à coup, on achoppe sur un vrai type de réflexion et sur les mesures à adapter et applicables sur ces portions de territoire.

Maurice COURT

C'est une approche multirisque et effectivement, il peut y avoir des incompatibilités entre certaines dispositions, ce qui implique des choix à faire entre différents types de risques. Je retiens votre intervention comme un questionnement pour nous, pour l'avenir, mais avec l'idée complémentaire suivante : le travail que nous menons est effectué en amont ; l'objectif est essentiellement d'avoir une vision globale d'un territoire – ce qui n'est pas le cas actuellement. L'une des difficultés que nous rencontrons – dans les discussions que nous avons avec la DDE, on nous pose ces questions – c'est que eux, ils ont des outils à mettre en place derrière, notamment des PPR, et nous ne sommes pas au même niveau d'échelle. Je pense que les réponses aux questions que vous posez se situent plutôt à ce niveau-là – faut-il ou non construire sur pilotis, etc.

Dans les débats que nous avons avec la DDE, et c'est très intéressant, on constate que ce qu'ils souhaiteraient eux, c'est avoir des outils de débat avec les collectivités qui leur soient utiles à l'échelle où ils vont travailler. Par rapport à la cartographie, c'est vrai qu'il y a des interrogations, car nous avons une vue globale et que, quand nous voulons convaincre ou discuter avec des partenaires très locaux, il faut pouvoir interpréter le niveau d'échelle sur lequel on travaille.

Patrick MORANDEAU, DRE Poitou-Charentes

Est-ce que cette approche rejoint une approche par sous-bassin hydrographique ? Faites-vous une analyse, à travers les sous-bassins hydrographiques, d'une part, des populations, d'autre part, des activités agricoles, industrielles et, en fonction des caractéristiques des sous-bassins, définissez-vous les risques majeurs et les risques prioritaires, liés indirectement à l'occupation de ce sous-bassin ?

Maurice COURT

Oui, je pense que la démarche intègre complètement cela. C'est le bassin de l'Huveaune, donc c'est plus étendu que cela : c'est un bassin de risques, et non un bassin hydrographique. Bien sûr, nous recensons le bassin hydrographique, mais il n'y a pas que le risque inondation qui est pris en compte. C'est beaucoup plus large. Je n'ai pas trop compris le sens de la question, mais effectivement, nous intégrons l'approche aménagement du territoire, connaissance des activités et évolution dans le temps des activités – je ne l'ai pas montrée ici, mais la déprise agricole est extrêmement importante, ce qui a des conséquences sur le développement de l'urbanisation dans des zones à risque d'incendie important. Nous intégrons tout cela pour essayer de définir une stratégie qui ait un sens un peu prospectif, pour voir ce qui va se passer dans les années qui viennent.

Anne-Marie LEVRAUT, DIREN Bourgogne

J'ai trouvé que la succession des trois exposés était très intéressante dans le cadre du thème « prise en compte du risque en dehors des PPR », car elle illustre bien la difficulté de positionnement que l'on peut avoir vis-à-vis des collectivités. Je suis un peu insatisfaite des réponses apportées par la DGUHC, sachant qu'il me semble que nous avons vraiment à construire ensemble, dans le cadre de ce que doit être un aménagement durable des territoires. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que les grands objectifs de la politique de prévention des risques consistent à limiter les enjeux humains, d'abord, et ensuite à minimiser les biens, mais en même temps, il y a des aspirations au développement économique. L'exposé montre bien deux choses : d'une part, des réponses apportées sur des territoires ruraux où il y a des enjeux relativement modestes en termes de développement et où, finalement, un affichage par l'État un peu ferme de ce qui pourrait être fait, permet d'atteindre les objectifs sans PPR – c'est peut-être un peu juste sur le plan juridique, c'est à voir, mais c'est quand même une piste économe en termes d'énergie, parce que faire des PPR partout, je pense que ce n'est pas faisable – ; d'autre part, une approche comme celle de l'Huveaune, où sur un terrain où de toute façon, il y a beaucoup de risques et où, de toute façon, il y a énormément de gens qui y habitent,

il faut bien vivre avec le risque d'une manière ou d'une autre et trouver la meilleure façon de vivre avec le risque.

Il me semble que la difficulté est d'arriver à travailler sur des territoires suffisamment vastes en termes d'aménagement du territoire pour pouvoir imaginer un développement prioritairement en dehors des zones à risque – mais il y a d'autres contraintes bien évidemment –, alors que ce n'est pas toujours possible et que l'échelle n'est pas toujours la commune, c'est plutôt le SCOT – réflexions que nous verrons tout à l'heure à propos de la doctrine Rhône.

Je pense vraiment qu'il y a un champ de réflexion très intéressant à mener sur l'articulation entre l'aménagement, qui est du ressort des collectivités, et les responsabilités de l'État. Cela méritera d'être poursuivi.

Marie-Luce BOUSSETON – DDE Gironde

Je trouve ce témoignage très intéressant. Je voulais savoir quel a été le facteur déclenchant pour se lancer dans une approche aussi complexe – sachant que derrière, il faut bien que les collectivités, si elles n'y adhèrent pas, au moins acceptent qu'elle se mette en route.

Deuxièmement, quelle est la gouvernance que vous avez mise en place – ou en tout cas, l'organisation interservices de l'État et la manière de piloter ? Et comment gérez-vous cela avec les collectivités locales pour ne pas se laisser déborder ? Car on finira un jour par parler avec elles de choses qui ne sont pas simples.

Maurice COURT

Le facteur déclenchant, c'est le croisement de deux préoccupations :

- d'une part, celle de la DIREN PACA : celle-ci s'est retrouvée à travailler sur un territoire où il existe peu d'outils de prévention des risques, avec la volonté de s'impliquer et de réussir – car il n'est pas évident de faire des PPR sur ces territoires ; j'ai travaillé sur d'autres territoires en France où c'était plus simple. Elle avait ainsi la volonté d'engager un travail de connaissance du territoire qui permette de débattre avec les collectivités ;
- d'autre part, celle du CETE : nous lui avons proposé cette méthode géosystémique ; celle-ci a

été mise en place voici une dizaine d'années et a montré que l'on arrive à fournir des données suffisamment pédagogiques.

C'est cela qui a déclenché. Ensuite, la gouvernance du dispositif, je l'ai montré tout à l'heure : pour l'instant, c'est l'État qui porte – puisque c'est le Pôle EDD de la DIREN qui porte ce dispositif –, c'est l'État qui associe les collectivités dans le cadre d'un groupe qui est pour l'instant informel – il ne valide pas, mais est là pour réfléchir, pour apporter des informations, pour faire des propositions. Maintenant, il va falloir que, sur un travail comme celui-là, nous allions un peu plus loin sur la gouvernance, car la DIREN PACA, mais aussi la DDE qui s'y associe, souhaite impliquer directement les élus. Il va donc y avoir une présentation de ce travail auprès des élus. Qui dit implication, dit d'abord présentation d'une stratégie et, ensuite, un retour régulier et la mise en place d'une concertation pour élaborer cette stratégie. Je ne sais pas comment nous allons nous y prendre précisément, mais le comité de pilotage qu'est le Pôle EDD – c'est-à-dire l'État – va peut-être devoir s'ouvrir, en tout cas faire quelque chose pour être bien adapté. Voilà. C'est peut-être un peu flou pour l'instant, mais...

Marie-Luce BOUSSETON – DDE Gironde

Je crois que le sujet, il est là, [le début de l'intervention est effectué hors micro et est donc difficilement audible] faire vivre et mener la démarche de manière à ce que quand l'État reçoit les élus sur leur PLU, sur leur planification, vous n'allez pas parler de rien, donc si vous n'organisez pas cela à l'échelle du bon territoire et avec une validation politique – à très haut niveau, me semble-t-il pour arriver à tenir les grands principes qui doivent encadrer l'étude -, vous allez avoir tous les égoïsmes communaux et les stratégies locales...

Maurice COURT

C'est sûr.

Marie-Luce BOUSSETON – DDE Gironde

Personnellement, je le redoute sur un autre sujet. D'où ma question : comment faites-vous ? Cela m'intéresserait de m'en nourrir.

Magali PINON-LECONTE

C'est aussi intéressant d'avoir pointé du doigt le fait que les présentations que nous avons eues sur cette séquence étaient très différentes, notamment au niveau de la phase d'intervention de l'État, puisque, dans les deux premières présentations, nous étions sur des sujets plus opérationnels d'application du droit du sol, alors que là, nous nous situons dans des démarches bien en amont et nous savons bien que c'est difficile après et que la partie n'est pas gagnée pour autant. Je vais passer la parole à Ghislaine Verrhiest. Elle est Adjointe au Chef de Service vulnérabilité, gestion de crise et SIG et est responsable du Pôle prévention des risques et vulnérabilité au CETE Méditerranée. Elle va nous présenter le groupe de travail sur la réduction de la vulnérabilité.

Je suis consciente du fait que nous allons provoquer des frustrations énormes puisque nous avons très peu de temps pour débattre et aller au fond des sujets. L'objectif de cette journée était vraiment de vous présenter le plus possible de productions diverses et variées. Nous avons essayé de sélectionner des aléas différents, des démarches très différentes, sur des territoires différents. Nous verrons peut-être en début d'après-midi avec le CERTU comment, après, nous pourrions ressaisir certaines des productions qui ont été présentées pour éventuellement les présenter en club risques ou créer des groupes de travail de réflexion pour aller plus loin. Je pense que cela peut être une des suites à donner à ce séminaire. Donc ne soyez pas inquiets : il y aura des suites et des approfondissements – enfin, je l'espère.

IV. Pour la réduction de la vulnérabilité

Ghislaine VERRHIEST

Charlotte PARENT – DIREN Languedoc-Roussillon

Je suis accompagnée de Charlotte Parent, qui travaille avec moi. C'est en nos deux noms que je vais m'exprimer. Charlotte Parent, qui est de la DIREN Languedoc-Roussillon, viendra m'appuyer sur les réponses à vos éventuelles questions.

Avant de commencer, juste un petit complément sur la question qui a été posée sur l'implication des collectivités sur le bassin de l'Huveaune : dans

le cadre de cette étude, nous nous étions approchés très en amont des deux communautés d'agglomérations impliquées – notamment MPL et la communauté du pays d'Aix et de la Chaîne de l'Étoile. Nous avons rencontré des élus et les services techniques pour leur présenter ce que nous essayions de construire, c'est-à-dire une stratégie partagée de gestion du risque sur ces vingt communes. Nous avons travaillé également sur les communes peut-être les plus sensibles et les plus critiques en matière d'élaboration de PPR – je ne les citerai pas, mais nous avons ciblé cinq ou six communes que nous avons rencontrées, notamment dans le cadre de l'enquête acceptabilité : nous avons rencontré le maire, des élus et les services techniques pour avoir leur perception des risques, leur regard critique également sur ce qui avait été mis en place en termes d'outils de prévention et voir ce qu'ils attendaient en termes de changement de posture de l'État ou de la société civile par rapport à eux.

L'objectif est bien, au final, d'arriver à une stratégie partagée, en affichant les coûts des mesures, une efficacité des mesures et des responsabilités et des porteurs pour chaque action. Certaines actions seront portées directement par la collectivité et les communautés d'agglomérations. Celles-ci sont donc très favorables à la démarche, vont y participer et sont très conscientes qu'il y aura des points de blocage – notamment sur les PPR, puisque la plupart des communautés d'agglomérations et des collectivités bloquent complètement sur cet outil et trouvent que, sur certains territoires, il a montré ses limites en termes d'efficacité et qu'il faut aller vers d'autres discussions et d'autres outils d'aménagement adaptés. Donc, nous savons qu'il y aura des blocages. Nous en sommes conscients – à la fois les services de l'État et les collectivités –, mais il y a une volonté de travailler ensemble, même si crispations il y a eu et il y aura.

Nous allons maintenant passer au travail qui est mené dans un groupe de travail associé au club risques Languedoc-Roussillon et qui concerne la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes sur cette région. L'objectif de ce groupe de travail – qui a été créé à la demande du club risques – est d'adapter au territoire du Languedoc-Roussillon les doctrines et directives nationales qui ont pu être élaborées ou qui sont en cours d'élaboration sur ce thème.

Au niveau du contexte, la région Languedoc-Roussillon est fortement exposée aux inondations ; nous avons eu une série de crues importantes dans les années 99 jusqu'à 2005, qui ont conduit les différents acteurs du territoire – à la fois les services de l'État et les collectivités – à mûrir leur réflexion et à s'engager dans des initiatives et des approches diverses. Celles-ci concernent notamment une meilleure connaissance du phénomène et des niveaux d'aléas auxquels la population et les biens sont exposés, avec notamment le développement de l'application de la méthode hydrogéomorphologique dont nous avons parlé ce matin avec la DRIREN PACA. Il y avait aussi le souhait – des actions ont été prises dans ce sens – de réorienter les développements urbains plutôt en dehors des zones inondables et de mieux prendre en compte et ne pas délaisser le bâti existant, déjà exposé sur les zones inondables, et de trouver une sortie par le haut et une amélioration des situations sur certains territoires fortement exposés.

De par cette forte exposition au risque inondation et le vécu de plusieurs catastrophes avec des conséquences significatives, nous avons bien sûr une sensibilité assez forte de l'ensemble des acteurs du territoire par rapport à cette problématique. Cette sensibilité avait déjà conduit le club risques, en 2001-2002, à travailler à une doctrine régionale pour l'élaboration des PPRI, qui avait associé certaines collectivités et qui a déjà été largement diffusée sur la région et, en dehors, au sein du réseau risques.

Certaines collectivités, notamment le Conseil régional, affichent aujourd'hui une volonté forte de travailler sur la thématique de la vulnérabilité. Après avoir eu une politique plutôt axée sur des travaux de protection et sur une maîtrise de l'aléa, nous voyons de plus en plus une prise de conscience de cette nouvelle voie d'action prioritaire qu'est la diminution de la vulnérabilité des territoires exposés. Le Conseil régional, dans sa politique, a affiché clairement un plan d'action de réduction de la vulnérabilité, qui se déclinera sur différents axes et qui donnera lieu à différentes actions concrètes qui sont déjà en cours avec certaines communes.

Certaines collectivités ont, de leur initiative propre, également engagé certaines démarches de sensibilisation de leur population, d'OPAH améliorées ou intégrant le volet vulnérabilité, etc.

Il est aussi à noter, en termes de sensibilité et de volonté d'action en matière de réduction de la vulnérabilité, une large couverture du territoire Languedoc-Roussillon par des plans « Bachelot ». Bien sûr, dans ces plans « Bachelot », il y a des axes forts en matière de politiques et de mesures à entreprendre pour réduire la vulnérabilité et développer la conscience du risque – ce qui est, en fait, un outil de la réduction de la vulnérabilité des personnes par le développement de la culture du risque.

On peut noter également différentes études et différentes approches d'amélioration de la connaissance du risque, qui ont été menées par les différents acteurs et partagées entre eux. Il s'agit bien sûr de l'analyse des dommages post-crue – analyse notamment économique – qui est encore en cours à l'heure actuelle par la DIREN et le CETE Méditerranée. Il y a également eu des initiatives en termes d'approche des enjeux, d'analyse territoriale et d'évaluation des populations exposées en zone inondable et une étude sur la perception du risque au sein de la population du Languedoc-Roussillon. Il y a également des liens qui s'accroissent avec des initiatives locales, puisqu'il y a eu la création d'un Observatoire du risque par le Conseil général du Gard et différentes études locales, essentiellement liées au PAPI, notamment sur l'Orb où il y a une étude sur la vulnérabilité des enjeux.

Quels étaient les objectifs à l'origine du groupe de travail ? C'était un souhait au niveau du club risques, déjà en termes d'élaboration du PPRI, de disposer de règles homogènes pour prendre en compte la réduction de la vulnérabilité. Il y avait le cahier de doctrines de 2001, qui brossait la démarche d'élaboration et le principe de rédaction du règlement, mais n'axait pas vraiment, à l'époque, la rédaction de ce règlement sur la partie vulnérabilité, donc il y avait un manque en ce sens.

Il fallait également essayer de définir des principes communs pour appréhender et réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires, au-delà de la démarche PPRI, c'est-à-dire se donner une doctrine commune collectivités/État, pour analyser, de façon sommaire parfois, la vulnérabilité, pour avoir une vision d'ensemble et définir des stratégies d'action.

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

Il s'agissait, bien sûr, par l'intermédiaire de ce groupe de travail, de créer un espace d'échanges et un espace de conseils techniques pour les services de l'État et les collectivités qui envisageaient de lancer telles et telles actions – OPAH, par exemple, ou étude de vulnérabilité sur la ville de Nîmes. Il s'agissait également de créer un ensemble d'outils de sensibilisation, de communication qui permettent aux acteurs du territoire (services de l'État, collectivités, associations) de communiquer eux-mêmes et de devenir le relais de l'information et de l'incitation à la réduction de la vulnérabilité en Languedoc-Roussillon.

Le groupe de travail est copiloté par la DIREN Languedoc-Roussillon et le CETE Méditerranée, coanimé, avec une montée en puissance souhaitée et souhaitable du Conseil régional, qui verra donc être la troisième tête pour l'animation de ce groupe de travail. Celui-ci associe les cinq DDE de la région et des collectivités intéressées (notamment les Conseil généraux du Gard, de l'Hérault et de l'Aude) et les syndicats de bassins versants et les collectivités impliquées dans les 8 PAPI +1 que je vous ai cités.

Il y a également des services partenaires. Travailler sur la vulnérabilité c'est aussi travailler en réseau sur ce thème au niveau national. Nous étions conscients – puisque la DIREN Languedoc-Roussillon est fortement impliquée dans les travaux de la mission Rhône et du plan Rhône – que la région Rhône-Alpes travaillait sur ce thème. Il ne s'agissait pas de faire doublon, mais d'être complémentaire. La mission Rhône est donc membre du groupe de travail. Vous le verrez par la suite, nous nous sommes un peu réparti les tâches pour avancer ensemble et de façon synergique et complémentaire.

Le CERTU est associé également au groupe de travail ; il est invité aux réunions et donne des avis sur les documents produits.

Le rythme de réunion de ce groupe de travail est d'environ trois par an. Nous donnons aussi des informations régulières en club risques et nous faisons valider tous les documents qui sortent de ce groupe de travail par le club risques.

Enfin, je vous ai parlé des relations étroites avec la DIREN Rhône-Alpes. Nous parlerons également des relations étroites, qui sont en train de monter en puissance, avec la DRIREN PACA.

Au niveau du rendu, quel est-il à l'heure actuelle ? Quatre rendus significatifs sont à citer :

- l'actualisation des données sur les populations en zones inondables ;
- une synthèse bibliographique élaborée en 2005 et qui est en cours de réactualisation – nous en parlerons un peu plus loin ;
- un guide régional, qui n'est pas une doctrine – les services sont assez sensibles sur ce terme-là – mais un cahier technique de recommandations pour la prise en compte dans les PPRI de la dimension réduction de la vulnérabilité – dont nous allons également parler ;
- un diaporama, un outil de sensibilisation, qui part d'une expérience terrain sur ce que l'on peut observer en termes de mesures effectives de réduction de la vulnérabilité – nous allons en parler.

L'ensemble des documents qui sont produits au sein de ce club risques sont donc discutés avec les collectivités de la région et validés par le club risques ; le Préfet de bassin est bien sûr informé de ces rendus et ceux-ci sont mis en ligne sur le site Internet de la DIREN Languedoc-Roussillon dans une page « vulnérabilité » qui a été créée à cet effet.

Nous allons faire un zoom rapide sur trois productions du groupe :

- La synthèse bibliographique

L'objectif était de fournir à tous une base documentaire qui n'est pas exhaustive, mais qui essayait de recueillir ce que nous avions en termes de publication au niveau des méthodes d'évaluation de la vulnérabilité, des pratiques opérationnelles qui étaient innovantes sur certains territoires et dont il fallait faire cas et des outils de sensibilisation qui étaient d'ores et déjà disponibles au niveau national ou sur certains territoires spécifiques. Quarante documents ont été recueillis, analysés et décrits à l'aide de fiches synthétiques qui récapitulent qui a fait le document, en quoi il peut servir, quand il a été publié, quel est l'accès et un résumé des points clés à retenir. C'est bien sûr un document actualisable – l'actualisation est en cours pour pouvoir mettre une nouvelle version à disposition en fin d'année – et il a servi cette année au développement d'un espace « prim.net » sur le thème de la vulnérabilité, piloté par Christelle Gratton, qui reprend les éléments

de ce guide et les complète pour une mise en ligne nationale sur www.prim.net.

- Le guide de recommandations régionales pour intégrer la vulnérabilité dans les PPR

C'est un document qui s'articule autour de quatre parties : il s'agit d'abord de mettre en exergue, à l'égard des services et des collectivités, que quand on veut intégrer la dimension vulnérabilité du territoire au sein des PPR il faut avant tout changer de posture, de démarche et avoir une nouvelle pratique dans l'élaboration des PPR, anticiper l'élaboration du PPR, tirer bénéfice des démarches d'aménagement qui peuvent apporter des données ou qui peuvent contribuer à la réduction de la vulnérabilité.

Il s'agit aussi de savoir que le PPR est un outil, certes, mais qui a ses limites et qu'il faudra coupler avec d'autres outils du territoire pour atteindre l'objectif, de travailler en concertation, bien sûr, et puis de ne pas vouloir faire de l'expertise de vulnérabilité, mais bien de rester sur une approche d'ensemble qui est souhaitée au sein des PPR. Nous donnons ensuite des recommandations pour la rédaction du règlement, sans fournir de règlement type – j'insiste également sur ce point, c'était souhaité par les services. Nous proposons des types de mesures qui pourraient être prescrites au sein du règlement.

Et puis, de façon à ne pas alourdir le corpus principal des recommandations, nous avons choisi, au niveau du groupe de travail, d'annexer des

annexes techniques plus détaillées sur certains points, tels que « comment identifier des secteurs homogènes sur un territoire », « qu'est-ce qu'on entend par diagnostic habitation, réseau, ERP, activité, etc. ». Ceci est en cours : quatre annexes sont faites à l'heure actuelle. Voici l'un des tableaux (Fig. ci-dessous) que l'on peut trouver dans ces recommandations et qui permet, par type de mesures prescrites visant la sécurité des personnes, la limitation des dégâts ou le retour à la normale, de ventiler entre le statut obligatoire ou la recommandation et les délais d'application des mesures en fonction du niveau d'exposition et des types d'enjeux concernés.

- Un diaporama sur les mesures de réduction de la vulnérabilité observées concrètement sur le terrain

Il s'agit de la dernière production sur laquelle nous voulions discuter. C'était un souhait du groupe de travail et des collectivités d'avoir un état des lieux de ce que l'on pouvait trouver, en dehors de ce qui a pu être prescrit dans les PPR – sur ce point, c'était faible à l'heure actuelle – comme bonnes pratiques ou, au contraire, comme pratiques un peu en dérive sur le territoire par rapport à ce souhait de réduction de la vulnérabilité.

Nous avons sélectionné quelques communes qui ont subi des inondations conséquentes et qui ont eu des dégâts importants. Nous avons fait ensuite un reportage photos et des interviews d'acteurs pour arriver à identifier les types de mesu-

Type de bâtiment		Zone d'aléa	Mesures prescrites									
			Sécurité des personnes						Limitation des dégâts		Retour à la normale	
			Diagnostic de vulnérabilité	Espace refuge (création ou identification)	Plan de gestion de crise	Garantir l'alimentation en fluides en cas d'inondation	Empêcher la détérioration d'objets et les pollutions	Affichage de consignes de sécurité	Actions de sensibilisation du public ou des employés	Dispositifs d'écoulement des rejets d'eau (barrages, ...)	Protection des équipements électriques	Adaptation des équipements du bâtiment
Etablissements stratégiques et établissements sensibles	Gestion ou propriété de l'Etat ou de collectivités territoriales	Zone rouge	0 (2 ans)	0	0 (1 an)	0	0	0	0	0	0 (2 ans)	0
		Zone bleue	0 (4 ans)	0 (3 ans)	0 (2 ans)	0	0	0 (1 an)	R	0	0 (2 ans)	R
	Propriété privée	Zone rouge	0 (3 ans)	0	0 (1 an)	0	0	0	0	0	0 (2 ans)	0
		Zone bleue	0 (5 ans)	0 (3 ans)	0 (2 ans)	0	0	0 (1 an)	R	0	0 (2 ans)	R
Réseaux		Zone rouge	0 (2 ans) reportés à 3 ans pour les stations d'épuration non stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités économiques	Entreprises de moins de 20 salariés	Zone rouge	R	0 (garantie de sécurité des personnes)	-	-	0	0 (2 ans)	-	R	R	R (réorganisation des locaux)
		Zone bleue	0 (2 ans)	0 (garantie de sécurité des personnes)	0 (3 ans)	-	0	0 (2 ans)	R	0	0 (3 ans)	0 (réorganisation des locaux)
	Entreprises de plus de 20 salariés	Zone rouge	0 (2 ans)	0 (garantie de sécurité des personnes)	0 (5 ans)	-	0	0 (2 ans)	R	0	R	R (réorganisation des locaux)
		Zone bleue	R	0 (garantie de sécurité des personnes)	0 (5 ans)	-	0	0 (2 ans)	R	0	R	R (réorganisation des locaux)
Construction à usage d'habitation		Zone rouge	0 (3 ans)	0 (3 ans)	R	-	0	-	-	0	R	R
		Zone bleue	R	R	-	-	0	-	-	0	R	R

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

res sur l'habitat et sur les activités, pour voir en quoi elles étaient positives ou, au contraire, elles présentaient certains inconvénients et, surtout, en les replaçant dans une vision d'ensemble – c'est-à-dire que nous regardions la mesure de réduction de la vulnérabilité côté objectif « réduction du risque », mais également comment elle pouvait apporter certains bénéfices par rapport à l'usage d'un bâtiment, par exemple, par rapport à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite, à l'intégration dans le paysage, à l'architecture, etc. C'est un diaporama qui comporte à peu près une centaine d'exemples recueillis sur le terrain et qui les critique – donc c'est un diaporama commenté, qui peut être utilisé en tout ou partie par les services de l'État et les collectivités pour sensibiliser la population ou autre. À l'heure actuelle, il existe une version Languedoc-Roussillon. La DRIREN PACA s'était déclarée intéressée par cet outil, donc une version PACA a été élaborée sur le même principe – elle est en cours de finalisation. Nous avons voulu également trouver sur PACA un complément, pour ne pas être complètement redondant, et nous avons axé sur les installations classées pour la protection de l'environnement – nous allons en reparler.

Quelles sont les suites du travail du groupe vulnérabilité Languedoc-Roussillon à l'heure actuelle ? C'est :

- bien sûr finaliser ce cahier de recommandations pour l'intégration de la vulnérabilité dans les PPRI, en finalisant l'ensemble des annexes techniques que nous souhaitons faire et en collaboration avec la mission Rhône ;
- tester les recommandations régionales : même si nous avons eu une validation par les services qui considéraient que cela pouvait effectivement être un outil utile, nous voulons le tester sur des PPRI réels pour voir en quoi ces recommandations sont utiles et quelles sont leurs limites, leurs nécessités d'adaptation, donc elles vont être testées sur l'élaboration du PPRI de Nîmes, qui est actuellement en cours, et sur la révision du PPRI de Béziers ;
- développer également les coopérations inter-régionales avec la DRIREN PACA : sur la voie ICPE et vulnérabilité aux inondations, je vous en ai un peu parlé, cela s'est concrétisé au cours de l'été par une étude sur neuf établissements classés

SEVESO seuil haut, sur lesquels nous avons procédé par entretien d'acteurs et reportages photos, pour voir un peu quelle conscience de l'inondation ils avaient et quelles mesures ils avaient pu mettre en place sur leurs installations ;

- travailler sur les enjeux existants exposés en zones inondables : nous lançons depuis l'année dernière – même si c'est assez sensible, parfois, selon les acteurs – des réflexions sur la prise en compte du risque inondation dans les pratiques de construction, et donc, nous entamons les réflexions sur la constructibilité en zones inondables d'aléa faible à modéré ;

- travailler également – suite à une étude qui avait été faite pour la DDE des Alpes-Maritimes, avec Vincent Legrain, qui est présent dans la salle, je crois – sur l'évaluation et l'effectivité de l'application des PPR naturels – nous allons donc travailler sur les PPR inondations Languedoc-Roussillon de la même façon et voir, à l'échelle de la région, en quoi ces outils ont été efficaces ou en quoi ils ont quelque peu manqué leurs objectifs ; par rapport à un écart entre l'élaboration de PPR et les objectifs qui étaient affichés au niveau des services, nous allons réfléchir avec les services à des définitions de priorité d'élaboration de PPR et à des fixations cohérentes d'objectifs en matière d'élaboration de PPR sur la région ;

- poursuivre le travail de valorisation des retours d'expérience post-crues 1999, 2002 et 2003, notamment.

Magali PINON-LECONTE

Est-ce que vous avez des questions ?

Christophe DIMITROV, Conseil général des Ponts et Chaussées

C'est au sujet de la partie inférieure de votre dernière diapositive : parmi les membres et partenaires du groupe de travail, je n'ai pas entendu citer la profession des assureurs. Je pense en particulier à la CCR ou à la mission risques naturels qui unit les compagnies d'assurances et les mutuelles et qui travaille beaucoup sur la connaissance des dommages et des dégâts, sur l'évaluation de la vulnérabilité et la modélisation de certaines crues. Je suis étonné qu'ils ne soient pas cités. Est-ce qu'ils ont été contactés, est-ce qu'ils auraient refusé de participer ?

Ghislaine VERRHIEST

La composition du groupe de travail qui a été donnée correspond à la composition des permanents de ce groupe-là, mais ponctuellement, en fonction des thèmes traités, sont invitées des chambres de commerce et de l'agriculture et nous sommes en contact, bien sûr, avec Roland Nussbaum sur la problématique assurances et le retour d'expérience post-crues.

Simon LERY, DIREN Pays-de-la-Loire

Est-ce que vous avez des éléments chiffrés sur les opérations effectivement mises en place de réduction de la vulnérabilité : le montant de travaux réalisés sur les biens existants ou le nombre de biens existants concernés sur l'ensemble de votre région ? Est-ce que vous en tirez un bilan, par rapport à des objectifs initiaux et au niveau d'atteinte de ces objectifs par rapport à cette politique ?

Charlotte PARENT – DIREN Languedoc Roussillon

Je vais vous donner des éléments de réponse : pour l'instant, nous n'avons pas encore le recul suffisant pour tirer un bilan, puisque les premiers PPR inondation qui imposaient des mesures, études ou travaux de réduction de la vulnérabilité, ont été approuvés dans l'Aude il y a à peine deux ans. Il y en a de plus en plus qui sortent, notamment dans le département de l'Hérault et puis le Gard y réfléchit aussi beaucoup. Donc avec un délai de deux ans, sachant que les premières études diagnostic ont été imposées dans un délai de trois ans aux particuliers, nous n'avons pas encore de recul. Ce qui est sûr c'est que la DPPR, à ma connaissance, n'a reçu aucune demande de subvention d'un particulier pour des mesures qui étaient imposées dans un PPR. Donc, pour l'instant, le retour est nul. Là où cela pêche, bien évidemment, c'est le manque de communication et d'information, puisque les particuliers ou même les gestionnaires d'ERP, quand ils savent qu'un PPR existe sur leur commune, ils ne savent pas forcément qu'ils sont soumis à des mesures de réduction de la vulnérabilité, que ce soit des diagnostics ou des travaux. L'objectif du travail c'était bien de donner des éléments techniques aux DDE pour l'élaboration des PPR, mais nous n'avons pas encore de retour d'expérience dessus.

Magali PINON-LECONTE

Pour aider à cette prise de conscience, il y a toute une production de documents de communication, notamment sur l'utilisation du fonds Barnier à visée grand public ou sur les mesures rendues obligatoires, que nous essayons de promouvoir. Mais il est vrai que les mesures sont difficiles à prendre localement. Pour l'instant, nous n'avons pas de demande.

Charlotte PARENT

Nous n'avons pas de demande et nous sentons bien que nous péchons – que ce soit les services de l'État ou les collectivités – en termes d'accompagnement. Même si les moyens financiers existent, par le biais du fonds Barnier, nous ne savons pas comment accompagner toutes ces mesures. Il y a des initiatives locales qui commencent, mais elles posent beaucoup plus de questions qu'elles ne donnent de réponses. Notamment, avec le Conseil général du Gard, nous avons fait un petit groupe de travail où nous réfléchissons avec le correspondant de l'ANAH, notamment par le biais de la convention ANAH, à l'accompagnement de ces mesures, à la mise en place d'OPAH éventuellement : sur quels territoires, par quels maîtres d'ouvrage ? La première entrée a été les intercommunalités : toutes les intercommunalités du Gard ont été saisies sur cela ; or le retour est nul : aucune intercommunalité ne se verrait porteuse d'une OPAH intégrant des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Magali PINON-LECONTE

C'est vrai que du coup, en voyant que les mesures prenaient mal, nous avons rédigé une convention DPPR/DGUHC/ANAH, pour hâter un peu le mouvement et nous nous rendons bien compte que c'est toute la difficulté, une fois de plus, de l'intervention de l'État quand il n'y a pas de cadre – il y a quand même le PPR, mais c'est la continuité du PPR et l'accompagnement des mesures qui sont rendues obligatoires par un PPR, c'est l'après-PPR. Donc nous nous rendons bien compte que nous étions obligés, du coup, de nous saisir d'opérations qui existaient et qui pouvaient mettre en œuvre de façon opérationnelle des mesures qui étaient rendues obligatoires dans les PPR. Là, Christelle est partie mais il y a tout un suivi

■ La production locale comme appui méthodologique aux services

qui est engagé par BICI, au sein de la SDPRM – et CARIAM suit bien entendu – de plusieurs opérations OPAH – notamment sur ta région, je crois... Et nous en attendons beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Baptiste BLANCHARD, DIREN Alsace

Je voulais simplement signaler l'existence d'une étude de la D4E sur l'évaluation économique de la politique de prévention des risques naturels, qui peut permettre de donner des éléments d'argumentaire sur la réduction de la vulnérabilité et son impact économique, notamment sur le prix de l'immobilier, ce genre de chose. Il y a deux synthèses remarquables faites par Patrick Chegrani de la D4E sur ce sujet-là, que je vous invite à découvrir ou à relire.

Charlotte PARENT

C'est vrai que cette question-là est très sensible, parce que, pour l'instant, nous avons des PPR qui imposent de plus en plus de choses et nous n'avons aucune idée du coût des études et des travaux concomitants. Pour l'État, *a priori*, il y a un financement par le fonds Barnier, mais la question se pose aussi pour les collectivités qui pourraient se porter cofinanceurs.

Ghislaine VERRHIEST

Vous trouverez également, au sein de la synthèse bibliographique, deux documents de la DRE Bretagne, qui visent la réduction de la vulnérabilité des habitations, un guide à l'usage des propriétaires ou des professionnels qui donne les coûts de certaines mesures (clapets anti-retour, bâtard d'eau, etc.). Il y a quelques années, un guide avait été fait également, mais il n'est jamais sorti officiellement – enfin, plutôt en version projet. Je pense qu'il doit être sur prim.net, en tout cas il le sera dans l'espace « vulnérabilité ». C'est un guide CERTU/CETE Méditerranée sur la mise à l'abri des personnes, qui donne également des notions de coûts pour les travaux visant à la création d'un espace refuge dans les habitations.

V. Pour la communication et la valorisation de l'action des services

Magali PINON-LECONTE

Une question mérite d'être débattue, certainement ici, nous aimerions évaluer vos besoins et connaître vos besoins et vos attentes par rapport à cette question : c'est la question de la valorisation et de l'accès à ces productions, de la façon dont on questionne les auteurs de ces productions. Est-ce que le site du réseau risques est le bon vecteur de communication ?

Le site du réseau risques

Françoise GAUQUELIN est chargée d'études risques au sein du service Eau, Risques du département Environnement au CERTU, et qui nous appuie dans l'animation nationale du réseau risques.

➔ **Présentation du site web du réseau risques.**

Le nouveau site du réseau risques sous interface Giseh (SPIP du MEDAD) a été ouvert en décembre 2007.

➔ **Objectifs**

Nous souhaitons que ce site contribue à améliorer la diffusion de l'information et des échanges entre clubs et apporte une aide à l'animation du réseau tant au niveau départemental, régional que national.

Il contiendra à terme toutes les informations relatives à la vie et au fonctionnement des clubs et du réseau en général, des productions des clubs et des administrations centrales, des documents d'appui et différents outils utiles à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques.

Pour des thématiques déjà traitées sur prim.net, des liens renvoient directement vers le site afin de ne pas créer de confusion ou de double emploi.

Nous comptons sur vous pour nous transmettre toutes les informations que vous jugez utiles à publier sur le site et participer ainsi à son développement et à celui du réseau.

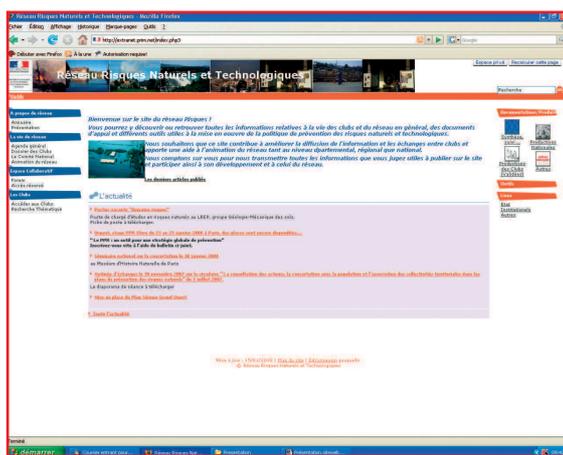
➔ **Accès**

Il est accessible depuis prim.net à l'adresse suivante :

<http://www.prim.net/professionnel/riprim/riprim.html>

Il est ouvert à l'ensemble des membres du réseau et plus largement aux adresses en « .gouv.fr ».

➔ **Présentation et utilisation du site**



Page d'accueil
Les différentes rubriques

• **En partie centrale :**

> **La rubrique « actualité » :** annonces de réunions nationales, colloques, séminaires ou informations importantes.

• **Bande verticale gauche :**

La partie de gauche est réservée aux rubriques consacrées à la vie des clubs et du réseau en général avec :

> **La rubrique « à propos de réseau »** qui comprend :

– un annuaire des correspondants : DIREN, DRIRE et CETE

– une présentation générale du réseau.

> **La rubrique « la vie du réseau »** qui comprend :

– Un agenda général où sont indiquées toutes les réunions des clubs, les réunions nationales d'animateurs et les séminaires ou colloques nationaux (affichage mensuel, menu déroulant pour afficher d'autres mois et valider sur « OK »).

– Le dossier des clubs avec deux éléments : le dia-

porama des actualités et la matrice d'accompagnement. Ces deux documents sont mis à jour régulièrement (à chaque réunion trimestrielle d'animateurs ou entre deux si nécessaire).

La matrice comporte les éléments explicatifs du diaporama et les références utiles. Ces deux documents sont structurés par thématiques (différents aléas, enjeux, transversales et vie des services).

– Le Comité national : comporte l'ensemble des comptes rendus des Comités et des présentations qui y sont faites ainsi que la liste des membres.

– L'animation du réseau avec les réunions des animateurs (comptes rendus et présentations de chaque réunion) et les groupes de travail nationaux.

> **La rubrique :** Espace collaboratif avec un forum d'échanges pour les membres du réseau, l'accès de cet espace a un accès avec identifiant.

> **La rubrique « clubs »** comporte un espace pour chaque club avec les sous-rubriques suivantes :

– réunions, comptes rendus et diaporamas de séance :

– productions du club (et groupes de travail...)

– historique et bilan annuel des réunions (avec thématiques traitées)

– annuaire des membres du club.

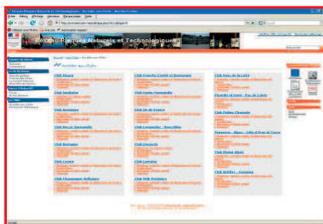
Les rubriques des clubs ont été remplies à partir des données collectées sur l'ancien site et celles transmises par les animateurs au CERTU. Chaque animateur de club sera informé de l'état d'avancement pour compléments et validation.

Il est important de transmettre au CERTU uniquement les versions numériques des comptes rendus et de l'ensemble des présentations, documents de travail... Le site peut recevoir des pièces jusqu'à 10 Mo. L'ensemble des documents est au format PDF.

Pour que le site réponde bien à son rôle premier d'information et d'échanges d'expérience, il est important de transmettre dès que possible l'ensemble des informations concernant vos clubs (dates de réunion, ordre du jour, présentations comptes rendus, groupes de travail...) au CERTU.

Une recherche thématique par mots clés est proposée pour l'ensemble des documents aussi bien pour les clubs que sur le site en général.

■ La production locale comme appui méthodologique aux services



Les clubs

• **Bande verticale droite :**

Les rubriques de droite sont consacrées aux outils/produits/documentation et aux liens sur d'autres sites.

> **La rubrique** synthèse, suivi, production réseau...

comporte les bulletins du réseau

> **La rubrique** productions des clubs (validées) avec un classement suivant :

- synthèse et suivi général,
- Méthodologie,
- Doctrine,
- Communication,
- Autres

Toutes les productions figurant dans l'ouvrage « productions des clubs » du séminaire des 18 et 19 septembre 2007 devraient figurer à terme dans cette rubrique.

Les « productions des clubs » en cours sont classées dans la sous-rubrique « productions » des clubs.

> **La rubrique** « productions nationales » par thématique (idem au dossier des clubs) :

- thématique par aléas :
 - aléas naturels : avalanches, cyclones, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, tempête, séisme, volcanique.
 - aléas technologiques : avec sous-rubrique PPRT
- thématique par enjeux :
 - territoire : littoral, montagne et rural
 - Évaluation : recensement et observatoire :
- thématiques transversales :
 - connaissance
 - surveillance,
 - information préventive,
 - préparation à la gestion de crise,
 - prise en compte des risques dans l'aménagement,

- PPR,
 - réduction de la vulnérabilité,
 - résilience
 - concertation,
 - ouvrages de protections,
 - changement climatique
 - CAT-NAT
- Vie des services : suivi des actions, bases de données, outils financiers...
 - Gaspar,
 - Cartorisque,
 - prim.net
 - Le FPRNM
 - le réseau risques
 - les autres réseaux
 - réglementation/jurisprudence/questions juridiques

> **La rubrique** « liens » : vers autres sites État, Institutionnels, autres.

> **La rubrique** « outils » : seront proposés ici les outils élaborés dans les services (communication, information...) et pouvant être utiles ou servir d'exemples.

État d'avancement du renseignement des différentes rubriques :

La priorité a été donnée au renseignement des rubriques « vie du réseau » et « clubs » qui devrait être terminé fin janvier ; celui des « productions » viendra juste après, en février.

Merci de bien vouloir transmettre au CERTU tous les documents utiles au renseignement de l'ensemble de ces rubriques.

Un état d'avancement du chargement des données par club et de leur validation est en ligne sur le site du réseau.

Afin d'informer le réseau des mises à jour des clubs et des actualités importantes, une information spécifique sera proposée.

Toutes suggestions ou autres sont les bienvenues pour parfaire le fonctionnement, la gestion et le renseignement de ce site.

La production comme
appui à la définition
des stratégies régionales

La production comme appui à la définition des stratégies régionales

Ont participé à la table ronde :

Jean-Jacques VIDAL, DIREN Midi-Pyrénées

Philippe SIONNEAU, DIREN Rhône-Alpes

Baptiste BLANCHARD, CEMA

David LOMBARD, DIREN Alsace

Frédéric GRESSELIN, DIREN Basse-Normandie

La table ronde était animée par **Magali PINON-LECOMTE**, SDPRM.

La première séquence a permis de valoriser des productions comme appui méthodologique aux services sur des sujets bien ciblés, avec une application opérationnelle assez directe. Cette séquence est l'occasion de présenter des productions régionales élaborées plus en amont, pour proposer un cadre stratégique à l'action des services, au travers de doctrines régionales ou de réflexions conduisant à la programmation d'actions. Le rôle du « réseau risques » et des réunions régionales associées est dans ce cadre parfois central, parfois plus secondaire..

14h00 à 14h45 : Pour définir des doctrines régionales.

Les grands principes des politiques de prévention sont définis au niveau national, par le législateur, les gouvernements, les directions d'administration centrale, en concertation avec les acteurs concernés. Ils sont formalisés dans des textes de lois, des circulaires, des orientations, des guides. Ils doivent être déclinés au niveau local, en tenant compte du contexte, en termes de risque, de géographie, d'acteurs, d'enjeux, etc, pour être effectivement applicables et appliqués.

Les stratégies régionales ou les doctrines régionales peuvent avoir pour objectif la territorialisation de la doctrine nationale dans le respect de ses grands principes. Leur élaboration et leur application contribuent à l'animation des services, en lien avec les autres instances régionales.

Jean-Jacques Vidal, chef du service prévention des risques naturels à la DIREN et adjoint au délégué de bassin en charge de la prévention des inondations, présente deux documents de référence pour les services de l'État en région Midi-Pyrénées. Le premier porte sur l'évaluation du risque inondation, le second sur la prise en compte du risque mouvement de terrain dans l'aménagement. Ces démarches permettent d'harmoniser les pratiques mais surtout de les faire évoluer à l'échelle de la région et du bassin. Leur bonne appropriation par les services tient notamment à la qualité de l'expertise technique apportée par la DIREN, par exemple sur la cartographie régionale des zones inondables, et à l'animation régionale mise en place en amont et durant ces démarches.

Les stratégies régionales permettent de garantir la cohérence des actions menées à l'échelle du bassin de risque mais également, sur certains secteurs stratégiques, de préciser les doctrines natio-

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

nales voire de mettre en œuvre des grands principes en débat au plan national.

Philippe Sionneau, chef du service risque naturel à la DIREN Rhône-Alpes, présente la « doctrine Rhône », doctrine commune pour l'élaboration des PPRN inondation du fleuve Rhône et de ses affluents à crue lente. Cette doctrine est interrégionale et porte sur un bassin très vaste. Elle a permis, malgré la diversité des territoires en termes d'enjeux, de documents de prévention, de cultures administratives, de déboucher sur une stratégie partagée, abordant des thèmes sensibles comme l'urbanisation derrière les digues. Son succès repose notamment sur le portage politique du projet et sur la concertation tout au long de la démarche.

14h45 à 15h30 : Pour la programmation des actions.

Les réunions du « réseau risques » peuvent également être les lieux d'échanges et de débat sur la programmation des actions. Ce rôle est nouveau, lié à la LOLF et au rôle du niveau régional pour la programmation des crédits et l'élaboration des stratégies.

Baptiste Blanchard, chef du SEMA à la DIREN Alsace, et David Lombard, chargé de mission risques naturels au SEMA, présentent le programme de lutte contre les coulées boueuses engagé dans la région. Sans être un lieu de décision, le réseau a permis de faire prendre conscience du phénomène, de faire partager la problématique, de fédérer les actions, et de déboucher sur la programmation opérationnelle d'un certain nombre d'actions.

Frédéric Gresselin, chargé de mission risques à la DIREN Basse-Normandie, présente l'action originale menée par le « réseau risques », qui a produit : un bilan des actions de prévention sur la période 1995-2006, une programmation des priorités et des actions au niveau régional. L'exercice mené sur la région s'est appuyé sur l'utilisation de traitements géomatiques, d'une part pour formaliser une vision partagée par les acteurs sur la problématique, d'autre part comme outil d'aide à la décision. Ce n'est peut-être pas dans le « réseau risques » que les décisions sont prises, mais les réflexions qui y sont menées contribuent à prendre des décisions.

Magali PINON-LECONTE

Cet après-midi, nous allons parler de la production locale comme appui à la définition des stratégies régionales. Finalement, nous en avons déjà un peu parlé ce matin puisque, malgré tout, les choses ne sont pas cloisonnées, ni étanches. Lorsque l'on fait de la méthodologie, c'est aussi par rapport à de la stratégie. On ne fait pas de la méthodologie pour la méthodologie, mais parce qu'on s'inscrit dans une stratégie.

L'après-midi sera découpée en trois parties : la première partie portera sur les stratégies régionales versus les doctrines régionales, c'est-à-dire sur la territorialisation ou la régionalisation de la doctrine nationale ; le deuxième temps sera consacré à la production locale pour aider à la programmation des actions versus la programmation des crédits ; nous finirons par la table ronde conclusive, avec une allocution de Thierry Hubert – Michel Ségard étant malheureusement absent cet après-midi du fait d'un empêchement de dernière minute.

I. Pour définir des doctrines régionales

Magali PINON-LECONTE

La première séquence porte sur deux grandes régions, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

1. Midi-Pyrénées : Document de référence des services de l'État en région Midi-Pyrénées pour l'évaluation du risque inondation et l'élaboration des PPRI, document de référence pour la prise en compte du risque mouvement de terrain dans l'aménagement

Jean-Jacques Vidal est Chef du Service prévention des risques naturels et Adjoint au Délégué de bassin en charge de la prévention des inondations. Il va nous présenter deux documents de référence pour les services de l'État en région Midi-Pyrénées : l'un qui concerne l'évaluation du risque inondation et l'autre qui concerne la prise en compte du risque mouvement de terrain dans l'aménagement. Pour ces deux interventions, encore plus que pour les premières présentations, se pose la question de l'articulation de cette production avec le pôle EDD (Environnement et développement durable) et avec le CAR.

J'aimerais bien que les deux intervenants puissent nous expliquer quel a été le rôle de chacun. Je pense en effet qu'il y a un rôle important à jouer pour le club risques – ou peut-être pas, peut-être les choses se font-elles complètement en dehors du club et sont-elles simplement présentées au club. Cela peut être l'un des fils conducteurs de la discussion.

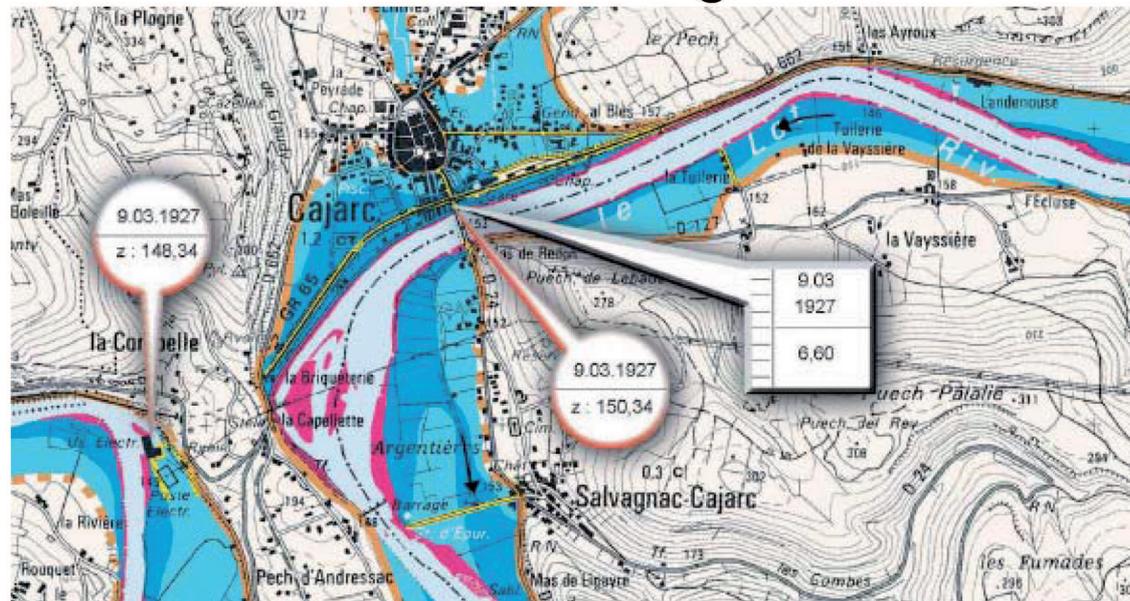
Jean-Jacques VIDAL

Je ne vais pas beaucoup détailler les documents de référence car je ne pense pas que cela soit le sujet qui vous intéresse le plus. J'ai axé mon exposé, au début, sur la partie animation et validation et sur quelques éléments particuliers, notamment le document de référence inondation – le document de référence mouvement de terrain, je l'évoquerai, mais je n'entrerai pas dans les détails.

Il m'a semblé intéressant de parler d'animation parce que les documents de référence sont très difficiles à élaborer au niveau régional et qu'il faut une liaison très forte entre les services départementaux et régionaux pour arriver à converger vers des documents régionaux. Dans ces domaines, en général, il y a déjà des acquis dans chaque département, si bien qu'un document régional non seulement donne une harmonisation régionale – ce qui est très bien –, mais fait aussi évoluer les pratiques – ce qui n'est pas toujours évident. Il le fait au sein des services, mais aussi, avec les discussions que les services départementaux ont parfois déjà engagées avec les élus locaux, ces doctrines font un peu évoluer les choses, ce qui est parfois difficile.

Sur le plan de l'animation, nous essayons de favoriser le développement de différents domaines : d'une part, de développer des documents de référence – nous les faisons avec un certain laps de temps entre chacun car il faut que chaque service puisse absorber l'évolution des pratiques au fur et à mesure –, d'autre part, de développer des guides et des documents techniques – cela se fait dans le cadre du club risques, mais aussi un peu en dehors du club. On a fait, par exemple, des documents sur les plans de sauvegarde ; un document sur le passage de l'atlas au 25/1 000^e à une cartographie au 5/1 000^e ou au 10/1 000^e qui pourrait être exploitée au niveau des PPR. Ce sont des choses comme cela. Je parlerai tout à

L'origine de la mise en place d'une animation et coordination régionale



l'heure de la cartographie parce que c'est un élément important dans notre région. L'analyse et l'interprétation des textes représentent aussi un travail important qui me paraît devoir avancer en matière d'animation : notamment, dans les clubs risques, nous avons la chance, à chaque fois, que la DPPR participe à nos réunions car, grâce à cela, nous pouvons apporter des éclaircissements sur l'actualité des textes et leur contenu. Nous essayons aussi de développer l'assistance technique et la coopération au niveau régional et d'apporter de l'aide. Il y a également des actions sous maîtrise d'ouvrage régionale : ce sont des actions que nous essayons de porter au niveau régional pour faciliter la tâche des services départementaux.

Nous essayons de trouver un équilibre entre les documents de référence régionaux, qui sont, quelque part, des règles régionales, qui amènent donc des contraintes, font évoluer les pratiques, et qui en outre s'orientent aussi vers des évaluations : ces documents de référence étant utilisés depuis quelques années, nous allons maintenant devoir évaluer, d'une part, si les PPR ont bien le contenu qui était prévu dans les documents de référence, d'autre part, voir s'il y a des éléments, dans ces documents de référence, qui, finale-

ment, ne sont jamais pris en compte parce qu'ils ne sont pas réalistes et donc, quelque part, il faut les réviser – cela peut arriver. Enfin, il faut trouver un équilibre avec l'assistance que nous pouvons apporter pour faciliter le travail des services, en apportant des réponses à leurs questions, en leur donnant des avis et en leur apportant la plus grande assistance technique possible.

Quels sont les lieux d'animation et de validation ? Le lieu d'animation est d'abord le club risques. Celui-ci n'est pas le seul lieu d'animation, mais il est un peu le barycentre de l'ensemble de l'animation que nous essayons de faire au niveau régional. Nous développons aussi des échanges interservices, dans des groupes de travail qui produisent et qui restituent l'ensemble des documents au club risques. Et puis récemment – ce qui est important en termes d'animation – il y a eu la nomination en Midi-Pyrénées, non pas d'une DDE, mais d'un DDE référent – il a été présent lors des deux dernières réunions. C'est très intéressant car cela lui permet, en tant que DDE, de voir les inquiétudes ou les problèmes qui se posent au niveau des chargés de mission et des chefs de services dans les départements et de voir les orientations de travail que nous voulons donner au club : il peut les rapporter aux CODIR de DDE au niveau régio-

nal. C'est intéressant car cela permet de faire passer des messages à la fois au niveau des chargés de mission et des chefs de service, et au niveau des Directions : il y a donc une vraie compréhension des démarches.

Concernant les lieux de validation, tout dépend de l'importance des documents, qui sont hiérarchisés : certains sont validés en club risques ; la validation des documents techniques s'arrête là ; il suffit qu'il y ait un consensus régional des chargés de mission techniques. En général, lorsque nous faisons des documents techniques et que nous voulons les valider, pour aller plus loin, nous consultons les Directeurs en les saisissant officiellement sur les documents élaborés : nous leur indiquons qu'une validation départementale s'impose à leur niveau et nous les consultons officiellement. Ensuite, nous présentons les documents en pôle EDD, puis en CAR pour les documents les plus aboutis comme, par exemple, les documents de référence, qui suivent toutes ces étapes de validation et vont jusqu'en CAR. Ce processus permet que tous les niveaux soient parfaitement au courant de la doctrine que nous mettons en place. Des documents de référence au niveau régional, sur les inondations ou autre, amènent des contraintes fortes et il ne faut pas qu'en cours de route, par exemple au niveau du pôle EDD – ce qui est déjà arrivé –, on nous dise qu'une partie du contenu du document ne convient pas. Il faut donc que nous essayions d'enlever toutes les contraintes avant.

Les documents de référence sont le moyen de trouver une harmonisation régionale des pratiques. Nous avons fait ces documents de référence, d'une part, parce qu'il y a eu une demande des services départementaux, d'autre part, parce qu'il y a eu un constat sur le terrain : avant de faire les documents de référence, nous nous sommes rendus compte que le fait qu'il y ait huit départements dans la région Midi-Pyrénées, rendait l'harmonisation difficile tant qu'il n'y avait pas de document de référence ; surtout, il y avait deux communes, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite de la Garonne, dans deux départements différents et des règles différentes étaient appliquées dans les deux cas au niveau des PPR : l'information traversait vite la Garonne, ce qui posait rapidement problème. Ce constat nous a également fortement poussés à mettre en œuvre un document de référence.

Avant d'aborder le document de référence inondation, je vais parler de la cartographie informatique des zones inondables car cela a été un élément tout à fait important de la démarche que nous avons engagée en Midi-Pyrénées. De 1997 à 2001, nous avons développé, sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN Midi-Pyrénées, dans le cadre du contrat de plan État-région – ce qui permet un cofinancement de l'État (50 %) et de la région (50 %) – une cartographie sur l'ensemble des cours d'eau de Midi-Pyrénées. Nous l'avons fait en étroite collaboration avec les DDE : toutes les cartes donnaient lieu à des réunions de validation ; les DDE s'emparaient des cartes, les faisaient valider également par les subdivisions – à l'époque où elles en avaient. Cela a créé un vrai travail partagé au niveau de la cartographie. Lorsque celle-ci a été achevée et diffusée aux 3 000 maires concernés (sur les 3 600) et aux Préfets, s'est créé un lien technique fort entre la DIREN et les DDE et c'est en 2001 que nous avons mis en place le club risques, c'est-à-dire au moment où la DPPR les lançait.

La cartographie est donc intéressante parce qu'elle a ensuite créé une harmonisation régionale dans la prise en compte de l'aléa. Dans le document de référence des inondations, il est clairement marqué que le document de connaissance référent est la cartographie informatique des zones inondables, qui couvre près de 7 000 km de cours d'eau ; ceci permet, lorsqu'une DDE va démarrer un PPR, de connaître la cartographie de la zone inondable et d'en discuter avec le maire. Bien évidemment, cette cartographie peut évoluer : ce n'est pas parce qu'une cartographie est régionale qu'ensuite, c'est la bible. Le PPR, fait au 5/1 000^e ou au 10/1 000^e, peut très bien amener des évolutions, des ajustements du contour de la cartographie.

Dans le document de référence, il y a donc quatre concepts importants que je souhaiterais évoquer :

- la référence grâce à la cartographie – qu'il est intéressant d'avoir pu réaliser au niveau régional ;
- la notion de modification des conditions d'écoulement – avant que nous montions le document de référence, les services nous disaient systématiquement qu'ils connaissaient les zones inondables à tel endroit, mais que celles-ci étaient systématiquement contestées et nous demandaient

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

donc les arguments à avancer pour dire s'il fallait la modifier ou la remodeler ou pas ; nous avons essayé d'y réfléchir et nous allons l'aborder ;

- la notion de crue historique – qui est un peu spécifique à la région ;
- la modélisation – sur laquelle nous avons donné un avis.

Sur les conditions d'écoulement, nous avons essayé d'apporter des réponses en disant aux services – l'ensemble des services départementaux y ont participé – qu'il fallait différencier les aménagements pérennes et non pérennes : lorsque les aménagements sont pérennes, on peut imaginer qu'il soit possible de modéliser très localement pour essayer de faire évoluer la zone inondable. Par exemple, si un pont est relativement étroit et que des embâcles se forment, si ce pont a été entièrement refait avec des conceptions modernes, c'est-à-dire en général sans arches et avec des débouchés relativement grands, il n'y aura plus d'effet d'embâcles, on peut imaginer de remodeler ; à ce moment-là, on peut l'expliquer et cela se justifie. Dans beaucoup de cas, par exemple, il est demandé de revoir la zone inondable parce que le lit bouge un peu, se creuse : ce sont des phénomènes réversibles, donc nous avons expliqué dans le document de référence que, dans ces domaines-là, il ne fallait pas modifier les choses, car, même si l'on fait un petit curage, 20 ans après, on peut très bien retrouver les conditions initiales.

Ensuite, nous affichons la zone inondable après aménagement : nous avons créé la notion de « zone historique », qui correspond à la différence entre ce qui a été modélisé – s'il a été justifié de modéliser – et la crue qui avait été observée et qui était cartographiée. J'ai oublié de préciser, quand j'ai évoqué la cartographie informatique des zones inondables, que la méthodologie pour faire cette cartographie a reposé sur deux piliers importants : d'une part, l'hydrogéomorphologie, d'autre part, une forte connaissance hydrologique du bassin. La majeure partie de cette cartographie est ainsi représentative des PHEC. C'est aussi un élément important.

Concernant la modélisation dans le document de référence, nous avons clairement exprimé – ce qui est maintenant partagé, même si c'était plus difficile au début – que la modélisation devait être

l'exception, qu'elle ne serait mise en œuvre que lorsque c'est réellement justifié, lorsque des changements justifiaient des changements d'écoulement et lorsque des aménagements pérennes faisaient que les conditions avaient évolué.

Le document est développé en deux parties : la première phase du document concernait la prise en compte de l'aléa – qui est passée en CAR en 2004, si mes souvenirs sont bons ; la deuxième partie qui a été développée concernait des prescriptions réglementaires, préconisées au niveau régional. C'est la deuxième phase que je ne développerai pas. Sur cette partie réglementaire, ce que je peux ajouter c'est qu'à la demande des services, nous avons ajouté certaines fiches complémentaires – au-delà des prescriptions générales qui étaient énoncées : il s'agissait, dans les ouvrages en rivière, des quelques cas particuliers qui sont évoqués là – parce que les services avaient fréquemment à résoudre ce type de problème ; nous avons donc là aussi essayé de donner des préconisations régionales.

Le document a été validé en décembre 2004. La consultation officielle des DDE a eu lieu en 2005 et a été suivie de la présentation au pôle EDD en janvier 2006 et de la validation en CAR le 17 mai 2006. Tous les documents de référence passent par ce filtre, de telle sorte que nous nous assurons que chaque niveau est parfaitement informé de toute la démarche et du contenu.

En ce qui concerne les mouvements de terrain, nous avons suivi le même processus de validation, avec une démarche un peu différente, puisque, dans ce cas, il y a des atlas départementaux sur les mouvements de terrain. Les services départementaux s'appuient sur ces documents, donc il n'y a pas de maîtrise d'ouvrage régionale pour les réaliser. La démarche est tout à fait identique aux inondations pour tout le processus d'élaboration et de validation. Le document est passé en CAR en avril 2007.

Magali PINON-LECONTE

Avez-vous des questions sur la démarche avant que j'en pose une ?

Marie-Luce BOUSSETON

Je n'ai peut-être pas bien compris, mais l'outil de cartographie de l'aléa que vous avez mis en

place, comment le faites-vous vivre ? En êtes-vous le garant s'il y a de nouvelles données topographiques et autres – parce que nous savons très bien que le premier jeu que l'on fait n'est pas le bon, il s'enrichit au fur et à mesure ? Est-ce vous qui tenez cette mise à jour pour tout le monde ? Quelle est l'ouverture que vous faites aux collectivités locales ? Est-ce accessible ou est-ce juste entre services de l'État ?

Jean-Jacques VIDAL

La cartographie a tout d'abord été diffusée sous forme papier : chaque maire et chaque grand organisme ont reçu un atlas ; ensuite, elle a été mise en ligne sur Internet, si bien qu'elle est accessible en permanence. Il s'agissait d'une opération avec le Conseil régional et celui-ci tenait, comme nous, à prendre un bureau d'études spécialisé sur les présentations de cartes pour avoir des cartes « lookées », avec des couleurs qui ressortent bien. Je crois que le document est assez clair.

Ensuite, dans le document de référence notamment, la DIREN s'est engagée à faire vivre le document, c'est-à-dire que, si quelques PPR remettent en cause certains contours, nous ferons la mise à jour de l'atlas. Ce sont d'ailleurs des choses que nous aurions dû faire en 2007 ; probablement nous le ferons en 2008. Tous les quatre ou cinq ans, nous remettrons ainsi à jour l'atlas en fonction des résultats des PPR.

Simon LERY

C'est publié par Cartorisques ?

Jean-Jacques VIDAL

Nous avons d'abord monté un site spécifique avec le CETE de Bordeaux. C'est le site que la DPPR avait mis en place – mais nous avons notre propre système d'exploitation – et il reproduisait exactement le contenu des atlas. Maintenant il est disponible sur les derniers systèmes Cartorisques. Dans Cartorisques, la présentation a un peu évolué parce qu'il a fallu s'adapter à la présentation standard des cartes sur ce site, mais sur le site de la DIREN, il y a toujours les cartes dans le format initial des atlas, avec les symboliques et toutes les représentations.

Magali PINON-LECONTE

Je voulais poser une question, typique de l'administration centrale... J'aimerais bien que tu défendes le rôle de la DIREN par rapport à l'émergence de ces doctrines régionales : en quoi la doctrine régionale est-elle utile ? Pourquoi finalement une doctrine nationale ne pourrait-elle pas directement passer de la centrale aux DDE ? Pourquoi la nécessité d'une doctrine régionale ?

Jean-Jacques VIDAL

Il y a d'abord des spécificités de bassin. Si, par exemple, nous prenons la cartographie, il y a un exemple très concret : j'évoquais tout à l'heure le fait que la cartographie est réalisée par hydrogéomorphologie, avec un apport fort de l'histoire ; cela fait que les cartes hydrogéomorphologiques sont les mêmes que les PHEC ; c'est-à-dire que nous avons une particularité de notre bassin, avec des crues qui montent très haut, des vallées étroites et toutes les grandes crues sont arrivées aux mêmes limites. C'est donc une spécificité locale.

Ensuite, nous trouvons, dans la partie doctrine, des spécificités également en termes de vitesse d'écoulement, sur les montées des crues. Par exemple, sur le Tarn, nous avons 11 mètres d'eau pour les crues exceptionnelles, 8 mètres à Toulouse pour les crues de 1875, la crue de la PHEC : cela débouche sur des doctrines et des démarches qui ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes que dans d'autres régions où les problématiques sont différentes.

Magali PINON-LECONTE

Tu es en train de dire que l'apport premier de la DIREN est la connaissance et l'expertise ?

Jean-Jacques VIDAL

Je pense qu'il y a la connaissance et l'expertise, mais dans la démarche, en dehors de la question national/local, il y a sur le plan local, le fait que cette cartographie régionale permet de trouver les mêmes précisions – ou les mêmes imprécisions – que l'on soit au fin fond de l'Aveyron ou au fin fond de l'Ariège ou du Lot. C'est une démarche importante parce qu'après, nous avons exactement les mêmes modes de raisonnement au niveau régional, avec les mêmes bases de

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

connaissance, la même précision, les mêmes représentations, les mêmes concepts, ce qui facilite beaucoup, ensuite, toutes les règles que nous mettons en place derrière, puisque ce qui est valable d'un côté de la région est valable de l'autre côté. Ensuite, l'harmonisation se fait au niveau régional, puisqu'il est important que le PPR du Haut Aveyron soit le même que celui de l'Ariège. Grâce à cela, je pense que nous convergions vers cette harmonisation.

Magali PINON-LECOMTE

Je ne suis pas tout à fait satisfaite de la réponse... mais ce n'est pas grave. Y a-t-il d'autres questions ? Notamment sur les PPRT ?

Patrick MORANDEAU, DRE Poitou-Charentes

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur cette approche par sous-bassin hydrographique et sur cette approche morpho-dynamique d'un sous-bassin hydrographique. Je crois qu'au niveau central, il est possible de définir une méthode commune par rapport à ces sous-bassins (sur les profils de pente, les caractéristiques des territoires, les pratiques agricoles, le type de population, etc.) et à partir de là, de décliner les enjeux. Et à travers les enjeux, nous voyons les différents aléas. Cette méthode-là peut être commune à l'ensemble des régions dans le cadre d'une démarche par sous-bassin.

L'intérêt est de pouvoir expliquer aux élus, en amont et en aval, quels sont les enjeux par rapport aux caractéristiques de chaque sous-bassin hydrographique – c'est ce qui vient d'être dit – et à partir de là, de décliner les enjeux majeurs et les orientations majeures à prendre en compte. Effectivement, pourquoi pas les PPRT...

Jean-Jacques VIDAL

J'apporterai un complément, qui n'est pas du tout technique. Je pense que le fait, pour une DDE qui devra appliquer une doctrine à un moment donné, de contribuer à son élaboration lui permet de s'approprier la démarche, de s'approprier le contenu. Ne serait-ce que pour des raisons psychologiques – autres, donc, qu'éventuellement techniques –, je pense que c'est une bonne chose. Parce qu'avec une doctrine qui serait « pondue » au niveau national

– même si elle était probablement de qualité –, il y aurait peut-être quelques difficultés à la faire appliquer sur le plan local si les spécificités ne sont pas un peu prises en compte.

2. Rhône-Alpes : Doctrine commune pour l'élaboration des PPRI du fleuve Rhône et de ses affluents à crue lente

Magali PINON-LECONTE

Je vais maintenant passer la parole à Philippe Sionneau, qui est Chef du Service risque naturel à la DIREN Rhône-Alpes – qui vient de DDE, ce qui lui a permis de voir tous les niveaux. Il va nous parler de la doctrine Rhône, qui concerne l'aléa inondation. La différence avec la doctrine qui vient de nous être présentée est que cette doctrine est interrégionale et porte sur un bassin très vaste. L'autre spécificité est que, sur ce territoire, il y a des documents qui sont très anciens et inadaptés et, surtout, des cultures administratives diverses.

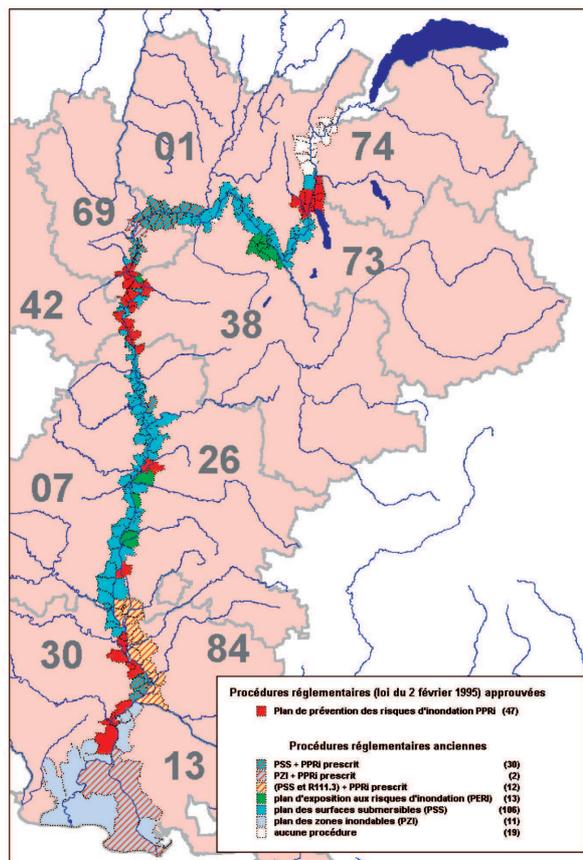
Philippe SIONNEAU

Nous allons peut-être apporter une réponse à la dernière question de Magali, sur le fait de savoir pourquoi il faut des doctrines régionales ou interrégionales. Dans la présentation, je vais surtout vous parler de la démarche ; je ne vais pas rentrer dans le contenu ; vous avez un peu plus de détails dans la fiche qui est à la page 51 de la brochure qui vous a été remise. Nous n'allons donc pas rentrer dans les détails du résultat.

La première question : pourquoi une doctrine ? Je vais peut-être décevoir Magali, mais une doctrine nationale, c'est bien, mais quand on est au niveau local, parfois cela pose des questions et ce n'est pas toujours directement applicable. À partir du moment où l'on se pose des questions, cela veut dire que, si l'on ne peut pas caler exactement la doctrine nationale, il faut savoir comment il est possible de faire.

Au niveau d'un fleuve comme le Rhône, qui va du lac Léman à la Méditerranée, il y a trois régions administratives, ce qui veut dire que nous avons déjà trois DIREN, onze départements et un service navigation Rhône-Saône qui interviennent. À partir du moment où tous ces services interviennent dans le domaine des PPR, cela veut dire aussi que

Cartographie réglementaire très hétérogène (PPRi, PERI, PSS, PZI)



se pose la nécessité de travailler de manière concertée et harmonisée au niveau de la démarche. De plus, la réflexion qui a été menée sur le Rhône a été étendue à ses trois principaux affluents – que l'on appelle « affluents à crue lente » – que sont la Saône – ce qui ajoute une DIREN et un département supplémentaires –, une partie de la rivière Isère et une partie de la Durance. Le but de tout cela est d'avoir ensemble une réflexion sur la manière d'appliquer une doctrine commune pour les PPRi du Rhône et de ses affluents à crue lente.

Il faut signaler que tout cela a été intégré, à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003, dans une démarche de réalisation d'un plan Rhône – celui-ci est actuellement en cours –, dont l'un des six volets est le volet inondation. Cette doctrine constitue ainsi l'un des éléments forts du volet inondation, même s'il n'est pas le seul élément – dans une vision globale du risque, les PPR ne sont pas le seul élément à prendre en compte. Il y avait aussi une forte disparité d'affichage du risque sur tout le linéaire du Rhône. Vous voyez

(Fig. ci-dessus) que, suivant les couleurs, nous étions soit sur des plans de surface submersibles, soit sur des PPRi (en rouge), soit sur d'anciens PERI, soit sur des plans de zones inondables. À partir du moment où il fallait réviser plusieurs documents, tous les services étaient amenés à se demander comment ils allaient procéder et comment allaient être faits les PPR.

Concernant la manière dont la doctrine a été élaborée, à partir du moment où l'on pense essentiellement PPR, c'est une responsabilité première de l'État : tous les services de l'État des départements et des régions concernés se sont ainsi formés en groupe de travail. Il ne s'agit donc pas de la même configuration qu'un club risques régional, puisque nous avons resserré un peu, ni complètement non plus d'un club risques interrégional : nous sommes avec les services techniques qui travaillent sur les PPR au niveau interrégional. À partir du moment où cela s'intégrait en même temps dans la démarche du plan Rhône, l'intérêt de ce groupe a été d'appuyer cette démarche sur toutes les instances de concertation qui

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

se sont mises en place autour du plan Rhône. Un comité de pilotage au niveau politique avec les Préfets de région et de département et les Conseils généraux et régionaux a été mis en place. Le Rhône a été découpé en trois sections, qui ont permis de créer des comités territoriaux de concertation dans lesquels les élus, les associations de riverains, etc. étaient partie prenante. Ces supports de concertation étaient ainsi également utilisés dans le cadre de l'élaboration de la doctrine Rhône et permettaient d'expliquer les enjeux de l'État, la manière dont nous allons travailler et permettaient d'avoir des échanges par rapport à tout cela.

Cela a conduit vraiment à ce que nous avons appelé une « coresponsabilité » dans la gestion du risque, par rapport à la responsabilité de l'État en matière d'affichage du risque, en particulier, et la responsabilité des collectivités dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Le but de cette doctrine était, pour les services départementaux qui devaient mettre en œuvre des PPR, d'avoir vraiment un élément fort sur lequel ils pourraient s'appuyer pour avoir une cohérence au niveau du Rhône – même si, encore une fois, il y avait trois comités techniques territoriaux de concertation car, selon les sections du Rhône sur lesquels on se trouve, la manière dont fonctionne le fleuve et les enjeux ne sont pas les mêmes.

Qu'est-ce qu'apporte cette doctrine par rapport aux services ? Première chose, il faut rappeler que dans la doctrine nationale, il y a des choses qui sont directement utilisables et applicables – heureusement. Cela permet aussi de le rappeler et d'avoir des éléments forts sur lesquels nous allons nous appuyer et qui sont directement issus de la doctrine nationale. Il y a les questions classiques que l'on se pose en matière de PPR et qui ne sont pas nécessairement des nouveautés, mais il est quand même bon de le rappeler.

Il y a un thème fort qui a été mis en avant, c'est la constructibilité des terrains protégés, donc derrière les digues. Magali nous a dit ce matin qu'il y aurait une réflexion au niveau national sur les terrains qui sont derrière des ouvrages de protection. Dans la doctrine Rhône, nous avons déjà une amorce de réflexion par rapport à cette question.

Et puis, il y a des approches qui étaient nouvelles quand la doctrine a été élaborée :

- la prise en compte de la crue exceptionnelle – j'en parlerai un peu plus tard ;
- la notion d'espace stratégique – j'en parlerai également ;
- la notion de digue résistante à la crue de référence – là, nous sommes directement liés par la constructibilité derrière les digues.

La question qui se pose aussi par rapport à l'harmonisation par rapport aux PPR sur tout l'axe rhodanien est de savoir quelle crue de référence sera prise en compte et quel est l'aléa de référence. Encore une fois, nous en revenons au fait que le Rhône ne fonctionne pas partout de la même manière ; les crues historiques ne sont pas non plus les mêmes crues de référence ou les mêmes crues de retour sur tout l'axe du Rhône. Est donc actuellement engagée une réflexion pour déterminer, par section homogène, quel est l'aléa de référence qui sera à prendre en compte pour les PPRI. Pour cela, un travail est fait avec un conseil scientifique qui a été mis en place pour retravailler sur les crues historiques, pour essayer de leur donner des temps de retour – pour savoir si elles sont plus ou moins supérieures à la crue centennale ou s'il faut prendre une crue centennale qui sera modélisée –, pour savoir comment on tient compte des ouvrages qui existent – sachant qu'il y a des ouvrages de protection, mais également de nombreux ouvrages d'hydroélectricité de la Compagnie nationale du Rhône, qui nécessitent de réfléchir à la manière dont l'on pourra gérer le risque. Il s'agit également de savoir quelle est la crue exceptionnelle que l'on prend en compte par rapport à la définition de zone d'expansion des crues – je vais en parler un peu plus tard.

Le but de tout ce travail est d'avoir une vision globale au niveau de l'aléa, qui soit cohérente sur l'ensemble du Rhône, et de pouvoir expliquer pourquoi, sur certaines sections, on prend un aléa de référence et, sur d'autres, on prend un autre aléa de référence.

Il s'agit ensuite – sous un titre un peu provocateur – de savoir, par rapport à ce qui sera défini en zone inondable, ce qui est faisable – j'ai appelé cette partie « construire en zone inondable » parce qu'il faut savoir qu'il y a des choses qui sont mal-

gré tout faisables – et de rappeler ce qui n'est pas faisable et quels sont les impératifs. Les impératifs, nous les connaissons : ils sont de ne pas augmenter les enjeux exposés – ce qui est assez classique dans la démarche des PPR – mais également, il y a de très gros enjeux par rapport à la préservation de tous les champs d'expansion des crues. Sur ce thème-là, cela permet également de redonner des définitions par rapport à ce que l'on va considérer comme des « centres urbains », des « zones urbanisées » ou des « espaces stratégiques » – je reparlerai de ces derniers rapidement un peu après – de façon à ce que nous parlions de la même chose et que sur cette échelle-là, nous ayons un langage commun autour de ces questions.

S'agissant des espaces protégés par les digues, je ne vais pas rentrer dans les détails, car ce sont des choses que vous connaissez pratiquement tous. Quand je dis « connaître », c'est par rapport à ce que cela représente, mais il y a encore un gros travail à mener pour savoir ce que l'on fait derrière ces espaces-là. La doctrine Rhône apporte quelques éléments de réponse, mais ceux-ci n'apportent pas toutes les solutions – même si la doctrine est régionale ou interrégionale : on se retrouve dans la même situation qu'avec la doctrine nationale, la doctrine n'apporte pas toutes les solutions. Il ne suffit pas d'appliquer mathématiquement la doctrine pour savoir ce que cela donne sur le terrain – il y a encore des questions qui se posent au niveau du terrain.

Un thème qui est très fort sur le Rhône, ce sont les zones d'expansion des crues. Si cette réflexion a été intégrée dans la doctrine, c'est bien pour avoir une vision globale sur l'ensemble du Rhône de cette thématique. Nous entrons directement dans la question de la solidarité amont/aval et de la solidarité rive droite/rive gauche. Les zones d'expansion des crues ont été vues sur différents types de zone : il y a tout ce qui concerne les zones à l'intérieur de l'enveloppe de la crue de référence – c'est-à-dire que tout ce qui est en zone inondable et n'est pas construit est évidemment à préserver en zone d'expansion des crues. Il y a également une réflexion qui est menée jusqu'à la zone qui est concernée au-delà de la crue de référence, jusqu'à la crue exceptionnelle – sur l'ensemble du Rhône, il y a ainsi douze zones d'expansion des crues qui ont été identifiées en amont

de Beaucaire, et après, il y en a d'autres qui sont sur la zone du delta du Rhône. Il y a aussi des réflexions qui vont être menées sur l'optimisation du fonctionnement des zones d'expansion des crues, pour savoir si, en fonction des ouvrages actuels, nous les laissons se mobiliser dans l'ordre où elles se font actuellement ou si, éventuellement, il faut les mobiliser dans un ordre un peu différent, ce qui nécessitera de modifier le fonctionnement hydraulique des ouvrages existants. Après, une autre question peut se poser : les ouvrages de la Compagnie nationale du Rhône conduisent finalement à protéger certaines zones qui, actuellement, ne seraient pas en zones d'expansion des crues, mais il faut se demander s'il n'y a pas de zones d'expansion des crues en arrière de ces ouvrages-là qui seraient à restaurer.

Autre point : les ouvrages stratégiques en mutation. C'est un point très délicat car il concerne des enjeux très forts sur des zones qui sont déjà urbanisées et qui sont en mutation – tous les termes ont leur importance : par définition, un espace stratégique ne sera jamais un espace vierge où l'on a des projets – ce n'est pas absolument pas la politique nationale et, encore moins, la politique locale. De même, si l'on est en aléa fort ou très fort, il n'est pas question de se demander si l'on va développer ces zones-là. Nous sommes en fin de compte dans des zones qui sont exposées à un risque, qui sont en mutation et qui ont donc un caractère spécifique, qui impose de se demander comment il est possible de gérer, au niveau d'un PPR, la constructibilité et l'évolution de cette zone, moyennant quelles conditions pour assurer leur protection. Cette réflexion se mène avec les acteurs locaux, en matière d'aménagement du territoire. Nous revenons à la notion de coresponsabilité dont j'ai parlé tout à l'heure. Globalement, sur l'ensemble du Rhône et des affluents à crue lente, il n'y a que six espaces sur le Rhône et un sur l'Isère qui ont été repérés comme étant potentiellement des zones d'espace stratégique en mutation et sur lesquels il doit y avoir une réflexion spéciale. En fin de compte, ne sont pas considérées comme des espaces stratégiques, les zones qui n'ont que des enjeux locaux ou très locaux.

La doctrine Rhône a été approuvée par le Préfet coordonnateur de bassin, après passage dans les comités de pilotage de concertation du plan

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

Rhône – la doctrine y avait été présentée plusieurs fois et y a été présentée une dernière fois avant son approbation. Elle a également été approuvée par le Préfet après passage en commission administrative de bassin (CAB). Une fois qu'elle a été approuvée, elle a été diffusée à tous les services chargés de l'appliquer – pour que l'on ait au moins ce document commun de référence dans tous les départements et les régions qui sont chargés de faire des PPR. Elle a également été diffusée aux collectivités, dans le cadre de la coresponsabilité, puisqu'il y a des incidences sur l'aménagement du territoire et sur les collectivités qui pourraient avoir des réflexions sur leur aménagement. Nous sommes là en plein dans le « faire savoir et faire connaître » : nous l'avons vu dans le comité de concertation, dans le comité de pilotage ; nous allons jusqu'au bout en diffusant la doctrine à toutes les collectivités sur lesquelles elle va s'appliquer au niveau du Rhône et de ses affluents à crue lente.

Sur l'aléa, un groupe de réflexion est en cours pour arriver à définir progressivement les aléas à prendre en référence – sachant qu'après, lorsque nous aurons les aléas, se posent des questions de modélisation, de mise à disposition de modèles numériques de terrain, et donc, de topographie à refaire pour pouvoir cartographier cet aléa.

La doctrine est déjà appliquée dans le cadre de réflexions qui sont en cours sur un peu tout le linéaire du Rhône. Elle est aussi utilisée dans le cadre de la réflexion qui est menée sur le PPRI de la Saône. Elle a déjà été appliquée – bien qu'elle ait été approuvée il y a un an, en juillet 2006 – dans les PPRI de Lyon – car ces PPRI s'élaboraient en même temps que la doctrine Rhône – et dans deux PPRI sur l'Isère, en amont et en aval de Grenoble.

La doctrine complète est téléchargeable sur le site de la DIREN. Elle a été diffusée aux services sous forme papier, mais aussi sous forme numérique : toutes les communes ont ainsi reçu une plaquette, au sein de laquelle se trouve un CD-Rom qui reprend tout le contenu de l'ouvrage.

Par rapport à une doctrine locale – qu'elle soit régionale ou interrégionale –, je voudrais insister sur le fait qu'elle a vocation à s'appliquer au niveau local, mais pas à être redéclinée. En effet, une doctrine locale décline sur un territoire une doctrine nationale, mais si vous avez à refaire une

doctrine sur un territoire – même si c'est sur un bout du Rhône –, vous repartez toujours de la doctrine nationale. Nous ne sommes pas dans la « déclinaison de déclinaison ». Autrement, au bout d'un moment, nous risquerions d'oublier les principes premiers de la doctrine nationale.

Magali PINON-LECONTE

Est-ce qu'il y a des questions ?

Simon LERY, DIREN Pays de la Loire

Est-ce que la doctrine peut aller jusqu'à ouvrir de vastes zones à l'urbanisme, c'est-à-dire à l'arrivée de nouvelles populations ?

Comment intégrez-vous la directive européenne inondation : est-ce que vous avez déjà une réflexion par rapport à elle ? Comment vous positionnez-vous entre une doctrine régionale et une doctrine de bassin – la logique de la directive inondation étant plutôt d'avoir des démarches de bassin ?

Comment traitez-vous la question de la responsabilité entre celui qui dit que la digue est sûre, celui qui ouvre à la constructibilité et celui qui a la responsabilité de la sécurité de la digue ?

Philippe SIONNEAU

Concernant la deuxième question, la doctrine Rhône est à l'échelle d'un bassin, ce qui répond à cette problématique.

Sur la première question – « est-ce que ça permet d'ouvrir ? » – je suis passé peut-être un peu rapidement dessus, mais à partir du moment où nous sommes en zone inondable et sur des zones non construites, la réponse est clairement non. En fin de compte, nous sommes sur le principe de préservation des champs d'expansion des crues. Lorsque nous sommes sur des zones urbaines, moyennant des conditions que doivent respecter les ouvrages de protection en termes de fiabilité, de maîtrise d'ouvrage, etc. – des choses assez classiques –, cela fait partie des réflexions, dès lors que nous ne sommes pas en aléa fort. Si nous sommes en aléa fort, nous sommes quand même sur des zones bloquées. Lorsque nous sommes sur de l'aléa modéré à fort, nous sommes à la frontière avec les espaces stratégiques. Je laisserai éventuellement à Anne-Marie Levraut,

qui, en tant qu'ex-DIREN adjointe Rhône-Alpes, a un peu piloté tout cela, compléter s'il y a besoin, mais globalement, la réflexion est celle-là : ce n'est pas le but d'ouvrir ; nous respectons la politique nationale. Quand je vous disais que nous allions jusqu'à la définition d'une crue exceptionnelle pour définir l'enveloppe des zones d'expansion des crues à préserver, cela veut dire que nous allons très loin – ce qui génère de toute façon des questions et des problèmes au niveau de l'aménagement local.

Magali PINON-LECONTE

J'ajoute que la question de la prise en compte des événements exceptionnels sera aussi à l'ordre du jour du futur groupe de réflexion sur la prise en compte des ouvrages.

Philippe SIONNEAU

La troisième question qui porte sur la responsabilité est une question générale sur la prise en compte des ouvrages de protection, sur leur fiabilité : il faut d'abord qu'il y ait un maître d'ouvrage – s'il n'y en a pas, nous considérons que c'est comme s'il n'y avait pas d'ouvrage ; dans ce cas-là – c'est ce que j'ai pratiqué pendant neuf ans dans l'Isère, mais je sais que c'était quelque chose qui est pratiqué couramment –, nous simulons la rupture de l'ouvrage – ce qui fait que nous sommes souvent plus contraignants, lorsque nous n'avons pas de maître d'ouvrage sur une digue, que si nous faisons l'effacement des digues. Après, c'est la responsabilité du maître d'ouvrage de prendre en compte et puis, c'est la responsabilité de l'État de s'assurer que le maître d'ouvrage met bien en œuvre les moyens pour assurer la pérennité de son ouvrage. En revanche, je n'ai pas vu que l'État soit responsable de l'ouvrage à la place du maître d'ouvrage parce qu'il en a tenu compte dans son PPR.

Magali PINON-LECONTE

Jean-Jacques va apporter une réponse parce qu'il est concerné par les digues à Toulouse.

Philippe SIONNEAU

Anne-Marie Levraut veut peut-être apporter un complément à ce que j'ai dit ?

Anne-Marie LEVRAUT, DIREN Bourgogne

Je répondrai de mémoire parce que je n'ai pas pratiqué cela depuis un an, depuis que je suis partie, mais pour qu'une digue soit reconnue résistante à l'aléa de référence, il faut effectivement qu'elle présente des conditions de fiabilité suffisantes en termes de caractéristiques géotechniques, d'entretien, qu'elle ait un propriétaire, etc. ; il faut qu'elle contienne la crue de référence, qu'elle ne s'écroule pas lors d'une crue exceptionnelle – donc c'est l'ensemble du système d'endiguement qui doit être conçu avec les modalités de déversement ad hoc pour ne pas s'écrouler lors de la crue exceptionnelle. Enfin, il existe des systèmes de conventionnement qui sont prévus entre la collectivité bénéficiaire du droit à construire et les propriétaires des ouvrages pour que nous puissions déclasser la zone derrière. Mais, en plus, ne pourraient être déclassées que des zones qui *a priori* ne seraient pas soumises à risque fort sans digue. Donc, nous voyons qu'en fait, c'est quelque chose d'extrêmement restreint : nous espérons un système un peu vertueux pour encourager les collectivités à « se mouiller » vis-à-vis de l'entretien des ouvrages, avec un système de labellisation limité dans le temps – car nous savons très bien que les conditions peuvent être remplies pendant un certain temps et puis, ne plus l'être après. J'ai un peu oublié les détails, mais tout figure dans la doctrine.

Et puis, il reste la bande de sécurité immédiatement derrière la digue. Celle-ci peut éventuellement être adaptée – uniquement pour les centres urbains denses parce qu'il y a quelques collectivités, le long du Rhône, qui ont l'église, la mairie et l'école qui ne sont vraiment pas loin derrière la digue, donc nous ne pouvons pas tout empêcher derrière. Mais, en général, il y a la bande de sécurité qui est totalement inconstructible derrière la digue.

Philippe SIONNEAU

Pour tout ce qui concerne les détails très techniques, lorsque vous aurez regardé ou téléchargé la doctrine Rhône, je vous informe qu'il y a une mission Rhône au sein de la DIREN qui est chargée de porter le volet inondation du plan Rhône et qui peut apporter de nombreuses réponses très précises – quand nous les avons.

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

Marie-Luce BOUSSETON

Je voulais demander un point de complément, en corollaire de la question du Monsieur sur l'ouverture des zones à l'urbanisation. Même si vous n'ouvrez pas de nouvelles zones à l'urbanisation, il n'empêche que les zones en mutation sont souvent des zones peu denses et donc qui acceptent finalement des champs d'expansion de crues de fait. Donc si nous les reconstruisons ou si nous admettons qu'elles sont reconstructibles, nous allons de fait soustraire un certain champ d'expansion de crues. Est-ce que, dans le dialogue avec les collectivités locales, vous avez soumis la possibilité de reconstruire et de densifier ces zones-là à la contrainte de reconstituer l'équivalent d'un champ d'expansion de crues ailleurs, qui puisse absorber ce qui sera soustrait de fait ? Est-ce que vous avez négocié cet équilibre hydraulique global ?

Philippe SIONNEAU

Sur le développement des centres urbains, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu de compensation.

De la salle

La question est posée hors micro.

Philippe SIONNEAU

Non, nous revenons sur la définition des centres urbains, des autres zones urbanisées.

De la salle

La question est posée hors micro.

Philippe SIONNEAU

Il existe une différence entre les centres urbains – nous en avons partout – et les espaces stratégiques en mutation pour lesquels j'ai dit que nous étions vraiment sur des choses très particulières. Sur le Rhône, il n'y en a que six. Il existe une liste qui est arrêtée dans la doctrine. Je peux vous la donner : il y a un secteur d'Avignon, Marcoux, qui est signé, une zone d'activité sur Beaucaire... Nous sommes vraiment sur six espaces très particuliers et qui ont donc été très restrictifs.

Magali PINON-LECOMTE

C'est sur du développement qui est presque d'intérêt général national.

De la salle

La question est posée hors micro.

Magali PINON-LECOMTE

Jean-Jacques Vidal, tu as peut-être une réponse avant que nous passions à la deuxième présentation ?

Jean-Jacques VIDAL

Oui, sur deux plans.

Le premier, c'est que sur la Garonne, il n'y a pas encore de plan Garonne, donc il n'y avait pas l'opportunité de développer un document stratégique de grand fleuve comme cela a été fait sur le Rhône.

Deuxièmement, je pense que les contenus de nos documents sont assez différents : ce qui a été fait sur le Rhône ressemble davantage à un document de référence, certes, mais aussi à un plan d'aménagement sur l'ensemble du Rhône, en prenant en compte les zones qui sont ou non stratégiques. Dans notre document, ce genre de chose sera à l'initiative des PPR qui se développeront dans les départements. Nous avons donné les grandes règles : on ne construit pas dans telles et telles conditions, les champs d'expansion des crues c'est ça, les zones urbanisées et non urbanisées... Nous sommes dans une harmonisation des prescriptions que l'on peut mettre dans les PPR avec la prise en compte de l'aléa. Nous avons donc, à mon avis, des documents qui ont des contenus assez différents. D'ailleurs, cela montre aussi que nous ne faisons pas des photocopies, quelque part, dans les différents cas qui peuvent se poser.

En ce qui concerne les digues, nous sommes dans le cas totalement inverse. Nous avons des digues ; nous n'en avons pas beaucoup, mais les seules que nous avons sont des zones très urbanisées (c'est notamment le cas de Toulouse). La problématique est alors de savoir comment résoudre le problème dans des zones très urbanisées. Il y a bien sûr la notion de bande de précaution. Nous sommes en train d'y travailler aujourd'hui pour

dire, d'abord, que les digues doivent protéger contre la PHEC (c'est le cas à Toulouse) et ensuite comment prendre en compte une éventuelle rupture : ce sont des travaux que nous sommes en train de faire, avec des expertises qui doivent être finalisées pour un PPR. Alors que sur les zones non urbanisées, nous n'avons quasiment pas d'endiguement dans la vallée de la Garonne.

II. Pour la programmation des actions

Magali PINON-LECONTE

Nous allons passer à la deuxième et dernière présentation, qui concerne la définition des stratégies régionales, avec David Lombard et Baptiste Blanchard, ainsi que Frédéric Gresselin pour la programmation des actions. Nous l'avons mis en dernier pour une raison très simple : ce sont des productions qui sont un peu nouvelles et qui sont directement liées à la LOLF, à la programmation des crédits qui est faite maintenant au niveau régional et nous voyons bien que peut-être, au sein des clubs, il y a des choses qui se jouent, des choses nouvelles qui ne sont pas tout à fait formalisées, qui sont des choses à inventer peut-être, pour la programmation des actions ou l'organisation de stratégies. Ce n'est peut-être pas tout à fait le cas en ce qui concerne la présentation pour la DIREN Alsace ; c'est un peu le cas pour la DIREN Basse-Normandie, puisque nous intervenons là par rapport à une nouvelle programmation de crédits, dans un contexte budgétaire particulier.

1. Alsace : Stratégie de lutte contre les coulées d'eau boueuse en Alsace

Baptiste Blanchard est chef du SEMA et David Lombard est Chargé de mission risques naturels à la DIREN Alsace. Ils vont nous présenter le programme de lutte contre les coulées boueuses qui a été engagé dans la région et qui a pour objectif de fédérer des actions qui ont été engagées de façon peut-être un peu éclatée entre différents services – ce qui illustre d'ailleurs assez bien le fait que, sur cette problématique des coulées d'eau boueuse, nous-mêmes, au niveau interministériel, nous avons aussi des pratiques éclatées entre les différents ministères : ce qui se passe localement, nous le retrouvons assez généralement

en central, et vice-versa. Il serait bon que nous nous saisissons de ce sujet aussi de manière plus harmonieuse au niveau des ministères.

Baptiste BLANCHARD

Je vais simplement faire une petite introduction à l'exposé que mon collègue, David Lombard, va vous présenter. Simplement, je voulais revenir un peu sur le positionnement du club risques et puis sur la manière dont il est conçu en Alsace. Pour nous, c'est un outil d'animation, un peu au sens strict : un outil de formation, d'information, d'échanges, soit par le haut, soit en horizontal. Il n'a pas pour vocation d'être une instance décisionnelle, de validation, de doctrine. Par contre, évidemment, il fait avancer le cheminement intellectuel conduisant à l'élaboration de ces doctrines et, dans certains cas, il peut être doublé de structures ad hoc, de groupes de travail techniques ou d'instances un peu plus formelles de validation que sont les CAR, les Pôles environnement et développement durable, etc..

Nous avons choisi de vous présenter le sujet des coulées d'eau boueuse car c'est un sujet assez atypique que l'on trouve dans quelques régions françaises. Le but n'est pas de faire la programmation financière, mais la programmation opérationnelle d'un certain nombre d'actions et les éléments financiers sont un des éléments d'action, comme les aspects réglementaires ou d'autres aspects.

David LOMBARD

Je présenterai d'abord la particularité du phénomène pour éviter la confusion : nous parlons de coulées d'eau boueuse, ce qui correspond à un écoulement d'eau chargée en MES, dont le facteur déclenchant est le ruissellement à la suite de pluies intenses et l'érosion des sols. En Alsace, plusieurs secteurs sont concernés : le Sundgau, le Piémont viticole et d'autres collines. Ces phénomènes apparaissent surtout aux mois de mai et juin, quand les sols sont nus sur les terrains de grande culture, comme le maïs. Bien sûr, il en résulte des conséquences, des dégâts – je ne sais pas si nous avons eu des morts maïs, en tout cas, nous avons frôlé plusieurs fois des situations mortelles depuis une dizaine d'années. C'est donc un vrai problème.

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

En termes de caractérisation des phénomènes, une étude a été menée sur les demandes de reconnaissance en catastrophe naturelle et là, on visualise un peu mieux l'étendue du problème. Certaines communes ont déjà fait six demandes pour des phénomènes avérés.

Face à ce problème, on se rend compte de plusieurs choses : plusieurs politiques sectorielles sont concernées. Bien entendu, l'origine agricole est importante : c'est donc une problématique de production agricole. Eux-mêmes ont aussi un problème de protection des sols. Ensuite il y a un problème de protection des ressources en eau, puisque ces eaux sont chargées non seulement en MES, mais elles ont aussi absorbé des produits phytosanitaires (entre autre). Et puis, il y a aussi des problèmes de risques et des problèmes de prévention des inondations.

Les acteurs sont nombreux et les actions, comme l'a dit Magali, sont plutôt éparpillées – ce qui est naturel, d'ailleurs ; il n'y a pas de problème à cela. Le cas du secteur viticole a été assez bien traité par le passé puisqu'il y avait une certaine cohérence dans la politique de ce secteur. Des approches intégrées combinant mesures agronomiques et mesures hydrauliques commencent à se réaliser. En termes de Porté à Connaissance, il en existe un, mais son échelle n'est pas assez précise pour vraiment donner des pistes d'action au niveau communal. Ensuite, les méthodologies de diagnostics fins sont aussi en développement. Donc, en fait, nous avons un problème avec beaucoup de disciplines qui se confondent et plusieurs leviers d'action.

Au niveau de la politique régionale, la question a été inscrite au contrat de plan État-région 2007-2013 ; donc un certain nombre de crédits sont pointés pour ce dossier. La démarche qui a été engagée, notamment par la DIREN, consiste à élaborer une stratégie commune entre l'État, les Conseils généraux et l'Agence de l'eau, avec tout le déroulement de la stratégie : la définition du zonage (donc la connaissance), les grands principes d'intervention (quel type d'étude à réaliser, les travaux), les outils réglementaires à disposition, les outils financiers et la programmation et puis, l'aspect organisationnel et la communication.

Nous en sommes au tout début. Cela a démarré cette année. Nous avons créé un comité de pilotage avec les partenaires que j'ai évoqués :

l'État, la DIREN, les deux DDA et les autres services déconcentrés de l'État, les deux Conseils généraux et l'Agence de l'eau. Nous nous sommes déjà réunis trois fois. En club risques, comme l'a dit Baptiste, nous avons déjà raisonné entre nous pour faire le point en termes de formation, de connaissance de nos outils au niveau de l'État et cela a porté sur les outils réglementaires. Nous avons essayé de faire le point sur l'emploi des PPR sur les risques de coulée de boue. Nous avons aussi essayé de faire le point sur les nouveaux outils en projet : l'article 21 de la loi sur l'eau, les zonages et les arrêtés zones d'érosion.

Ensuite, c'est dans le cadre du comité de pilotage que nous avons décidé que l'État et la DIREN porteraient la maîtrise d'ouvrage d'une étude en connaissances complémentaires. Nous avons bénéficié, par chance, d'une forte compétence d'étude au niveau de la région, avec l'association régionale de la relance agronomique en Alsace, qui a constitué une base de données sur la qualité des sols ; elle a ainsi pu nous proposer une étude sur le risque d'érosion des sols et le risque d'érosion. Nous allons extrapoler cette approche par une étude de risque de coulée d'eau boueuse au niveau des talwegs. Et puis vendredi, nous ferons une réunion sur les outils financiers, notamment sur les moyens de financer des actions agricoles via la politique agricole commune.

Concrètement, le 3 mars, nous avons organisé une journée thématique là-dessus, nous avons fait venir des gens de l'extérieur ou des gens de la centrale. Cela nous a permis d'y voir un peu plus clair sur les outils et de dégager des pistes de réflexion – qui ne sont pas terminées. Lors de la prochaine réunion du club risques, évidemment, nous ferons le point : cela ne sera pas le sujet principal, mais ce sera l'occasion de refaire le point, de redonner un peu d'informations à tout le monde.

Sur cette stratégie, l'intérêt est quand même aussi de piloter les actions du contrat de plan. L'intérêt de toutes nos réunions en petits groupes de pilotage est en outre de mutualiser les expériences : nous nous rendons compte, par exemple, que le service d'à côté a de bons résultats à une petite échelle, mais que tout le monde n'est pas au courant. Nous nous posons la question, évidemment, d'élargir le groupe de travail à d'autres services, notamment aux chambres d'agriculture.

Magali PINON-LECONTE

J'ai simplement une question avant que nous en prenions d'autres. Souvent dans votre présentation à tous les deux, vous parlez tantôt d'un groupe de travail, tantôt d'un outil de pilotage : est-ce que c'est du pilotage, de l'animation, de la coordination ou, au contraire, de la réflexion sur un sujet ? Cela s'apparente plutôt à quoi ?

Baptiste BLANCHARD

Je dirais que c'est essentiellement un travail de pilotage entre les financeurs (État, Conseils généraux, Agence de l'eau, avant tout) et nous nous servons de la dynamique amorcée par ce groupe de travail pour mutualiser les expériences et nourrir un peu le débat – sachant que nous allons quand même assez loin dans le technique, dans l'exploration des voies d'actions réglementaires ou techniques.

Magali PINON-LECONTE

Nous voyons bien là le rôle de la DIREN en tant qu'animatrice des politiques régionales.

Baptiste BLANCHARD

C'est cela. Le club risques est ici un outil d'appui pour faire avancer la réflexion du côté de l'État – parce que nous n'avons pas ouvert le club risques aux collectivités sur cet aspect-là – au sein de la réflexion globale visant à la définition d'une stratégie sur ce sujet.

Magali PINON-LECONTE

Oui, ce qui m'avait semblé intéressant quand j'avais eu des échanges avec David, c'est qu'effectivement le club servait en fait un peu de « groupe miroir » pour présenter les travaux, qu'il y ait des débats et que la DIREN puisse construire son argumentaire, finalement, sur la base des débats qui étaient menés au sein du club. Je pense que c'est un témoignage intéressant.

Baptiste BLANCHARD

Je pense que nous avons besoin d'un temps de discussion et d'échanges au sein des services de l'État uniquement, pour discuter des aspects réglementaires, en essayant de prioriser un peu les différentes voies d'action, avant de s'ouvrir aux col-

lectivités pour avoir un autre échange de points de vue et éviter les blocages que l'on a souvent entre État et services techniques de collectivités. Ensuite, il va de soi que lorsque nous aurons une stratégie commune, nous nous ouvrirons aux autres acteurs externes, notamment à la profession agricole.

Magali PINON-LECONTE

Est-ce qu'il y a des questions ?

Gaël GAUDOUEN, SIDPC de Moselle-Lorraine

Pour prolonger votre question, comment s'articule – de manière générale, sur l'ensemble des productions qui ont été présentées ce matin et en ce début d'après-midi – l'échelon régional qui est mis en avant dans le club risques et l'échelon départemental qui est décliné dans différents comités – je pense en particulier au comité départemental des risques naturels majeurs, au CODERST, maintenant au conseil départemental de sécurité civile, qui sont mis en place dans la plupart des départements ? À quel niveau ? Comment se présente-il ? Quelle est la liaison entre la stratégie portée par le club risques et la démarche portée par différents services (DRIRE, DIREN) ? Comment tout cela s'articule-t-il ?

Baptiste BLANCHARD

Je ne sais pas qui va répondre... J'ai bien aimé l'exposé que nous avons eu tout à l'heure sur le rôle régional en matière d'homogénéisation. Moi j'ai l'impression que l'on intervient souvent au niveau régional un peu en amont par rapport à ces structures-là, qui sont en général pilotées de manière assez ferme par le Pôle préfectoral. Nous sommes là pour faire avancer – avec un temps d'avance, je pense – la réflexion. Mais c'est vrai que cela n'est pas sans poser certaines difficultés – d'autant plus dans certaines régions à deux départements, comme c'est le cas en Alsace, où il n'est pas toujours évident d'avoir une plus-value et de faire notre travail d'homogénéisation quand il y a deux départements qui peuvent facilement échanger.

Je ne sais s'il y a peut-être d'autres compléments...

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

Magali PINON-LECOMTE

Oui, c'est effectivement l'articulation entre le niveau régional et le niveau départemental qui est plus posée là.

Jean-Jacques VIDAL

Au niveau régional, ce n'est pas notre rôle d'aller dans les commissions départementales – ce sont les services départementaux qui le font. Ensuite, au niveau des clubs risques, par exemple, l'ensemble des services départementaux sont invités : tous les représentants des préfectures y sont, notamment ceux des services de protection civile, des DDE et DDA dans certains cas. C'est aux services départementaux de faire, après, le relais au niveau des organismes départementaux ou des commissions départementales.

Gaël GAUDOUEN

Ce n'est pas la même population qui est visée. Il n'y a pas un tour de table aussi large dans les communes que dans les comités ou les structures départementales.

Magali PINON-LECOMTE

Ca dépend des clubs risques et ça dépend des commissions.

Gaël GAUDOUEN

Il y a aussi un « plus » qui est apporté dans les structures départementales, la plupart du temps, c'est le fait que vous avez une démarche intégrée « prévention des risques et gestion de crise », que vous ne trouvez pas dans les clubs risques. Même si je vois apparaître une rubrique sur le site réseau, cette démarche intégrée n'existe pas nécessairement dans les clubs risques.

Magali PINON-LECOMTE

Les SIDPC sont systématiquement invités dans tous les clubs risques.

Gaël GAUDOUEN

J'entends bien, mais la thématique gestion de crise n'est pas mise en avant ; ce n'est pas la principale thématique qui est traitée dans les clubs risques.

Magali PINON-LECOMTE

Bien sûr.

Gaël GAUDOUEN

Ce n'est pas une critique, d'ailleurs, c'est normal.

Magali PINON-LECOMTE

C'est une structure qui est pilotée par le MEDAD, et non par le ministère de l'Intérieur. Mais je crois qu'il ne faut pas confondre les groupes institutionnels, les lieux où des décisions sont prises, où les mandats sont clairs et définis (soit par arrêté, soit par décret) et le club risque. Il ne faut pas qu'il y ait confusion des genres.

Gaël GAUDOUEN

Il n'y a pas de décisions prises dans les commissions – sinon, j'ai mal lu les décrets portant sur les commissions. Il s'agit de commissions consultatives. La difficulté, justement, est de savoir comment faire passer à l'échelon... non pas le plus fin, mais on pourrait aller plus loin – c'est ce que j'évoquais ce matin à propos des réunions avec les sous-préfectures qui sont porteuses au niveau territorial du maillage le plus fin et de la politique interministérielle : comment faire passer une doctrine, une harmonisation technique et réglementaire qui est portée et créée, conçue dans les clubs risques, comment la porter jusqu'aux plus bas échelons territoriaux ? C'est cela la difficulté, je pense.

Thierry HUBERT, DPPR

C'est une question de la table ronde d'après. C'est vrai que c'est une question importante mais, comme l'a dit Magali, il ne faut pas confondre le réseau, qui est un lieu d'échanges entre l'ensemble des services (des échanges d'expérience, de doctrine, des réflexions même sur des cas pratiques, des méthodologies pratiques, plus proches du terrain, des relations avec la centrale dans les deux sens), avec ces instances qui ont pour objet de prendre des décisions, de valider des projets, de communiquer avec les collectivités locales et de mettre en place aussi un certain nombre de dispositifs qui sont, soit des dispositifs de secours, soit des dispositifs de prévention. Tout

cela s'emboîte les uns dans les autres, mais ce n'est pas du tout la même chose.

2. Basse-Normandie : Bilan des actions 1995-2006, programmation des priorités et des actions au niveau régional

Magali PINON-LECONTE

Je vais passer la parole à Frédéric Gresselin pour qu'il nous parle d'un exercice qui a été mené sur la région Basse-Normandie et qui nous a semblé très intéressant quant à l'utilisation de traitements géomatiques pour, d'une part, formaliser une vision partagée par les acteurs sur une problématique, d'autre part, comme outil d'aide à la décision. Je crois que les clubs risques font aussi partie de cet outillage : c'est un outillage d'aide à la décision ; ce n'est pas là que les décisions sont prises, mais, par contre, cela contribue à prendre des décisions.

Frédéric GRESSELIN

Nous avons mis en place les premières bases de notre politique de gestion de prévention des risques en Basse-Normandie voici un peu plus de dix ans, avec la publication des premiers DDRM (dossiers départementaux des risques majeurs). Nous avons à cette époque-là assez peu de connaissances finalement. La première version de l'atlas des zones inondables a été publiée en 1997, donc après la réalisation des premiers DDRM. Nous avons, dix ans après, souhaité réviser les DDRM, en étant ambitieux : à savoir, définir réellement ce que pouvait être le risque majeur sur un plan économique et humain, aléa par aléa et pour chaque zone urbaine de Basse-Normandie. C'était excessivement ambitieux en ce sens qu'il fallait pouvoir travailler sur différents types d'aléas, comme l'érosion, les marnières, les mouvements de terrain, les glissements de pente, les remontées de nappe, les crues torrentielles et les débordements de cours d'eau et tout ça, pour 1 800 communes – parfois en descendant à l'échelle de la zone urbaine de quelques hectares.

Pour répondre à cet objectif, nous avons progressivement développé des outils – des algorithmes géomatiques de calcul –, qui nous ont permis de nous en sortir. À partir de cette réflexion, nous avons pu voir quelles étaient les communes qui

pouvaient relever d'un risque majeur pour tel ou tel aléa et les faire entrer ou pas dans le DDRM, voire faire sortir des DDRM certaines communes pour lesquelles il n'y avait manifestement pas de risque majeur. Par ailleurs, nous avons écarté des risques qui finalement n'étaient pas réellement majeurs au titre de l'économie ou des risques humains.

Une fois cet outil défini et réalisé, nous avons pu vérifier que tous les PPR prioritaires que nous avons réalisés ou qui étaient en cours, avaient bien été ciblés sur des communes qui étaient réellement à risque majeur. Cela n'était pas toujours le cas : nous avons des communes sur lesquelles il y avait eu des PPR et pour lesquelles il n'y avait pas vraiment beaucoup d'enjeux ; ces communes-là avaient bien souvent été inscrites dans un PPR pour des raisons de chute de la franchise d'assurance – donc nous avons fait quelques erreurs. Et, par ailleurs, il y avait des communes qui disposaient probablement de très fortes prédispositions à certains risques majeurs qui n'avaient pas fait l'objet de PPR. Pour rectifier le tir, nous avons l'opportunité cette année de bénéficier des nouvelles programmations financières, à savoir le contrat de plan État-région qui va courir sur l'exercice 2007-2013, le FEDER sur le même exercice et puis les plans Loire et Seine.

Nous avons donc à la fois de nouvelles connaissances, des outils de traitement, une classification commune par commune pour tous les aléas et une programmation budgétaire qui arrivait. D'ailleurs, de ce point de vue-là, nous sommes quasiment prêts pour réaliser les schémas départementaux des risques majeurs, avec des connaissances qui, cette fois-ci, sont réellement fondées.

Cette connaissance nous a permis de proposer aux préfets une note stratégique d'évolution de notre politique de prévention, une note stratégique sur le moyen terme. La note repose sur un bilan, réalisé sur dix ans, qui aborde les aspects connaissance, l'information préventive, tous les travaux qui ont été réalisés et, bien sûr, l'urbanisme en PPR et hors PPR avec les doctrines. Parallèlement, nous avons réalisé des analyses économiques qui nous permettent de cerner le coût des PPR (zone inondable par zone inondable, secteur urbain par secteur urbain) et de voir éventuellement quel est le coût qui a été investi dans les PPR par habitant en quelque sorte. Cette

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

réflexion a également été menée pour les travaux. Nous avons chiffré tout ce que nous avons fait.

L'objectif de cette note était également de lancer toutes les réflexions sur les risques émergents, sur lesquels nous n'avons pas travaillé faute de temps – comme par exemple, sur l'érosion ou le ruissellement, pour lesquelles nous n'avons pas non plus les connaissances techniques permettant de le faire – et également sur les vrais risques émergents, à savoir le changement climatique et les variations hydrologiques qui vont en découler, tant en matière d'étiage qu'en matière de crue. Et puis sur les problèmes importants de surélévation du niveau marin et des surcotes qui vont en découler sur les remontées de nappe et les inondations littorales par débordement de cours d'eau dans les marées maritimes.

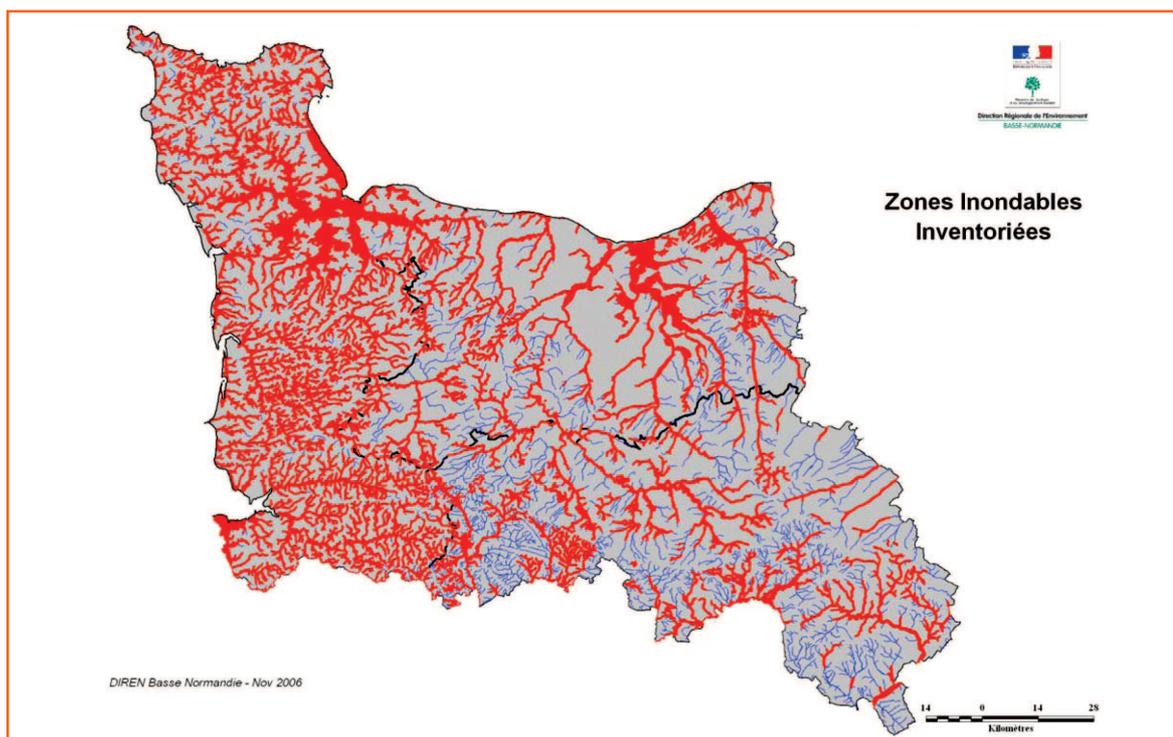
La note stratégique a permis de lister, dans ses objectifs, les priorités départementales. L'intérêt de cette note pour la DIREN était d'arrêter, en quelque sorte, de faire de l'animation des services et de la coordination, en passant à un stade de pilotage. Nous avons, dans un premier temps, animé toute la politique sur les dix dernières années, puis nous avons essayé d'harmoniser les coups qui partaient à droite, à gauche dans les différents départements, parce que nous avons une mission de coordination et nous nous éparpillions, nous perdions du temps et là, nous avons défini que nous devons piloter directement les services départementaux. C'est à travers cette note stratégique que nous l'avons réalisé. Enfin, nous avons fait valider cette note stratégique, après différents niveaux de validation, par les préfets, qui se sont penchés sur la politique qu'ils avaient amenée dans les différents champs investigués par la note.

Pour répondre à Gaël Gaudouen, le travail repose sur des compétences qui sont très bien établies en Basse-Normandie. Tout ce qui concerne la connaissance, l'animation et la coordination, en gros c'est nous. En matière d'information préventive, ce sont les SIDPC qui mènent la politique. Tout ce qui est PPR et hors PPR dans le domaine de l'urbanisme, ce sont les DDE. Le club risques harmonise bien sûr tous ces échanges et permet d'établir des propositions. Pour la note en question, étant donné que c'était réellement très stratégique pour nous, nous avons choisi trois niveaux de validation : avant de la soumettre définitive-

ment au club risques, nous l'avons validée directement entre le DIREN et les trois Directeurs départementaux de l'équipement, pour voir s'il n'y avait pas d'erreurs de stratégie par rapport à nos différents points de vue ; ensuite, nous l'avons fait valider à notre niveau de compétences de club risques, pour que tous nos partenaires du club risques s'imprègnent de cette nouvelle stratégie qui allait arriver et nous donnent leur avis sur les oublis ou les incohérences qu'il y aurait eu ; finalement, c'est en CAR que les trois préfets ont validé la note.

La note comporte quatre volets : connaissance, travaux, information préventive et prévention. Je ne vais pas tout développer, loin s'en faut. Pour ce qui concerne le volet connaissance, nous avons la chance en Basse-Normandie d'avoir des connaissances importantes : voici l'état de connaissances de notre atlas des zones inondables (Fig. ci-contre). Le département de la Manche, par exemple, est entièrement couvert ; nous avons plus de 18 000 km de cours d'eau en Basse-Normandie, dont les deux tiers sont couverts par l'atlas. Nous avons également ce que je vous ai présenté tout à l'heure, une couverture complète des risques et des prédispositions aux remontées de nappe. Et nous avons également un atlas de prédisposition aux glissements de terrain, qui concerne essentiellement les territoires qui sont à l'est, et aux chutes de blocs, pour les territoires qui sont à l'ouest. C'est le massif armoricain à l'ouest et le bassin parisien à l'est.

Malgré cela, il y a encore beaucoup de lacunes à combler dans le champ des connaissances, notamment sur les problèmes d'érosion et de ruissellement. Nous travaillons actuellement, en collaboration avec l'université de Caen et le Conseil général, à la réalisation d'une cartographie des risques d'érosion/ruissellement à l'échelle du 50/1 000^e, qui sera publiée prochainement. Nous allons tenter d'harmoniser cette connaissance à l'échelle des deux autres départements : la Manche et l'Orne. Les aspects submersion marine sont encore très mal connus. Nous devons travailler assez rapidement, de mon point de vue, sur cette question-là parce que nous nous sommes aperçus qu'il y avait une population importante en frange littorale qui s'était implantée sur des marais littoraux, de manière parfois très ancienne – comme à Cherbourg, dont la vieille ville est stric-



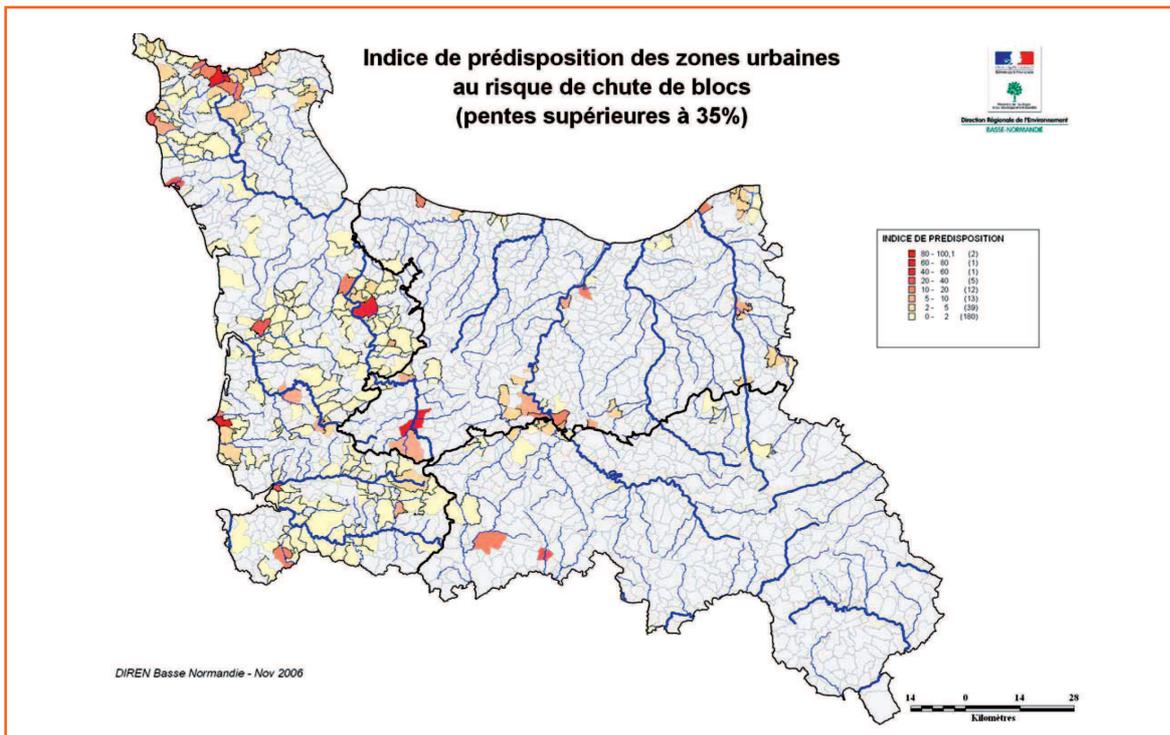
tement implantée sur un marais littoral qui est, de temps à autre, soumis en pleine mer, de vivo, à des problèmes d'inondation. Ces phénomènes-là vont devenir de plus en plus importants au fur et à mesure que le niveau marin va augmenter. Par ailleurs, nous avons un frein à l'écoulement de la nappe phréatique qui va générer des problèmes de plus en plus fréquents en termes de submersion, mais aussi par remontée du biseau salé, en termes de corrosion des infrastructures enterrées. Enfin, vous avez vu que nous avons de grosses lacunes sur le volet marnières.

Concernant ce volet connaissance, nous avons bien sûr réfléchi à tous les outils à mettre en œuvre en termes d'actions, de délais, de budget et de programmation. Si nous prenons, par exemple, l'atlas des zones inondables, nous avons des lacunes dans l'Orne. Cela fait plusieurs années que nous n'y travaillons pas parce que nous n'avons pas de MNT au pas de 20 mètres. Cette année, 90 000 euros ont été débloqués, le MNT produit et cet été, nous allons pouvoir retravailler sur cette problématique. Chaque aléa a ainsi fait l'objet d'une analyse pour voir quels étaient les outils et les réponses à apporter.

Concernant le volet prévention, maintenant, je vais juste vous présenter un exemple – pour ne pas occuper trop votre temps. L'exemple

concerne les mouvements de terrain. Chaque volet est décliné en thèmes : ici, les glissements de terrain et les chutes de blocs et d'effondrement de falaises. Nous avons défini au sein de la note quel était l'outil analytique qui permettait de définir les leviers d'action à mettre en œuvre. Concernant les aspects chutes de blocs et effondrement de falaises, l'outil analytique que nous avons est un indice de prédisposition aux chutes de blocs qui procède du traitement géomatique d'une cartographie des risques de chutes de blocs – que voici (Fig. page suivante). Ce traitement nous permet de définir, en gros, en zone urbaine, quels sont les territoires urbains qui sont soumis à des conditions de pente supérieure à 25°. Une fois que l'on a défini la surface de zone urbaine impactée, on accorde 100 % à la commune pour laquelle la surface est la plus importante – en l'occurrence, c'est Cherbourg, dans le Nord Cotentin – et toutes les communes sont déclinées en pourcentage par rapport à la commune qui a l'indice le plus fort.

C'est ainsi que nous avons, pour tous les aléas, ce type de carte qui nous permet de définir très rapidement où sont les enjeux, où nous allons pouvoir travailler à l'avenir, quels sont les territoires sur lesquels nous aurions oublié de nous préoccuper d'un risque pour telle ou telle collectivité et



savoir bien sûr également ce que sur quoi nous n'avons pas vraiment à nous investir parce qu'il n'y a pas réellement de risque ou d'enjeu.

En ce qui concerne les chutes de blocs et effondrements de falaises, après avoir analysé, grâce à cet outil, la problématique, le levier d'action est un diagnostic plus précis pour Cherbourg, Granville, Bagnoles-de-l'Orne, Vires et Saint-Lô – ce sont les cinq collectivités les plus importantes pour lesquelles il y a des risques majeurs de chute de blocs. La possibilité qui nous est offerte, c'est soit d'élaborer une nouvelle doctrine et d'intégrer cela directement dans le PLU, grâce à cette doctrine qui n'est pas encore faite, soit d'envisager des PPR.

Dans cette note stratégique, pour que les préfets et nos partenaires et collègues des autres services de l'État puissent s'y reconnaître, nous avons défini les priorités par département. Je prends l'exemple ici de la Manche, où nous déclinons les priorités en termes de connaissance, d'information préventive, de PPR et d'urbanisme hors PPR – nous n'avons pas de travaux prévus dans le département de la Manche de façon prioritaire. En termes de connaissance, il s'agit de déployer la cartographie dont nous avons testé la méthodologie dans le Calvados sur les problèmes d'érosion/ruisselle-

ment. Nous allons également travailler à la communication sur le risque de submersion marine – il y a quand même beaucoup de collectivités qui sont affectées. Il va falloir que nous travaillions également sur l'évaluation de ce risque de submersion marine, ce qui passera, dès l'année prochaine – nous sommes en train de le programmer – par l'implantation d'un réseau piézométrique dans les collectivités, sur lesquelles il est important de suivre le comportement de la nappe, sous les battements dynamiques de la marée, à long terme, pour essayer de voir comment la collectivité va être impactée sur du très long terme par cette problématique. Nous listons les secteurs sur lesquels il va falloir travailler sur ce sujet.

En termes d'information préventive, notre objectif pour ce département va être de développer le plan séisme et d'apporter un soutien technique, par les services compétents, aux collectivités pour l'élaboration des DICRIM – nous sommes en retard.

Pour les PPR, ce sont Saint-Lô et Cherbourg en termes de chutes de blocs et en urbanisme hors PPR : il va falloir développer des doctrines telles que nous l'avons fait dans le département du Calvados sur les problématiques d'atlas des zones inondables, atlas des remontées de nappe (ZNS : zones

non saturées) et atlas des mouvements de terrain. Il y a un gros chantier à mettre en œuvre.

Ce chantier va être suivi en club risques. Nous voulons que le club risques soit l'organe dans lequel nous allons avancer sur ce dossier. Mais cela va impliquer d'avoir des groupes de travail qui sont complémentaires, qui vont être un peu « tutellés » par le club risques. Finalement, c'est grâce à ce travail que nous pouvons mettre en place cette programmation coordonnée et pluriannuelle des actions. Et donc, l'un des éléments forts que je voulais rappeler c'est notre rôle de pilotage sur cet aspect-là qui, en quelque sorte, est assez nouveau et, je l'espère, est reconnu par les autres services dans la région – parce que cela fait tellement longtemps que nous travaillons sur ces thématiques-là pour aider nos partenaires et qu'il est aussi important, à un moment donné, d'afficher que nous pilotons.

Magali PINON-LECOMTE

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces deux présentations assez différentes ? Beaucoup de questions ont déjà eu une partie de réponse ou ont déjà été posées lors des précédentes présentations.

Simon LERY, DIREN Pays de la Loire

J'ai une question qui pourrait peut-être aussi servir à la table ronde : nous avons beaucoup parlé d'actions en amont, de pilotage etc. et puis de LOLF, or qu'est-ce qui, dans les indicateurs de performance, permet d'identifier que notre action doit d'abord se porter là-dessus et non pas sur le fait de faire des PPR et du chiffre ?

Magali PINON-LECOMTE

Du chiffre... ?

Simon LERY

en tout cas, que notre performance soit « évaluée » sur le nombre de PPR réalisés ou de coût moyen ou des choses comme cela ?

Magali PINON-LECOMTE

La DPPR n'est pas la seule direction qui ait choisi les indicateurs qui seraient retenus – je botte en touche volontairement... Nous avons fait une série

de propositions et nous en faisons régulièrement pour changer les indicateurs. Il y a la question des données car il faut savoir alimenter les indicateurs en données : nous avons en effet plein d'idées, des idées très intéressantes, mais nous étions incapables d'alimenter les indicateurs, car nous n'avions pas les sources pour alimenter des indicateurs plus intelligents que ceux que nous avons. Et puis, nous avons eu des indicateurs qui ont été directement proposés par le budget et sur lesquels nous n'avons rien eu à dire. Après, c'est une question qui me dépasse.

Thierry HUBERT

Je crois qu'il ne faut pas faire de fixation sur les chiffres. Simplement, au niveau central, on nous demande des comptes – comme on en demande partout – pour avoir des crédits et nous permettre d'avancer. Cela ne va pas en s'arrangeant, donc, de toute façon, nous allons continuer à demander des chiffres. Mais peut-être pas les PPR – on voit bien que, maintenant, la panoplie est beaucoup plus ouverte, beaucoup plus diverse et que l'on peut parler de beaucoup d'autres choses que de chiffres de PPR et d'objectifs de PPR et parler plus, justement, d'objectifs de réalisation, de travaux de réflexion globale, d'animation. Si maintenant, en plus, on peut faire valoir tout le travail du réseau risques, c'est certainement ce que nous ferons. Mais si vous voyiez les notes, au niveau central, que nous devons faire pour le budget, pour justifier le PAP, etc. C'est ce qui nous amène justement quelques fois à demander quelques chiffres pour justifier, mais nous ne sommes pas que là-dessus.

Baptiste BLANCHARD

Sur cette question des indicateurs, je pense qu'il ne faut pas oublier que ce sont des indicateurs qui ont un sens au niveau national et donc que, dans notre travail quotidien au niveau régional, c'est difficile d'en faire vraiment des outils de pilotage – d'autant plus qu'ils sont en général vraiment financiers. Le coût des PPR n'a aucun intérêt pour nous – ou quasiment aucun. En plus, il y a peu de liens entre les moyens financiers ou les moyens humains et la performance au sens de la LOLF, au niveau national. Nous avons donc le projet d'amorcer cette réflexion en proposant de réfléchir à la définition d'indicateurs locaux qui

■ La production comme appui à la définition des stratégies régionales

nous servent au quotidien à faire vraiment du pilotage, avec toutes les contraintes, en essayant de ne pas se mettre des bâtons dans les roues avec des indicateurs et des données trop compliqués, mais avec des choses assez simples qui permettent de parler au Préfet, de parler à nos interlocuteurs et d'exercer notre rôle à notre petite échelle.

Frédéric GRESSELIN

Au niveau des indicateurs locaux, c'est vrai que nous manquons d'outils pour évaluer un certain nombre d'aspects économiques. Notamment, nous n'avons pas les informations pour tout ce qui concerne les catastrophes naturelles dans le détail – nous avons des données globales, or à l'échelle départementale ou régionale, nous aurions besoin d'avoir ces informations-là. Donc, nous aurions besoin, en quelque sorte, qu'il y ait une réglementation qui oblige les assurances à nous fournir cette information.

Concernant des indicateurs économiques tels que le coût des PPR, ils sont malgré tout très intéressants parce qu'ils permettent, pour différents types de PPR réalisés dans une même région, d'analyser les coûts des PPR réalisés selon des approches hydromorphologiques ou des approches de modélisation, de voir si des PPR devaient avoir lieu ou pas – parce que nous avons d'autres techniques alternatives, notamment celle consistant à retranscrire dans les PLU, par des doc-

trines, la possibilité d'interdire ou pas certains territoires. Nous nous apercevons en outre qu'il y a de très grandes disparités entre les pratiques des services de l'État entre différents départements, parce que nous ne sommes pas tous concernés par les mêmes risques majeurs : certains considèrent qu'ils ont des risques majeurs là où pour d'autres cela n'en sont pas. Nous avons vu naître, par exemple chez nous, des PPR dans le département de l'Orne qui n'auraient jamais dû voir le jour et pour lesquels nous avons, avec des évaluations d'indicateurs économiques, démontré qu'ils avaient un coût faramineux pour le peu d'enjeux qu'il y avait. Donc ces indicateurs nous servent également.

Magali PINON-LECONTE

Nous terminons donc sur cette note pleine d'optimisme. Je précise que l'objectif de cette série de présentations n'était pas d'entrer dans le détail et dans l'expertise des présentations, mais plutôt, suite à vos demandes d'ailleurs, de vous dresser le panorama le plus complet, exhaustif et divers possibles de ce qui peut être fait localement. J'espère que cela a répondu, en partie en tout cas, à vos attentes, puisque ce séminaire a été organisé à la suite de demandes successives émanant des clubs risques. Nous en reparlerons de toute façon le 29 novembre pour faire un retour sur ce qui s'est passé aujourd'hui.

Débat/table ronde/échanges
avec les participants
sur le réseau risques

Débat/table ronde/échanges avec les participants sur le réseau risques

Ont participé à la table ronde :

François AMIOT, DGUHC

Lionel MOULIN, DRAST

Michel CENUT, CERTU

Anne-Marie LEVRAUT, DIREN Bourgogne

Maurice COURT, CETE Méditerranée

Marie-Luce BOUSSETON, DDE Gironde

Gaël GAUDOUEN, SIDPC Moselle-Lorraine

Christian VENET, DPPR

La table ronde était animée par **Thierry HUBERT**, DPPR/SDPRM.

Thierry HUBERT

Cette table ronde est l'occasion d'essayer de rentrer dans le détail des différentes questions qui ont été suscitées au cours de la journée. Nous avons d'ailleurs renvoyé certaines au débat, donc il faut les reprendre. Nous avons pu en relever quelques-unes. Je vais d'abord les rappeler et après, je demanderai à chaque personne de la table ronde de se présenter et de dire sur quel sujet elle voudrait réagir.

D'abord, essayons de valider un peu tous les sujets qui ont été abordés au cours de la journée et de voir ce sur quoi nous devons revenir.

Le fonctionnement de ce réseau risques, des clubs, le fonctionnement de ce réseau avec la centrale et avec d'autres partenaires, pose un certain nombre de questions, notamment celle de notre rapport avec les collectivités locales. Celui-ci a été posé dans deux sens : le premier, c'est celui de l'ouverture aux services des collectivités – lesquels se posent souvent les mêmes questions et, de plus en plus, agissent dans la continuité des services de l'État ; le second, c'est la nécessité de la concertation et les formes que celle-ci doit prendre – ainsi que sa méthode.

Un deuxième point a été évoqué : les doctrines régionales et, notamment, l'appropriation au niveau de la région de ces doctrines et leur validation. Nous l'avons vu à travers quelques exemples : il faut que nous regardions cette question de la validation, si elle pose problème et quelles sont les voies à mettre en place pour l'assurer.

Nous aurons certainement quelques réponses – j'aurai même quelque chose à dire là-dessus, mais nous le renvoyons au débat.

Autre sujet : toutes nos panoplies d'outils et de procédures, qui sont assez étendues, comment les choisir en fonction des situations ? En effet, il n'est plus nécessaire de « faire du chiffre » systématiquement, mais à quel moment choisir le PPR ou une autre procédure lorsqu'il s'agit de prendre en compte les risques dans l'urbanisme et l'aménagement ?

Autre question – donc j'en suis à la quatrième – : la question économique, qui se pose dans différentes directions : à la fois parce que les risques sont une question économique en soi, du fait que, si certains dommages n'ont pu être évités, ils sont un coût pour la société. Mais en même temps, les mesures que nous prenons sont des contraintes qui pèsent sur l'aménagement, et donc, sont des contraintes pour le développement ; elles peuvent donc poser des problèmes quant au développement économique, quant aux possibilités mêmes de développement économique – ces contraintes se posent même souvent sur les entreprises et les activités lorsque des conditions s'imposent à elles.

Cinquième sujet – vous allez voir que qu'il s'agira moins d'un sujet où nous aurons à nous perdre, car les réponses seront peut-être un peu plus rapides – c'est l'ouverture vers d'autres sujets, notamment les sujets risques. Les risques technologiques sont pris en compte dans les clubs, mais

■ Débat/table ronde/échanges avec les participants sur le réseau risques

d'autres risques, en particulier sanitaires, ont été évoqués. Il n'y aura peut-être pas besoin de s'étendre trop là-dessus, mais la question a été évoquée.

Autre question : comment le réseau peut-il aborder toutes les questions – avec la diversité qui peut se présenter dans les régions –, de la protection des urbanisations existantes, avec la question que cela pose en termes de responsabilité. Cette question a été évoquée encore cet après-midi, donc je la repose : à ceux qui le veulent de la saisir.

Enfin, dernier point – je crois que la dernière question était assez intéressante : les indicateurs et les chiffres. En effet, il faut que nous travaillions là-dessus. Le réseau a certainement des réponses à tout cela. Les clubs peuvent aussi travailler sur ce sujet. Nous voyons qu'il y a déjà des éléments.

Voilà ce que j'ai un peu retenu de cette journée. Ce n'est pas encore la conclusion mais ça permet de lancer le débat. Nous allons peut-être procéder en deux temps : d'abord les intervenants se présenteront, comme cela, chacun saura qui nous sommes à cette table ronde et ensuite, nous nous saisisons des sujets en levant la main.

François AMIOT

À la DGUHC, responsable du Bureau de la planification des territoires urbains et ruraux.

Anne-Marie LEVRAUT

DIREN Bourgogne et j'étais précédemment Adjointe à la DIREN de bassin Rhône-Méditerranée.

Gaël GAUDOUEN

Directeur du Cira SIDPC Moselle-Lorraine et j'étais précédemment Chef du SIDPC de la Manche.

Marie-Luce BOUSSETON

Directrice déléguée de la DDE Gironde.

Maurice COURT

Responsable du Département risques eau construction au CETE Méditerranée et co-animateur, avec les DIREN, des clubs PACA, Corse et Languedoc-Roussillon.

Lionel MOULIN

Chargé de mission environnement et risques à la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique du MEDAD.

Christian VENET

À la DPPR, Chargé de mission PPRT au Bureau des risques technologiques et des industries chimiques et pétrolières.

Michel CENUT

Responsable du Département environnement au CERTU.

Thierry HUBERT

Avant de passer la parole à la salle, je vous propose de prendre la parole, si l'un d'entre vous, à la table, veut rebondir sur une question ou veut se saisir de l'une des questions.

Gaël GAUDOUEN

Je vais me permettre d'ouvrir sur un sujet qui est plus celui des SIDPC au quotidien : le rapport avec les collectivités territoriales. Je pense que c'est une question de positionnement et de fonctions attribuées. C'est un sujet dont se sont saisis, avec d'ailleurs beaucoup d'intérêt et de production réelle, les clubs risques : il s'agit de savoir comment faire passer les doctrines et les outils qui sont développés dans ces groupes de travail – qui sont validés, Dieu merci, par les autorités préfectorales, au moins celles de la région, et ensuite par les préfets de département dans les CAR – à l'échelon le plus fin du territoire. C'est la véritable difficulté. Vous parliez, à propos d'une autre question, d'appropriation : or la cible des SIDPC, mais aussi celle des autres services ici représentés est bien celle de l'appropriation par la population, le public et, en premier lieu, par les élus.

Or les élus, lorsqu'ils voient arriver un beau document sur papier glacé, signé par les DIREN, les DRIRE, les Préfectures, etc. ils s'interrogent déjà sur le coût de la communication investi dans l'élaboration de ce document – aussi pertinent soit-il. Mais si, en plus, ils le voient arriver par voie postale avec une lettre d'accompagnement « je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint... », alors là, ça part directement à la poubelle ! Parlons clairement.

Ce qu'ils veulent, c'est du concret. C'est important qu'il y ait une véritable appropriation et qu'il y ait une continuation des travaux des clubs risques au niveau des territoires les plus fins possible. À cet effet, je pense que l'action des sous-préfets est déterminante, dans la mesure où ils ont connaissance – en tout cas, ils ont vocation à connaître – leur territoire et leurs élus et, en plus, ils peuvent agir au quotidien et pas uniquement lors d'une réunion de présentation par tel ou tel service. Le deuxième élément qui me paraît déterminant, c'est aussi d'avoir une démarche intégrée. Je l'ai évoqué lors d'une question précédente et peut-être ai-je fait un plaidoyer pro domo : il me paraît difficile de parler de prévention des risques sans parler d'information préventive – Dieu merci, les clubs risques ont ce mandat – et sans parler derrière de planification, d'organisation des secours et du poste accidentel. Les élus ne comprendraient pas, si nous leur imposons des contraintes en termes d'aménagement du territoire, d'urbanisme par le biais de documents ou de consignes réglementaires et que, derrière, il n'y ait pas de continuité et de cohérence avec les documents de planification.

Je ferai un aparté – je rejoins un peu ce que disait Monsieur, le représentant à la DRE, concernant les PPRT : nous, les SIDPC, nous avons un gros souci et ce souci nous le partageons avec les élus et, manifestement, avec les services de l'Équipement – ce sont les PPRT. On nous promet des PPRT et donc, on nous demande d'attendre les conclusions de ces PPRT. Or les conclusions de ces PPRT sont déterminantes pour nous en ce qui concerne l'élaboration des plans de secours et, en particulier, les PPI, qui ont une valeur très forte, à plus d'un titre. Or comment peut-on, d'un côté, nous prescrire une révision drastique, dans le contenu et dans la forme, des plans de secours et des documents d'information préventive qui y sont liés – puisque les PPI, ce sont aussi des documents d'information, non pas à portée réglementaire, mais suivant des prescriptions réglementaires – et, d'un autre côté, laisser une zone calendaire très libre qui tient compte à la fois d'impacts financiers, de politiques pas très bien définies à l'échelon national, régional ou local et parfois de réticences à aborder de front des problèmes par l'autorité préfectorale ? Parlons clairement.

Thierry HUBERT

Comme nous avons parlé de PPRT, nous allons demander au service de l'environnement de réagir là-dessus et de prendre la balle au bond sur ces préoccupations.

Christian VENET

Ce que l'on peut peut-être dire par rapport à l'élaboration des PPRT, c'est vrai que jusqu'à présent, la doctrine a été élaborée. Il s'agit maintenant de lancer les premiers PPRT. Nous savons que nous en avons 420 à faire – ce qui fait quand même un certain nombre. Jusqu'à présent, il n'y en a que 12 de prescrits et il y en a 2 qui ont été approuvés. Donc nous sommes largement en attente de nouveaux PPRT à prescrire. Ce qui bloquait un peu, à l'heure actuelle, c'est que nous savons bien, par les divers contacts que nous pouvons avoir auprès des DDE ou des DRIRE, qu'il y a un certain nombre de PPRT qui sont prêts à être prescrits et pourtant, ça ne prescrit pas. Or, à un moment donné, il faut faire avancer les choses le mieux possible.

Concernant l'interaction avec les PPI, c'est vrai que le PPI a vraiment une fonction de gestion de crise par rapport au PPRT qui, lui, a une fonction de maîtrise de l'urbanisation. Donc c'est vrai que ce sont deux outils complémentaires. Sachant que, pour faire le PPRT, nous avons besoin de savoir ce qui est pris en compte dans le PPI, donc il ne faut pas non plus que le serpent se morde la queue trop longtemps... Le PPI doit définir ce qui concerne la gestion de crise et, derrière, le PPRT doit gérer l'urbanisation, aussi bien l'urbanisation actuelle que l'urbanisation future.

Thierry HUBERT

Je crois qu'il y a des convergences entre les préoccupations pour faire aboutir les politiques de prévention, mais nous voyons aussi qu'il y a besoin d'une articulation entre les politiques de prévention et les politiques de préparation à la crise.

Marie-Luce BOUSSETON

Je voudrais juste faire passer un petit message sur les PPRT, qui rebondit un peu sur le débat qu'il y avait eu sur les moyens. Je n'ai pas envie de l'ouvrir comme cela, mais j'ai simplement envie de dire que je comprends parfaitement que le

temps du dialogue sur la définition de l'aléa d'un PPRT soit long – puisque, de toute façon, nous avons intérêt à ce que le périmètre soit le plus réduit possible. Je le vois bien localement : nous travaillons avec la DRIRE et elle est effectivement en débat pour que le périmètre du PPRT soit le plus restreint possible – et nous y avons intérêt. En revanche, le message que j'aimerais faire passer est le fait que nous avons besoin d'un minimum de lisibilité sur le calendrier, parce que nous n'allons pas nous organiser et réagir du jour au lendemain à la date fixée au moment du lancement, par exemple deux mois après.

Nous nous mettons en situation d'anticipation ; nous avons déjà essayé de voir ce que veut dire travailler et recenser l'aléa en termes d'urbanisation à l'intérieur d'un périmètre, mais c'est évident que cela prend du temps, donc ce n'est pas la même chose pour moi de savoir que je dois m'organiser dans un an ou dans six mois, que je dois recruter s'il n'y a pas de PPRT qui sort parce que c'est plus long que prévu. Même si c'est difficile pour les DRIRE, je crois qu'il faut nous donner ce calendrier pour que nous nous ajustions.

Le deuxième point – je rejoins un peu la question des moyens, mais d'ordre financier –, c'est que je pense que nous pouvons faire tout un recensement des aspects risques, points sensibles, etc. qui seront les établissements publics, etc. dans le périmètre donné ; en revanche, le fait de savoir évaluer les risques et les mesures constructives à prendre ou autre, ça va peut-être nécessiter des expertises et ça mérite que nous budgétions un minimum d'études spécialisées dans le cadre de l'élaboration des PPRT. Je ne l'ai pas vu faire l'an dernier ; nous n'avons pas eu à en faire en Gironde, tant mieux, mais nous ne ferons pas tout en régie. Je pense que nous pouvons faire l'expertise sur l'urbanisme, mais nous ne pouvons pas faire des choses ciblées sur l'habitat. Donc, tout cela veut dire aussi que, pour demander des crédits, il faut entrer dans une programmation, un calendrier.

Thierry HUBERT

Je rappelle qu'il y avait une date pour approuver tous les PPRT. La date approche très vite. Malgré les programmations et les objectifs fixés, nous avons toujours un peu de difficulté et, comme l'a dit ce matin le DRIREN de PACA, c'est vrai qu'à un

moment, il faut savoir décider. C'est-à-dire que nous pouvons réfléchir, réfléchir, mais à un moment il faut savoir passer à la décision.

Nous allons peut-être revenir un peu aux PPR ou bien parler PPRT et PPRN ou bien relations entre risques technologiques et risques naturels. Qui veut prendre la parole sur l'un des sujets que j'évoquais.

François AMIOT

Je voulais plutôt changer de sujet et ne plus parler de PPRT, même si j'ai été l'un des acteurs du premier PPRT, en l'occurrence celui de Mazingarbe. Mais passons, sauf pour dire quand même à Marie-Luce Bousseton que, plus on rentre tôt en tant que DDE sur le risque technologique et mieux on se porte. C'est-à-dire que le fait d'attendre – je pense que, pour l'instant, c'est un peu le cas – que les études d'aléas technologiques soient très avancées pour mettre les DDE dans le coup ou les sous-préfets d'ailleurs ou les élus, je pense que ce n'est pas une bonne chose. Je pense que pour s'approprier l'ensemble de la démarche, plus on se met tôt autour de la table pour parler de cela et mieux ça vaut – même si, comme le disait le DIREN, tout n'est pas fini, tout n'est pas validé, au moins, on parle de la même chose (cf. mon expérience personnelle sur Mazingarbe).

Concernant le thème sur lequel je voulais simplement intervenir tout de suite – en fait il y en a deux – c'était les collectivités locales : sur la question du travail au quotidien avec elles, je voulais parler des instructeurs ADS. Nous en avons parlé tout à l'heure. Sachez qu'il y a 3 500 instructeurs ADS à peu près dans les DDE et qu'il y en a à peu près 3 500 dans les communes. Donc c'est un public à peu près équivalent. Nous demandons à ces instructeurs de travailler au quotidien, dans le cadre de clubs d'ailleurs, avec les instructeurs des communes ; ils ont un peu le même travail, or plus nous pouvons échanger, y compris sur ce sujet des risques dans les clubs, mieux cela vaut. L'alimentation des clubs ADS par les clubs risques est donc une bonne chose. Nous avons d'ailleurs, dans certains endroits, institué les rapports entre les deux clubs.

L'autre sujet sur lequel je voulais intervenir, c'est, parmi la panoplie d'outils et de procédures, les-

quels choisir ? C'est un peu difficile comme question. Il ne faut pas opposer PPR et PLU. À la limite, un bon PLU doit avoir totalement intégré sa servitude qu'est le PPR – je ne l'ai encore jamais vu faire, mais c'est ce qui serait le mieux. Sachez quand même qu'il y a la moitié des communes de France qui n'ont pas de PLU. Et il y en a beaucoup, parmi ces 18000 communes qui n'ont pas de PLU, qui ont un PPR, donc il y a de toute façon de nombreux cas où c'est impossible. C'est un petit détail...

Lionel MOULIN

J'aurais voulu intervenir au titre du RST, pour un peu voir comment nous organisons les interventions des organismes, derrière les politiques qui sont déterminées par les Directions d'administration centrale et les Directeurs de programme au niveau des moyens.

Le point important – on le voit maintenant peut-être encore de façon plus aiguë pour la mise en place des PPRT –, ce sont les compétences que nous allons pouvoir développer et les outils. Nous avons le souci de nous adapter, et donc, également de mettre en place – nous l'avons déjà un peu, du fait de notre géographie – une certaine polarisation des compétences dans les interventions des CETE. Vous savez que les CETE, au niveau des réseaux risques, interviennent pour l'animation des clubs, et ensuite, le CERTU intervient au niveau national. Il y a évidemment, en fonction de la géographie, des sujets qui vont être mieux traités dans le sud-est que dans le nord, parce que nous n'avons pas tout à fait affaire au même type d'événement. Donc ça, c'est une tendance qui va continuer à s'amplifier – ne serait-ce aussi que parce que les outils que nous allons utiliser, que ce soit pour faire des diagnostics ou même pour évaluer les politiques ou les procédures que nous mettons en place, vont demander de faire appel à des compétences plus pointues. Ça, c'est le deuxième point.

L'autre point, c'est notre organisation en réseau : par cette polarisation, nous allons continuer à avoir des têtes de réseau. Nous avons ici le CERTU, mais, sur les sujets hydrauliques, nous retrouverions le CETMEF, avec une articulation ensuite avec les CETE. Nous aurons de plus en plus à traduire sur d'autres phénomènes une organisation en réseau comme celle-ci.

J'ai également deux questions par rapport à ce dont vous avez parlé, concernant l'ouverture aux collectivités territoriales – ou du moins, la manière dont on gère la relation aux collectivités territoriales. Nous avons ce sujet – pas tout à fait au même plan – qui est : comment le RST s'ouvre aux collectivités. Pour l'instant, nous avons des démarches qui sont sur un autre domaine, celui du domaine routier, où nous associons les collectivités territoriales aux orientations de nos organismes, sur les thèmes prioritaires sur lesquels elles peuvent être intéressées, puisqu'il y a une production de nos organismes, notamment sur la doctrine ou sur des éléments de méthodologie – on en a vu dans les exposés précédents – qui vont aussi servir aux collectivités. Nous avons ainsi un travail dans le domaine routier ; je ne sais pas s'il y en aura un demain sur le domaine risques ou d'autres – c'est peut-être à vous de voir –, mais je vous mentionne cela. C'est l'un des éléments importants de la stratégie des organismes qui vient d'être renouvelée cette année, en 2007.

Et puis, autre chose qui a peu été mentionné : dans cette stratégie qui a été signée par le ministre et par les organismes, il y a l'idée de s'ouvrir beaucoup plus au privé. Je l'ai vu mentionné dans une information à faire auprès des professionnels du bâtiment sur le sismique, dans un document qui concernait la méthode hydrogéomorphologique ou dans d'autres documents où il était dit qu'il faut un cahier des charges pour avoir une production de qualité des bureaux d'études. Nous avons aussi cette exigence dans nos productions techniques d'être en relation avec le privé pour que, eux-mêmes, aient une production de qualité, que cela les aide aussi dans leur travail et que nous, en retour, nous ayons un meilleur service.

Thierry HUBERT

Ceci est important mais je pense qu'il faut bien dire que si cette ouverture est bien sûr un moyen d'avoir des moments d'échanges, ce n'est pas encore l'ouverture du réseau pour travailler tous ensemble dans le même réseau – enfin, tu me corrigeras peut-être.

Lionel MOULIN

C'est clair. Les organismes comme les nôtres interviennent au sein du réseau risques – nous avons

parlé du spectre et je crois que nous le respectons tout à fait. Par contre, nous avons des interfaces par ailleurs, que ce soit avec les collectivités territoriales ou avec le privé, et nous nous nourrissons de l'expérience que nous avons dans les réseaux risques ou, inversement, de ce que nous pouvons en tirer pour améliorer les productions sur les risques. Nous n'allons pas nous en priver.

Anne-Marie LEVRAUT

Il me semble qu'un certain nombre de questions appellent une réaction.

Je suis bien d'accord avec le fait que le souci est quand même l'efficacité au final sur le terrain, sur la manière de faire en sorte que les risques soient pris en compte au quotidien par les différents acteurs. Je crois que c'est une préoccupation que nous avons tous, mais nous nous heurtons à de vraies difficultés. Les réponses que nous apportons correspondent au mieux que nous pouvons faire, mais il y a un vrai problème de savoir-faire. Nous essayons quand même de faire un certain nombre de choses. Nous en avons longuement débattu aujourd'hui : l'objectif est bien de ne faire des PPR que là où c'est absolument nécessaire. Chaque fois que nous pouvons prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire, sans faire de PPR, c'est quand même mieux. Notamment, nous essayons de travailler sur les questions de référentiels d'associations avec les DDE pour les collectivités, pour la prise en compte du risque dans les documents d'aménagement d'urbanisme. C'est vrai que la bonne échelle, c'est le SCOT, mais malheureusement, des SCOT, il n'y en a pas partout. À l'échelle d'un SCOT, on peut avoir une chance de raisonner en termes de bassin de risques et de bassin de vie et donc, avoir une chance de raisonner en termes de démarche alternative d'aménagement, de mettre les collectivités face à leur choix concernant le pourcentage du territoire qui est nécessaire pour leurs projets d'aménagement et celui qui est contraint – dans le Roussillon et le Gard, par exemple, ils ont fait des choses très intéressantes à ce sujet.

Il me semble qu'il y a donc toute une problématique : d'abord des SCOT, il n'y en a pas partout, ensuite il faut savoir faire des référentiels d'associations et ça, au-delà du Porté à Connaissance

sec, ce n'est pas facile. Même faire un Porté à Connaissance dans le domaine des risques, ce n'est pas complètement facile parce que, nous l'avons vu aujourd'hui, nous faisons souvent avec ce que nous avons en termes de connaissances.

Après, l'une des questions que nous nous posons tous collectivement – notamment dans le cadre des travaux du groupe de travail national de concertation auxquels j'ai participé – est de savoir comment faire en sorte que les objectifs de la loi de 2003, qui disait qu'il faut que les gens se prennent en charge, que chacun, en tant que citoyen, devienne acteur face aux risques, et que globalement chacun, dans son comportement, améliore les choses, ce qui permet d'avoir de manière un peu plus naturelle des actions de réduction de la vulnérabilité, d'intégrer des comportements qui vont faciliter la gestion de crise. Tout cela, ce sont des thèmes sur lesquels nous commençons à faire des choses mais sur lesquels il y a encore beaucoup à faire. Ce n'est pas très construit ce que je dis, mais il me semble qu'il y a vraiment là quelque chose à faire.

Concernant ce qui a été dit sur le risque technologique – « plus on rentre tôt, mieux on se porte » – on voit bien que c'est vrai pour toutes les formes de risque. La difficulté est que, aujourd'hui, souvent, nous commençons à discuter une fois que nous avons prescrit au niveau du PPR, or nous nous rendons bien compte que ce n'est plus comme cela qu'il faut faire. Mais nous sommes un peu démunis par rapport aux circonstances permettant de commencer à discuter des risques. Tout cela s'invente, évidemment ; il y a différentes solutions. Je pense qu'il y a beaucoup à creuser. Je crois beaucoup au fait que notre vie serait beaucoup plus simple si nous arrivions à travailler plus efficacement avec les collectivités, en amont, dans le domaine de l'urbanisme.

Thierry HUBERT

C'est clair. Il faut retenir le terme d'efficacité.

Gael GAUDOUEN

Je pense que les deux questions sont liées avec l'approche économique. Bien que je ne sois pas élu moi-même, je pense que, pour convaincre les élus, il faut leur faire apparaître un retour sur investissement sur les contraintes que nous leur impo-

sons ou leur faire apparaître de manière plus claire les dommages évités. Tant que nous ne développerons pas des outils – tels que ceux qui ont été évoqués par Frédéric Gresselin ou d'autres intervenants –, nous aurons du mal à emporter la conviction. Évidemment, au cours des réunions en sous-préfecture ou dans d'autres lieux où il y a des représentants de l'État, ils diront oui parce que c'est la loi et qu'il y a aussi une responsabilité pénale et civile, mais il faut qu'il y ait une véritable appropriation et pas simplement le « petit doigt sur la couture ». Nous avons intérêt à développer ces outils de bilan économique.

Maurice COURT

Un petit complément pour appuyer un certain nombre de choses qui ont été dites récemment. Tout à l'heure, nous disions que la politique ce n'était pas « faire du chiffre » – nous parlions en termes de nombre de PPR réalisés. Effectivement, au niveau du CETE, où nous intervenons pour le compte des DIREN et des DDE, j'ai l'impression que les choses doivent évoluer. Nous en sommes maintenant à une génération où nous avons fait l'évaluation des politiques de PPR qui ont été mises en place rapidement pour faire face à un besoin d'affichage d'un minimum de choses et on nous montre dans ces évaluations, ces retours, qu'il faut quand même savoir prendre son temps. Il y a des méthodes qui ont évolué et, finalement, la prise en compte du risque par la population, notamment par l'indicateur du financement des fonds Barnier pour réduire la vulnérabilité – dont on a parlé dans le Languedoc-Roussillon, mais il y a d'autres exemples – montre que sur les méthodes d'élaboration des PPR ou, d'une façon générale, de prise en compte des risques, il y a un retour à faire par rapport à la manière de faire d'il y a quelques années.

Marie-Luce BOUSSETON

Je voulais apporter un complément : sur les PPR, il faut donner du sens, sinon nous sommes rapidement dans la confrontation et nous n'avancions plus. Nous avons pu, pour ce qui concerne la Gironde, réaliser très vite à peu près tous les PPRI sur tous les départements ; nous sommes à nouveau interpellés ; je pense que nous serons amenés à les rouvrir, mais je pense qu'il faut travailler complètement différemment, dans un dia-

logue qui redonne les objectifs de base sur la réduction de la vulnérabilité, sur la préservation des champs d'expansion des crues, etc. C'est uniquement dans ce dialogue, très en amont, où nous cadrans bien les enjeux, que nous pourrions arriver à redonner le sens.

Je vais en profiter pour faire passer le message que je voulais faire passer de manière un peu générale – parce que la Sous-Direction m'a demandé de venir au séminaire et de témoigner au sujet de la production des clubs risques. Je me suis donc dit qu'il fallait que je réfléchisse à ce que j'attendais des clubs risques. J'ai écouté toute la journée et je ne regrette pas d'être venue... Finalement la question que je me pose en fin d'après-midi ce n'est pas ce que j'attends des clubs risques, mais c'est ce que j'attends de la DIREN et du niveau régional – je pense que c'est la vraie question. Des témoignages vraiment très riches et très intéressants m'ont passionné.

Je me suis finalement dit – si je veux donner des concepts un peu généraux par rapport à ce que j'ai entendu – que, tout d'abord, le niveau régional, lorsqu'il donne un cadrage stratégique pour décliner des orientations – que ce soit sur un bassin-versant, comme vous l'avez illustré, ou sur autre chose – c'est beaucoup mieux pour travailler aux niveaux inférieurs. En plus, lorsqu'il donne l'outillage, c'est encore mieux ; cela nous simplifie la vie ; si nous avons chacun à inventer nos propres outils au niveau départemental, ce ne serait pas forcément simple...

Ensuite, le deuxième volet de ce qui nous a été exposé concerne la manière de piloter les services. Je veux bien être pilotée par la DIREN, mais seulement si celle-ci donne du sens – nous y revenons – en précisant ce que sont les risques sur la région et le département, en les hiérarchisant et en se mettant éventuellement en situation de prospective – compétence que je n'ai pas forcément au niveau de la DDE ; je pense notamment aux risques climatiques. Quand nous avons ce cadrage et que nous pouvons être dans ce dialogue entre les patrons de la DIREN et les patrons des services déconcentrés, en particulier des DDE, là, nous pouvons vraiment faire fonctionner un club risques dont la production sera riche, orientée et pilotée.

Le club risques aujourd'hui est très riche parce qu'il donne l'information descendante, la réglemen-

tation, les échanges d'expérience ; il aide aussi les DDE à avoir une corde de rappel – parce que lorsque vous êtes en permanence dans la négociation avec vos élus, vous perdez un peu le cap de temps en temps, donc c'est bien d'échanger avec les autres et de se dire que nous ne sommes pas dans la déviance, celle-ci venant des interlocuteurs en face de nous qui nous font dévier. C'est le rôle de base du club risques. Si nous voulons le faire aller plus loin, il faut le piloter, donner du sens à son action par le Pôle EDD, la DIREN – enfin, par le Pôle en général et les Directeurs.

Voilà un peu le bilan que je tire de cette journée, des témoignages que j'ai entendus et la demande que j'adresserai à la DIREN et au ministère.

Thierry HUBERT

Je pense que c'est un point intéressant sur le fonctionnement et sur les voies qu'il faut développer pour le favoriser, à travers la synergie entre les services, qui est au cœur de ce dispositif.

Anne-Marie LEVRAUT

Maintenant que je suis DIREN Bourgogne, je participe à un club risques interrégional Bourgogne-Franche-Comté. Je m'aperçois qu'il faut effectivement sans doute distinguer entre différents types de structure. Lorsque l'on est au niveau interrégional, c'est très intéressant pour évoquer des questions d'évolution de la réglementation, de jurisprudence, de compréhension d'un certain nombre de choses – cela pourrait très bien être ouvert aux collectivités, sans aucune difficulté à mon sens, à ce niveau-là d'échanges d'informations, de présentation d'expériences. Mais ensuite, nous avons besoin d'un lieu où nous travaillerons entre services de l'État, pour dire « moi, je vois plutôt les choses comme cela » – parce que, globalement, nous partageons les objectifs, mais encore faut-il les mettre à plat et indiquer la manière dont nous voyons les choses. Cela permet aussi d'apprendre à travailler en commun pour sortir ce que l'on appelle les doctrines.

En Bourgogne, je vis cela, en ce moment, sur la Saône, où un groupe de travail fonctionne avec les DDE (certains sont dans la salle) et la DIREN Rhône-Alpes – puisque nous sommes en interrégion – et je crois que c'est un lieu interne à l'État qui est important. Nous avons pu avoir des réu-

nions communes avec l'EPTB Saône-Doubs, qui est la collectivité qui porte avec nous l'étude hydraulique sur la Saône. C'est très important d'avoir en interne un lieu où nous pouvons confronter les points de vue de l'État. Il est important de garder un lieu comme celui-là. Autant je pense qu'il faut s'ouvrir d'une manière ou d'une autre aux collectivités, voire aux acteurs privés, pour des échanges divers, autant il faut avoir un lieu où nous pourrions travailler et construire ensemble une doctrine de l'État. Cela n'empêche pas, ensuite, une fois que nous avons les idées claires entre nous, de retourner discuter avec les collectivités – c'est normal –, mais il me semble qu'il faut qu'il y ait bien ces différentes étapes. Sinon, nous n'aurons plus de lieu où nous pourrions travailler en confiance, entre nous, y compris prendre le risque de dire des bêtises – c'est comme cela que l'on progresse de toute façon.

Par rapport à ce que la DDE dit attendre de la DIREN, je pense effectivement que si nous revendiquons le pilotage, cela veut dire aider à bâtir une vraie stratégie au niveau régional. C'est bien cette stratégie qui permettra la programmation – c'est ce que nous avons vu avec les collègues. Dernier point, la circulaire « concertation » du mois de juillet dit quelque chose d'important, que l'on a parfois du mal à traduire : le fait qu'un PPR doit finalement n'être que l'aboutissement réglementaire de l'élaboration d'une stratégie locale de prévention. Ce qui est souvent difficile c'est que, jusqu'à maintenant, nous avons souvent fait des PPR en essayant d'appliquer le mieux que nous pouvions les doctrines nationales, mais nous n'avons pas eu le temps de la discussion sur ce qu'est la stratégie locale de prévention – notamment pas vraiment en interne aux services de l'État, or cela se discute à l'échelle pertinente du bassin de risques. Pour moi, une stratégie locale de prévention, c'est aussi un peu ce que nous avons vu dans le cadre de la doctrine Rhône, cela comprend le risque accepté – comme le disait Laurent Roy ce matin. Si nous allons au bout de la logique, cela pose la question d'avoir des références un peu uniques au niveau national.

Michel CENUT

Anne-Marie vient de dire en grande partie ce que je m'apprêtais à dire... Je vais le redire très brièvement avec mes mots.

J'ai été frappé – au-delà de ce que tu as dit en introduction sur les apports de cette journée – par ces questions de stratégie. Je pense – cela va dans le même sens que ce que vient de dire Anne-Marie – que l'enjeu est aujourd'hui de passer d'une logique d'outils ponctuels, comme les PPR ou les documents d'urbanisme, qui sont portés par des acteurs différents, pas forcément au même moment et aux mêmes endroits, à une stratégie globale de prévention, portée par tous les acteurs en même temps et dans le même sens. Tel est le véritable enjeu. Nous l'avons bien senti à travers les propositions méthodologiques un peu novatrices présentées par Maurice Court ou, dans les derniers exposés, par Frédéric Gresselin et Baptiste Blanchard. Il y a là des innovations méthodologiques qui ouvrent un peu la voie à une meilleure définition et à une facilitation de la construction de cette stratégie. Je ne dis pas que les stratégies n'existaient pas avant, mais il y a là des apports méthodologiques qui me paraissent tout à fait intéressants pour aider à la construction de ces stratégies. Les clubs risques peuvent tout à fait y contribuer, comme cela a été démontré tout au long de cette journée.

Marie-Luce BOUSSETON

Je voulais apporter, non pas un bémol, mais une nuance. Nous ne sommes pas tous capables d'être dans une stratégie de prévention – du type de celle de la vallée de l'Huveaune en PACA. Il faut tous se donner des ambitions, mais ne pas oublier les avancées de la politique des petits pas. Dans le fond, je suis assez contente d'avoir des PPRI, même s'ils sont plus ou moins bien faits, sur la Gironde. Nous discutons aujourd'hui, mais nous avons au moins quelque chose qui tient l'urbanisation sur un secteur fortement inondable et fortement urbanisé. Je partage l'idée de la stratégie de prévention, mais cela se construit et nous ne sommes pas tous au même niveau.

Thierry HUBERT

Tout ce que nous disons est important et, heureusement, cela converge. Nous tenons à peu près la même ligne. Avec quelques nuances toutefois, parce que, si nous évoluons tous, notamment vers la stratégie et vers la concertation et la discussion – ce qui est forcément nécessaire – et vers plus d'études préalables et un diagnostic partagé avant de passer aux procédures, il faut considé-

rer maintenant qu'en termes de procédures, les choses sont calées et que celles qui sont les plus sensibles, les plus risquées, sur lesquelles l'État doit intervenir rapidement, sont réglées. C'est cela qu'il faut se dire.

Deuxièmement, il y a un autre mot qui est utilisé et sur lequel je veux réagir : bien sûr que les services doivent travailler ensemble et que la DIREN a un rôle de pilotage, mais, concernant ce terme, il ne s'agit pas de piloter les services, mais bien sûr de piloter une politique, laquelle associe différents services et amène chacun à apporter sa contribution au chantier.

Gael GAUDOUEN

Je voulais justement intervenir pour apporter un autre petit bémol. Le club risques ne doit pas uniquement traiter de la prévention, mais prendre en compte les risques. L'information préventive doit donc être réfléchie en même temps que les actions de prévention. Cela me paraît difficile, sinon, d'aboutir ou de répondre aux questions que vous avez énoncées – l'appropriation, la validation, etc. Sinon, nous aurons une sorte de plaquage qui ne fonctionnera pas, car les élus et la population ne comprendront pas ; ils ne retiendront dans un premier temps que les contraintes imposées.

Thierry HUBERT

L'information préventive fait, bien sûr, partie de la prévention, mais elle contribue aussi à la préparation de la gestion de crise.

Gael GAUDOUEN

C'est pour cela que je parle de prise en compte des risques – c'est une démarche intégrée.

Thierry HUBERT

D'accord.

Maurice COURT

Je voulais apporter en complément la vision du CETE – ou du RST en général, mais plus des CETE puisque leur participation aux clubs risques me concerne directement. Les questions que vous avez posées tout à l'heure montrent que pour avancer maintenant, il faut traiter des questions

transversales, au-delà des questions pointues sur le niveau d'eau, le risque, la définition de l'aléa, etc. Il y a des questions transversales qui nécessitent beaucoup de compétences et d'expertise. Vous parliez tout à l'heure d'économie : ce sont aussi des sujets qui nécessitent d'aller chercher des compétences importantes. Les CETE sont là pour cela. Ils participent bien entendu à la mise en œuvre des politiques publiques, dont la politique des risques. Ils ont un rôle important : nous parlions tout à l'heure des formations qui ont été faites sur PPRT par 400 personnes ; ce sont pour beaucoup des gens des CETE qui les ont faites. Je voulais insister aussi sur l'intérêt pour les CETE d'être dans les clubs risques. C'est tout à fait important car nous sommes en prise directe avec nos interlocuteurs départementaux et régionaux. Pour notre dynamique – nous ne sommes évidemment pas un bureau d'études privé –, le fait d'être associé, avec les DIREN, à l'organisation et à l'animation des clubs, est essentiel.

Excusez-moi de prêcher pour ma paroisse... Tout ce qui a été dit aujourd'hui nécessite de s'organiser, de développer des compétences. Or je vois bien que, dans les services déconcentrés, ces compétences ne sont pas toujours là. Le RST a donc un rôle particulier à jouer pour développer ces compétences, former les gens dans les services déconcentrés. Ces compétences, ces expertises sont de plus en plus étendues. Ce ne sont pas uniquement des questions d'hydraulique ou de sciences dures, comme cela a pu être le cas autrefois.

François AMIOT

Je voulais intervenir par rapport à la prise en compte du risque. Je suis très content d'entendre tout cela, parce qu'à la DGUHC, nous essayons de développer la notion d'urbanisme du risque. Tout ce que nous avons dit correspond un peu à cela : prendre en compte les risques à chaque fois que nous agissons sur le territoire. À chaque fois que dans une circonstance, quelle qu'elle soit – par exemple, si nous faisons de la programmation de logements, que nous nous occupons d'un programme local de l'habitat – pourquoi ne pas penser en termes de risques ? Pour l'instant, ce n'est pas forcément ainsi que cela se passe.

Un dernier point sur les SCOT. Il y a actuellement 240 SCOT à l'étude. D'après nos évaluations

actuelles, dans peu de SCOT, il est question de risques. Je pense qu'il y a vraiment là une piste très importante. Il y en a quelques-uns où l'on parle de risques – notamment à Narbonne – mais ce n'est pas suffisant d'en parler : encore faut-il agir.

De la salle : Patrick MORANDEAU

Par rapport à ce que vous venez de développer, il y a effectivement deux approches possibles : la première part de la connaissance d'un territoire. Mais pour qui ? Pour les élus. Pour expliquer aux élus les politiques que nous allons mettre en œuvre par rapport aux risques. C'est cela l'élément de réponse au départ.

Comment expliquer la connaissance d'un territoire ? Quelle est la méthode que l'on peut mettre en œuvre ? Cette méthode est connue : c'est celle, dans un premier temps, du sous-bassin hydrographique ; elle rejoint d'ailleurs la politique des SCOT. Elle consiste à expliquer au niveau d'un sous-bassin hydrographique la composition de ce territoire – sur le plan urbain, agricole, des activités industrielles – et à partir de là, de l'amont vers l'aval du sous-bassin hydrographique, à expliquer aux élus quels sont les facteurs de risque possibles et, à partir de là, quels sont les risques économiques qu'ils encourent au niveau de leur commune. Si nous arrivons à développer ce genre de chose, nécessairement, l' élu sera sensible à ce type d'approche et il va comprendre l'outil que nous allons mettre en face de lui. L'outil va du SCOT au PLU en passant par les PPR au sens large.

Je crois ainsi qu'il y a deux approches : il y a une dimension méthodologique au niveau général que nous nous devons de développer et, après, des applications sur le plan régional, à travers une stratégie, à travers le Pôle écologie développement durable – je crois que c'est aussi l'une des possibilités, comme nous l'avons vu dernièrement en Charente, en associant, à travers ces pôles, le préfet, où, par rapport à une stratégie régionale, l'on développe, sur le fleuve de la Charente, quelle est la stratégie, quels sont les risques prioritaires, les risques majeurs ; à partir de là, on peut développer soit les PPRI prioritaires au niveau communal ou intercommunal, soit les PPRT, soit les autres risques, en faisant passer ce type de message. Donc, à mon sens, il y a ces deux approches : la connaissance des sous-bassins et après, en fonction des enjeux, des priorités d'action.

Frédéric GRESSELIN

Je voudrais rappeler que travailler à notre échelle régionale, c'est assez simple. Nous avons des DDE qui font la basse besogne pour nous, là où nous planifions, coordonnons, et ainsi de suite. Mais déjà, quand nous réfléchissons à notre échelle – en Basse-Normandie, nous avons 1 800 communes –, si nous devons aller développer notre politique à l'échelle la plus petite, à l'échelle de la commune, nous allons nous retrouver avec, pour un chargé de mission, plus de dix ans de travail avant de pouvoir avoir vu ne serait-ce que toutes les communes... Comment peuvent faire les DDE, et nous également, pour aller toucher le citoyen ? Parce que, déjà, toucher le maire, c'est quasiment impossible. Toucher le citoyen, nous sommes quasiment dans l'incapacité de le faire.

Gaël GAUDOUEN

Je vais me permettre de répondre à la question des SIDPC et de l'information préventive. Je commence à avoir huit ans d'expérience en SIDPC, dont une grande partie passées en Basse-Normandie, donc je remercie encore les services qui m'ont instruit dans ce domaine. Ce que je suis en train de développer – ce n'est pas facile, mais je sens tout le monde « frémir », dirais-je, sur cette démarche – c'est – vous l'avez évoqué, Monsieur – la notion de comité de bassin de risques, où l'on traite de tout. C'est-à-dire, effectivement, que si le produit visé en priorité, c'est de l'information préventive, déclinée jusqu'à l'établissement des plans particuliers de mise en sûreté, qui participent, de fait, aussi à l'appropriation du risque – c'est quand même la loi de modernisation de la sécurité civile –, nous allons aussi traiter de tout ; et les services sont présents. C'est bien un comité de bassin avec une entité qui viendrait croiser, fusionner à la fois une entité territoriale, qu'est la sous-préfecture, une entité socio-économique, une entité de bassin de risques, etc.

C'est une sorte de « patch », qui viendrait trouver la bonne adéquation – on pourra, je pense, aborder les problèmes d'indicateurs – entre l'investissement en temps – je vous entends bien sur ce plan, parce que c'est aussi mon souci – des services de l'État et le retour sur investissement (l'efficacité, la performance). La première et ultime

étape, c'est l'appropriation – c'est ce que l'on appelle « rendre le public véritablement acteur de la gestion du risque et des crises. Mais il faut trouver – sur cela, je vous entends bien – le juste niveau territorial, pour que vous ne fassiez pas les VRP en permanence au profit des élus ou du public, mais qu'il y ait un véritable impact et un véritable lieu d'échanges – dans le sens, pas du dialogue, mais de « je vous écoute, je suis convaincu et je le prends maintenant à mon compte ».

Jean-Jacques VIDAL

Je voulais évoquer la démarche par bassin, parce que cela me paraît tout à fait important. Nous ne pouvons pas au niveau des services de l'État (DIREN et DDE) aller voir chaque citoyen, donc je crois qu'il faut arriver à créer des systèmes dans lesquels les groupements de communes et les syndicats se prennent en charge.

En Midi-Pyrénées, nous avons mis en place une méthodologie pour élaborer des schémas de prévention. Ce schéma de prévention – ce n'est pas un comité – est porté sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat ou d'un groupement de communes, avec des services de l'État qui sont autour, toutes les collectivités, pour examiner l'ensemble des actions. Parce que le gros problème que nous avons est le suivant : je peux citer un domaine que je connais particulièrement, qui est la prévention des crues, dans lequel nous pouvons faire des prévisions sur les cours d'eau, mais si, à côté, le maire n'a pas développé le plan de sauvegarde, je ne vois pas très bien l'intérêt qu'il a à avoir des prévisions sans savoir ce qu'il doit faire. C'est à la fois la continuité de toutes les actions de la chaîne, dans laquelle chaque maillon doit exister, et la continuité dans le temps.

Pour notre part, nous essayons de mettre en place des schémas pour essayer de créer ce genre de chose. Et en responsabilisant les élus locaux, parce que, en même temps, ils doivent discuter entre l'amont et l'aval. Si nous ne mettons pas autour de la table la commune qui est en haut du bassin, pour lui expliquer ce que nous voulons faire en matière de prévention, l'intérêt de faire ceci par rapport à ce qui se passe, rien ne peut se faire. Donc je pense qu'il faut initier des démarches de cette nature.

Thierry HUBERT

C'est aussi un indicateur permettant de voir comment les collectivités se mobilisent autour d'un instrument de ce type-là.

Anne-Marie LEVRAUT

Je voulais un peu redire ce qu'ont dit mes deux collègues.

Premièrement, ce n'est pas le rôle de l'État, sans doute, d'aller voir chaque citoyen.

Deuxièmement, il me semble que notre rôle c'est bien de faire en sorte que cela soit relayé par d'autres, par des relais, notamment les collectivités – les EPTB, par exemple, pourraient aussi être de bons relais sur la problématique inondation. Et puis il y a aussi peut-être parfois – comme nous le rencontrons dans le domaine de l'eau au niveau des contrats de rivière – la nécessité d'avoir des animateurs sur des territoires, qui pourraient, une fois que nous avons une idée de ce que nous avons envie de faire, porter cela par des moyens ad hoc. Cela existe parfois dans certains contrats de rivière, où des animateurs portent ces problématiques ; ils sont payés par des collectivités et

subventionnés éventuellement par l'État. Il y a peut-être d'autres choses à faire en termes d'animation.

Dernier point, la concertation. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, je pense que nous allons être amenés, de plus en plus, à faire des espèces de « débats publics locaux » – j'utilise ce terme pour simplifier – qui pourraient aussi contribuer à rendre les citoyens responsables.

Thierry HUBERT

Nous pouvons aussi citer d'autres instruments qui n'ont peut-être pas encore été suffisamment saisis, mais qui, normalement, devraient réunir l'État, les collectivités, voire d'autres acteurs de la société civile : les schémas départementaux de prévention des risques, qui sont inscrits dans la loi de 2003 et dont nous avons parlé à propos de la Basse-Normandie – je crois qu'ils font partie du programme. Il y a donc bien des lieux institutionnels, qui sont prévus par les textes et qui peuvent être des lieux de coordination et de passation du relais vers les collectivités locales et la société civile.

Allocution de clôture

Allocution de clôture

Thierry HUBERT

Adjoint à la Sous-Direction à la prévention des risques majeurs (DPPR/SDPRM)

D'abord, je crois qu'il faut le reconnaître, nous sommes obligés d'interrompre les débats, alors qu'il y aurait encore des choses à dire et à approfondir. Le réseau a cet intérêt : vous organisez le débat, vous vous saisissez de ce sujet, vous discutez ensemble, vous produisez des éléments qui vont vers le niveau local et remontent au niveau central. C'est tout l'intérêt de ce dispositif, qui montre à la fois sa richesse sur le fond et la capacité de l'ensemble de nos services à produire de la connaissance, de la stratégie, une dynamique et à mettre en œuvre une politique d'État. Je fais un petit retour en arrière car je trouve qu'il est assez intéressant de constater le point que nous atteignons aujourd'hui et les perspectives que nous voulons nous donner. Nous avons souvent parlé de 2001, avec la création de ce réseau risques, mais je voudrais, pour ma part, revenir en 1998, lorsque j'étais à la place de Magali : à cette époque-là, nous traitions de la prévention des risques – dans la foulée de la création de la DRM (délégation aux risques majeurs) dans les années quatre-vingt – du niveau central au niveau local, sans intermédiaire du tout. C'est vrai qu'à ce moment-là, nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas continuer comme cela. Il était impossible de travailler avec un agent en charge de faire des PPR et au niveau central, la petite équipe de la SDPRM qui avait quelques crédits et devait donc donner des consignes. Elle avait cependant déjà réalisé des guides ; mon prédécesseur avait en effet déjà produit un gros travail depuis 1995.

Nous nous sommes rapprochés du CERTU et très naturellement, nous nous sommes dit que dans ce domaine, qui est transversal, interministériel, il fallait mobiliser le ministère en charge, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement de l'époque, mais aussi le ministère de l'Équipement pour mobiliser les experts qui étaient dans le réseau scientifique et technique. Nous nous sommes dit que nous devons monter ce dispositif et essayer de l'organiser, car nous trouverions certainement intérêt à

engager cette dynamique dans tous les sens. Je crois que la journée d'aujourd'hui à montrer toutes ces capacités.

Je suis content de voir aujourd'hui la vitalité et la croissance de ce réseau, sa capacité à produire, mais aussi à se projeter dans l'avenir et à se saisir des politiques.

Nous sommes au cœur de la question de la gouvernance d'une politique d'État. Le réseau permet au niveau central de faire passer les orientations stratégiques et à l'ensemble du réseau de s'assurer de leur mise en œuvre et de leur application et de trouver des relais au niveau local pour veiller à la réalisation de cette politique. Il ne s'agit pas d'un fonctionnement hiérarchique : il n'est pas question que le niveau central donne les doctrines ; nous voyons que le réseau est capable de produire la doctrine et que celle-ci peut éclairer le niveau national. Nous sommes bien dans cet esprit-là : nous attendons beaucoup au niveau central les remontées et les réflexions, lesquelles doivent alimenter la politique elle-même, voire alimenter le Parlement et le Gouvernement – puisque nous-mêmes, au niveau central, nous devons répondre de cette politique devant les institutions. Nous avons donc besoin de ce réseau et il est essentiel que nous nous alimentions les uns les autres.

Cet exercice est tout simple : il s'agit de la gouvernance intelligente, celle qui fait appel à la connaissance locale, aux questionnements locaux, mais aussi aux réponses locales, car, comme vous l'avez compris, nous n'avons pas systématiquement les réponses à vos questions ; c'est dans le débat et le dialogue que nous avons ensemble, dans le dialogue que vous et nous avons avec nos partenaires, que nous pouvons trouver les réponses ensemble et écrire et partager cette politique nationale.

Dans ce domaine, nous avons la chance que la politique du MEDAD soit tout à fait particulière :

■ Allocution de clôture

c'est une politique où il ne faut pas avoir d'états d'âme, car c'est une politique qui préoccupe les gens, dans la mesure où elle relève des domaines de la sécurité, de la sûreté et dans laquelle il faut savoir poser le débat de manière assez forte et savoir faire avancer des positions fermes. La fermeté dans une politique ne signifie pas que nous ne sommes pas dans le dialogue : au contraire, c'est bien parce qu'il y a un objectif ferme à atteindre, avec ses procédures et ses contraintes, que nous devons le traiter dans la concertation et le dialogue.

Cette journée ne doit pas être simplement un état des lieux des productions. Nous voyons qu'elle est comme un point de départ pour poursuivre et renforcer encore cette politique, qui attend encore

beaucoup de notre part, à la fois par rapport à des échéances plus larges – celles du Grenelle de l'Environnement et la problématique du changement climatique que nous n'avons pas abordées mais que nous traiterons demain dans le cadre d'une problématique particulière –, mais aussi parce que chaque fois que nous avançons, nous butons sur des questions et que ces questions qui se posent ne doivent pas être des moments où nous reculons, mais au contraire où nous avançons pour répondre aux problèmes qui nous sont posés.

Je vous remercie de votre contribution à ce réseau et à cette politique.

Liste des participants au colloque

■ Liste des participants au colloque

Nom	Prénom	Type de service (DAC, DIREN, DRIRE, DRE, DDE, PREF, EP, collectivité, autre)
ADAM	Céline	LRPC Rouen
AMIOT	François	DGUHC
ANDRIEUX	Dominique	DDE de la Lozère
ARBIZZI	Sandrine	LREP Le Bourget
BADO	Josiane	DDE17
BAJOU	Isabelle	DDE du Loir et Cher
BASTARD	Jean-Marie	DDAF de la Seine-Maritime
BAYLE	Lydie	DDE du Val de Marne
BELBEZET	François	SDPRM/CARIAM
BERARD	Karine	DDE de la Haute-Marne
BERAUD	Michel	DDE de l'Ain
BERNARD	Jean-Marc	DPPR/BRN
BEROUIN	Patrice	DDE de l'Ardèche
BERTHIER	Nathalie	DIREN Île-de-France
BEZIAU	Damien	DDE49
BIAUSSAT	Monique	Préfecture du Gers
BLASSENAC	Cécile	DDE de Seine-Saint-Denis
BONNET	Fabrice	DDE de l'Yonne
BONNET	Grégoire	DDEA du Cher
BORDAGARAY	Thérèse	DDE des Pyrénées Atlantiques
BOUET	Aurélien	MEDAD/DPPR/SDPRM/CARIAM
BOUIMA	Pascale	DDE de Saône et Loire
BOUSSETON	Marie-Luce	DDE de la Gironde
BRAUN	Emmanuel	DDAF du Bas-Rhin
BROSSEAU	Jacky	DIREN Poitou Charente
BUGUEL	Françoise	DDE du Nord
BURETTE	Daniel	CGPC
CARIO	Loïc	DDE de la Vendée
CAMPHUIS	Nicolas	CEPRI
CANUS	Bruno	MAP
CENUT	Michel	CERTU de Lyon
CHAMBON	Dominique	DIREN Midi-Pyrénées
CHARRON	Sylvie	MEDAD/D4E
CHAUVEAU	Muriel	DDE de l'Essonne
CHEVALIER	Agnès	DDE de la Vienne
CHICHE	Laurence	DDE du Val de Marne
COBIGO	Gérard	DDE de Seine-et-Marne
COLLIN-HUET	Marie-Pierre	DIREN Franche-Comté
CONTE	Olivier	DIREN Rhône-Alpes

Liste des participants au colloque ■

Nom	Prénom	Type de service (DAC, DIREN, DRIRE, DRE, DDE, PREF, EP, collectivité, autre)
COURT	Maurice	CETE Méditerranée
DAGUIER	Marie-Hélène	Préfecture de l'Ain
De GALBERT	Olivier	DIREN Limousin
DESFEMMES	Catherine	DPPR/BICI
DESIRE	Guy	CETE Ouest
DESRUS	Dominique	DRIREN Haute-Normandie
DIMITROV	Christo	CGPC
DINIZ	Inès	SDPRM/CARIAM
DOUCHÉ	Jérôme	DDE de la Somme
DUMORA	Philippe	DRIRE Poitou-Chanretes
DUPONT	Magali	DIREN bassin Rhône-Méditerranée
FAYE	Jacques	DPPR/BICI
FLOURIOT	Gwénaëlle	DDAF de la Haute-Corse
FORTEAU	Sylvie	DDE des Côtes-d'Armor
GAILLARD	Jean-Pierre	DRIRE Bretagne
GARBERI	Valérie	Préfecture de l'Aisne
GAUCH	Monique	MEDAD/IFORE
GAUDOUEN	Gael	SIDPC Moselle
GAUQUELIN	Françoise	CERTU de Lyon
GEAI	Grégoire	DDE de la Haute-Corse
GERARD	François	CGPC
GINEFRI	Pierre	DDE51
GRATTON	Christelle	SDPRM/BICI
GREBOT	Benjamin	DDAF68
GRESSELIN	Frédéric	DIREN Basse-Normandie
GUIRALDENQ	Dominique	DDE de la Lozère
HANOCQ	Thierry	DIREN de Picardie
HEDOU	François	DPPR/BRN
HERBINOT	Fabienne	DIREN Bretagne
HILY	Liliane	DPPR/CARIAM
HUBERT	Thierry	MEDAD/DPPR/SDPRM
HUGUET		DDE du Finistère
JACQUET-PATRY	Claire	DRAF de Haute-Normandie
JAUMARD	Dominique	DDE de l'Hérault
JULIEN	Jean-Louis	DDE de la Haute-Loire
KAVAJ	Alexandre	DIREN Champagne-Ardenne
KREZIAK	Charles	Laboratoire de l'Est Parisien
LAFONTAINE	Mireille	DDE de Haute-Savoie
LAGARDE	Marie-Laure	DDAF33

■ Liste des participants au colloque

Nom	Prénom	Type de service (DAC, DIREN, DRIRE, DRE, DDE, PREF, EP, collectivité, autre)
LAMBERSENS	Karine	DDE du Rhône
LAMRANI	Yamina	DDE du Vaucluse
LAPORTE	Valérie	IFEN
LARCHEVEQUE	Eloi	DDE76
LAURIOL	Christophe	DDE du Gard
LEDUC	Delphine	DDE du Val de Marne
LEGRAIN	Vincent	DDE des Alpes-Maritimes
LEGRAND	Héline	MEDAD/D.Eau
LERY	Simon	DIREN Pays-de-Loire
LEULLIEUX	Véronique	SIDPC64
LEVRAUT	Anne-Marie	DIREN Bourgogne
LOMBARD	David	DIREN Alsace
MANZANILLA	Alexandre	DDAF de l'Aisne
MARCO	Olivier	DDAF Isère/Service RTM
MARLETTE	Stéphane	DDE02
MATHON Blois	David	CETE Normandie Centre - LRPC
MICHON	Pierre	DIREN du Centre
MILESI	Jocelyne	DDE de la Haute-Marne
MILLOT	Murièle	DPPR/BRN
MIROWSKI	Patrick	DIREN Auvergne
MOGNOL	Joël	DDE de l'Eure
MORANDEAU	Patrick	DRE Poitou-Charentes
MORELLEC	Yann	DDE50
MORONVAL	Fabrice	SDPRM/CARIAM
MOULIN	Lionem	DRAST
NOBECOURT	Alain	DDE de Seine-Saint-Denis
NUSSBAUM	Roland	Mission Risques Naturels
OBE	Thomas	DIREN Picardie
LOUDIN	Corinne	DDEA de l'Aube
PARENT	Charlotte	DIREN Languedoc-Roussillon
PARIZE	Eric	DDE des Côtes-d'Armor
PAYEN	Christelle	DIREN IdF
PERRILLON	Yves	DDEA des Yvelines
PERRIN	Olivier	Préfecture du Cher
PETIT	Martine	DDE de la Côte d'Or
PICHAVANT	Sophie	DDE56
PIEL	Christian	DDE du Loiret
PIHOUEE	Étienne	DDE des Ardennes

Liste des participants au colloque ■

Nom	Prénom	Type de service (DAC, DIREN, DRIRE, DRE, DDE, PREF, EP, collectivité, autre)
PINON-LECONTE	Magali	SDPRM/CARIAM
PRINCIC		DDE de la Drôme
RABY	Estelle	DDE de Meurthe et Moselle
RAISON	Stéphane	DDE de la Vendée
RALUY	Philippe	DDE de l'Oise
RICHARD	Hervé	DIREN Lorraine
ROSE	Françoise	DDE de la Gironde
RUPERT	Yves	CETE Sud-ouest
SABOURAULT	Philippe	DPPR/BRN
SAGNIER	Cathy	DDE de l'Essonne
SAILLANT	Simone	DRAF du Centre
SEGARD	Michel	SDPRM
SOUMASTRE	Serge	DIREN Aquitaine
STOZICKY	Antoine	DDE de la Savoie
SUONNEAU	Philippe	DIREN Rhône-Alpes
TEKATLIAN	Annick	DIREN Languedoc-Roussillon
TERRY	Pascal	DDE de l'Eure
TONUS	Jackie	DDE de Seine-et-Marne
TURCOT	André	DDE des Deux-Sèvres
VALENTIN	Sophie-Charlotte	DIREN Champagne-Ardenne
VERRHIEST	Ghislaine	CETE Méditerranée
VIDAL	Jean-Jacques	DIREN Midi-Pyrénées

Création graphique et réalisation : Paragramme
Imprimé sur papier recyclé à partir d'encre végétale
Crédits photos : MEEDDAT.

Septembre 2008



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. 01 42 19 20 21
www.developpementdurable.gouv.fr